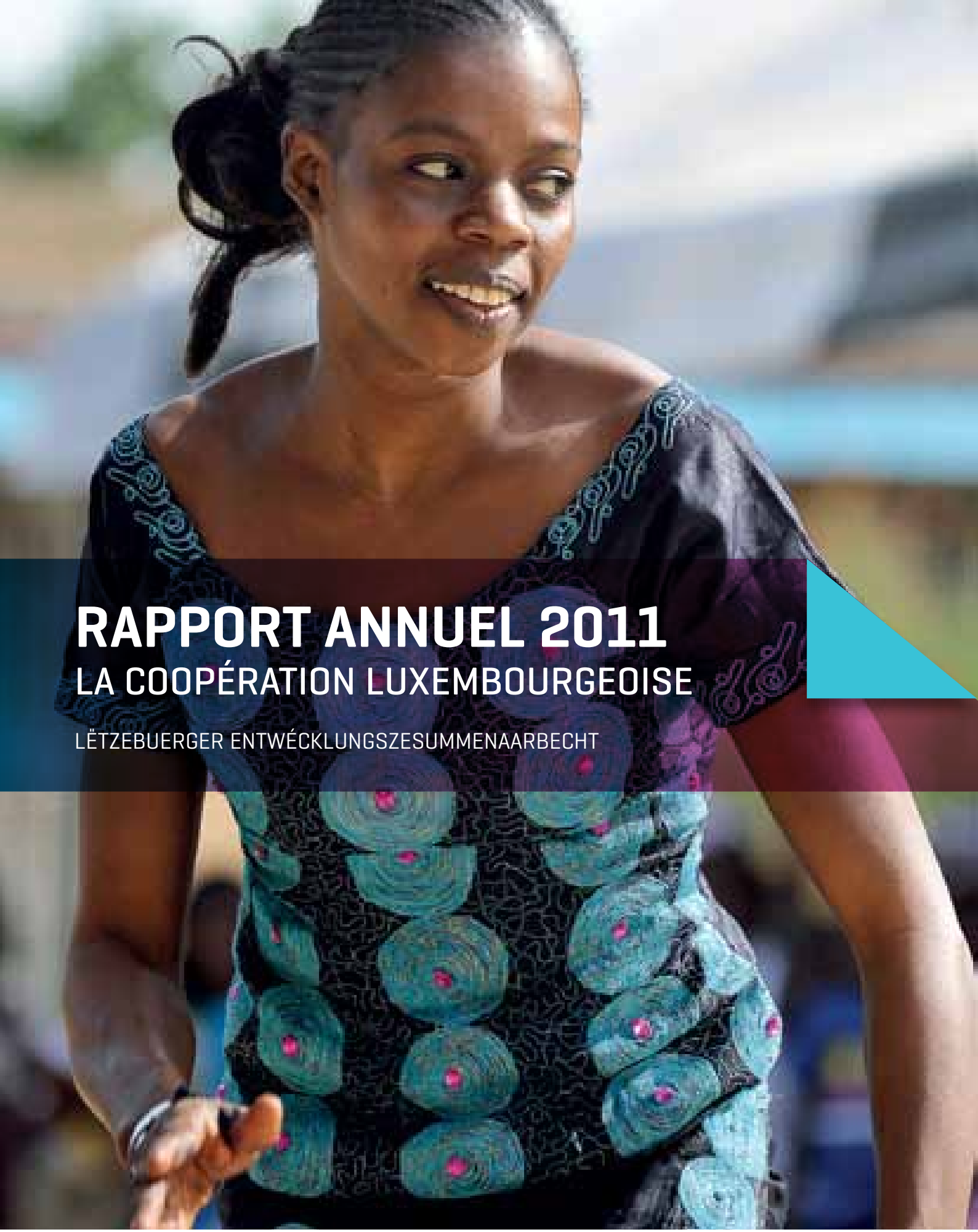

RAPPORT ANNUEL 2011

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

LËTZEBUERGER ENTWÉCKLUNGSZESUMMENAARBECHT

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la Coopération
au développement

RAPPORT ANNUEL 2011

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

LËTZEBUERGER ENTWÉCKLUNGSZESUMMENAARBECHT

www.cooperation.lu

Un microsite indépendant est également dédié aux rapports annuels de la Coopération luxembourgeoise depuis 2010 à l'adresse suivante : www.cooperation.lu. Adaptées aux écrans d'ordinateur, la présentation des activités permettra au lecteur de naviguer entre les différents chapitres, d'y découvrir ou relire les informations de manière conviviale sans avoir à défiler les pages en PDF.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 2011

Préface de Madame la Ministre 4

L'aide publique au développement du Luxembourg en 2011 6

4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide - Busan 2011 14
Comité interministériel pour la coopération au développement 16

1. La coopération avec les pays partenaires 18

Afrique
Burkina Faso 22
Cap Vert 26
Mali 30
Namibie 34
Niger 40
Sénégal 44

Amérique centrale
El Salvador 48
Nicaragua 52

Asie
Laos 56
Vietnam 60

Proche-Orient
Territoires palestiniens occupés 64

2. La coopération régionale et avec d'autres pays 66

Balkans 69
Afghanistan 73
Mongolie 74
Rwanda 75

3. La coopération multilatérale 76

4. La coopération avec les ONG de développement 84

5. L'action humanitaire 88

6. L'appui aux programmes 94

7. La sensibilisation et l'éducation au développement 98

8. Annexes

Déclaration sur la politique de coopération au développement 2011 101
Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement 109
Sommaire du rapport annuel du ministère des Finances 123
Adresses utiles 124
Organigramme fonctionnel de la Direction de la Coopération au développement (2011) 126

Tous les montants repris dans les tableaux sont en euros sauf indication contraire.

PRÉFACE DE MADAME LA MINISTRE

En 2011 l'aide publique au développement internationale a baissé d'un milliard d'euros par rapport à 2010, alors que les besoins en financement du développement ont continué à croître. Par temps de crise économique et de rigueur budgétaire il est donc plus important que jamais de veiller à ce que la qualité de l'aide ne souffre pas, mais soit au contraire constamment améliorée.

Tel a été l'objectif du 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu en novembre 2011 à Busan, en République de Corée. Après la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* de 2005, le *Programme d'action d'Accra* de 2008 avait précisé et approfondi les objectifs de l'appropriation, de l'alignement, de l'harmonisation de l'aide, de la gestion pour les résultats et de la responsabilité mutuelle des bailleurs de fonds et des bénéficiaires. Face aux défis globaux de la pauvreté, de la crise, de l'insécurité et du changement climatique, le *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement* est venu élargir la discussion sur l'efficacité, tant par le nombre d'acteurs impliqués que par les sujets traités. Ainsi la société civile, le secteur privé et les pays émergents sont aujourd'hui parties prenantes dans le débat, comme dans la mise en œuvre des engagements pris au fil des fora à haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

A Luxembourg, nous avions pris soin de préparer notre participation au forum de Busan, notamment en y dédiant, en septembre dernier, une session lors des Assises 2011 de la Coopération luxembourgeoise. Le président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE Brian Atwood nous avait fait l'amitié de venir enrichir le débat par son analyse sur les objectifs à atteindre plus tard dans l'année, à Busan. L'insécurité alimentaire était l'autre sujet à l'ordre du jour des Assises, que nous avons discuté, sur arrière-fond de la crise humanitaire en Somalie, en présence de l'ancienne Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial Josette Sheeran.

Sur le plan bilatéral, les engagements pris en termes d'efficacité de l'aide ont également trouvé leur entrée dans les Programmes indicatifs de coopération (PIC) que nous avons adoptés et signés en 2011 avec les gouvernements respectifs du Vietnam, du Laos, du Sénégal et d'El Salvador. Un rapprochement des priorités des nos partenaires, notamment par une utilisation plus déterminée des mécanismes nationaux dans la gestion de l'aide et un renforcement de l'approche programmatique, marque cette troisième génération de PIC. Je me réjouis également qu'en 2011 nous ayons pu renouer les relations de travail avec les autorités de la République du Niger. Après une suspension de presque deux ans pour cause de crise constitutionnelle et de coup d'État, la reprise de la coopération a été scellée par la visite du Ministre des Affaires étrangères Mohamed Bazoum en juillet, à Luxembourg, ainsi que par ma mission conjointe avec le Ministre des Finances Luc Frieden en octobre, à Niamey.

Au niveau multilatéral, nous avons réussi en 2011 à faire progresser l'harmonisation des procédures entre bailleurs de fonds qui fait partie des objectifs de l'agenda pour une plus grande efficacité de l'aide. C'est en effet dans ce contexte que j'ai pu signer en juin, à New York, des Accords cadres de partenariat harmonisés avec Madame Helen Clark et Messieurs Antony Lake, Babatunde Osotimehin et David Morrison, les dirigeants respectifs du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA et de l'UNCDF.

Toujours dans l'esprit du Partenariat de Busan qui, entre autres, appelle de ses vœux la réalisation de biens publics mondiaux, nous avons mis sur les rails le projet emergency.lu. La signature du contrat avec nos partenaires du secteur privé, Hitec, SES et Luxembourg Air Ambulance, en avril 2011, a déclenché une période intensive de développement et de mise au point technique. Parallèlement des tests grandeur nature, comme celui de Dakar en octobre, et la présentation progressive du projet à nos partenaires de l'Union européenne et des Nations unies ont permis d'en confirmer la pertinence et d'intégrer notre plate-forme de communication par satellite dans le dispositif international de réponse humanitaire. Un premier déploiement opérationnel a été déclenché début 2012 au Sud Soudan où des centaines d'acteurs humanitaires en apprécient le bénéfice dans leur travail quotidien.

2012 sera, entre autres, l'année de la 5e Revue de la Coopération luxembourgeoise par les pairs de l'OCDE ; une raison suffisante mais certainement pas exclusive pour poursuivre nos efforts pour une toujours plus grande efficacité de l'aide. En effet, ce sont les résultats concrets dans la lutte contre la pauvreté, témoignant d'une action efficace au bénéfice des populations pauvres, qui restent notre motivation première. Les constats du sondage européen publié en novembre 2011 par Eurobaromètre, suivant lesquels 92 pour cent de l'opinion publique luxembourgeoise soutient la coopération au développement, nous réconfortent dans notre action. Sur le plan politique, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, dans sa déclaration sur l'état de la nation, vient de faire écho à ce soutien, en réaffirmant que l'aide publique au développement du Grand-Duché sera maintenue au niveau de un pour cent du revenu national brut.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, dans les ONG, dans la société civile en général et dans le secteur privé, à Lux-Development et dans les administrations et ambassades, dans nos pays partenaires et dans les organisations internationales, nous aident à traduire cette confiance en une action de solidarité efficace contre la pauvreté.

Marie-Josée Jacobs
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2011

1. ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2011

Le programme gouvernemental pour la période 2009-2014 prévoit que « le gouvernement maintiendra l'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise en volume et en pourcentage du revenu national brut (1% du RNB dans les années à venir) ».

En 2011, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est établie à 294.322.548 euros. Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée à 0,97% en 2011, soit un niveau équivalent à 2009 et une légère baisse par rapport aux deux dernières années.

Cette baisse relative s'explique d'une part par un RNB 2011 plus élevé que prévu lors de la conclusion des négociations budgétaires en 2010, de l'autre par une série de remboursements sur le Fonds pour la coopération au développement (cf. page 12). Ainsi, les déboursements effectués en 2011 ont-ils été de 297.343.976 euros.

Sur le plan international, le Luxembourg consolide sa position parmi les cinq bailleurs de fonds qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations unies de consacrer au moins 0,70% de leur RNB au développement. Le Luxembourg se situe en 2011 au troisième rang derrière la Norvège (1,02%) et la Suède (1%), devant le Danemark (0,86%) et les Pays-Bas (0,75%).

Notons à ce titre que l'APD collective de l'UE est passée de 53,5 milliards d'euros en 2010 à 53,1 milliards d'euros. Cette diminution de 400 millions d'euros de l'aide aux pays en développement fait tomber le niveau de l'APD de l'Union européenne, qui représentait 0,44% du RNB en 2010, à 0,42% du RNB. L'UE a néanmoins conservé sa place de premier bailleur de fonds dans le monde, puisqu'elle contribue pour plus de la moitié du total de l'APD destinée aux pays en développement.

Le gouvernement a maintenu l'effort qualitatif de la Coopération luxembourgeoise en 2011 (Sénégal)

69% de l'APD sont consacrés à la coopération multilatérale (Sénégal)

2. L'APD EN 2011 PAR MINISTÈRE

En 2011, le ministère des Affaires étrangères a géré et mis en œuvre 84,42% de l'aide publique au développement, soit 248,468 millions d'euros (dont 243,878 millions d'euros pour la Direction de la Coopération au développement).

Les 15,58% restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (9,12%), plusieurs autres ministères (0,1%) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE – en dehors du Fonds européen de développement (FED) – qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2011 (15,966 millions d'euros, soit 5,42% de l'APD luxembourgeoise).

Notons à ce titre que l'aide luxembourgeoise déboursée à travers l'ensemble des organismes de l'Union, ce y compris les contributions luxembourgeoise au FED, s'élève à plus de 25 millions d'euros.

Le tableau récapitulatif (pages 8-9) donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2011 qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2011

Article Budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2011
	Ministère des Affaires étrangères	**265 080 505**	**248 468 284**
01.1.11.091	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	108 000	100 416
01.2.11.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses de personnel	14 800	10 413
01.2.12.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses administratives et opérationnelles	62 000	50 218
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	5 103 797	380 965
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1 389 800	901 500
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	4 384 516	261 576
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	100 000	100 000
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	2 650 00	2 554 990
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires ; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	50 000	229 636
	dont Direction de la Coopération au développement	**251 217 592**	**243 878 569**
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	60 000	45 127
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statuaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	475 000	622 921
01.7.12.050	Frais de port	5 400	3 903
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	160 000	79 026
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	200 000	110 887
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	1 125 000	1 052 777
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	630 000	304 339
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	10 000	20 680
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1 855 000	1 843 772
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	303 000	295 235
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne ; dépenses diverses dans le même but	11 390 000	9 082 030
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	19 800 000	19 758 926
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	21 955 000	21 955 000
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	492 000	286 820

01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire ; aide alimentaire ; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	34 500 000	34 222 284
01.7.93.000	Alimentation du Fonds de la coopération au développement	144 465 792	144 465 792
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	49 550	40 253
FCD 01.7.93.000	Fonds de la coopération au développement - Alimentation du Fonds de la coopération au développement - Solde 2010 - Remboursement sur FCD	158 207 642 144 465 792 13 741 850 -	157 176 015 - - -3 021 428
	Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	**573 665**	**327 117**
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O	278 665	138 373
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux	295 000	188 744
	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	**349 500**	**-**
05.0.35.060	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales.	349 500	-
	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	**73 364 117**	**2 492 865**
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires	73 364 117	2 492 865
	Ministère de la Santé	**1 040**	**237 737**
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	1 040	237 737
	Ministère des Finances	**26 580 000**	**26 830 110**
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	4 500 000	4 348 000
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes ; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition.	3 500 000	2 880 500
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière - ATTF : actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	1 000 000	1 000 000
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement	1 500 000	1 500 000
34.0.54.035	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole) et autres interventions en faveur du développement agricole	940 000	940 000
34.0.54.036	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement	500 000	200 000
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	14 640 000	15 193 762
	Fonds de Lutte contre le trafic de stupéfiants	hors budget	767 848
	Union européenne		**15 966 434**
Art. 5 dépenses pour ordre	Contribution au budget de l'UE		15 966 434
	Total		294 322 548

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2011

3. VENTILATION DE L'APD PAR TYPE DE COOPÉRATION EN 2011

Le tableau ci-dessous renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2011 en suivant les règles du CAD.

Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 69,18% de l'ensemble des dépenses (FCD et articles budgétaires), contre 30,82% consacrés à la coopération multilatérale.

L'aide humanitaire, qui est incluse dans ces deux types de coopération, a représenté 14,67% de l'APD en 2011.

Signalons enfin que l'ensemble des ONG a géré près de 20% de l'APD luxembourgeoise.

Répartition de l'APD			% de l'APD	Dont aide humanitaire		% de l'APD	Remboursement APD
Coopération bilatérale	**203 624 221,11**	**% de la coop bilatérale**	**69,18%**	**42 141 186,77**	**% Aide humanitaire bilatérale**	**14,32%**	**904 252,76**
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	78 743 128,73	38,67%	26,75%	-	0,00%	0,00%	
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	12 580 603,38	6,18%	4,27%	750 000,00	1,78%	0,25%	
Autres programmes et projets bilatéraux	11 616 728,92	5,70%	3,95%	-	0,00%	0,00%	
Coopération mise en œuvre par les ONG	56 614 660,24	27,80%	19,24%	15 635 304,63	37,10%	5,31%	
dont ONG nationales	46 573 817,87	22,87%	15,82%	7 875 304,63	18,69%	2,68%	803 748,12
dont ONG internationales	8 452 001,46	4,15%	2,87%	7 610 000,00	18,06%	2,59%	
dont ONG régionales	1 588 840,91	0,78%	0,54%	150 000,00	0,36%	0,05%	
Coopération technique (appui aux programmes)	3 802 711,09	1,87%	1,29%	-	0,00%	0,00%	76 089,80
Autres	40 266 388,75	19,77%	13,68%	25 755 882,14	61,12%	8,75%	24 414,84
Coopération multilatérale	**90 698 327,23**	**% de la coop multi-latérale**	**30,82%**	**1 045 000,00**	**% Aide humanitaire multilatérale**	**0,36%**	**2 117 175,06**
Organismes des Nations unies	35 877 939,58	39,56%	12,19%	950 000,00	90,91%	0,32%	2 090 316,25
Institutions de l'Union européenne	26 398 464,23	29,11%	8,97%	-	0,00%	0,00%	
Banque mondiale	20 371 141,19	22,46%	6,92%	95 000,00	9,09%	0,03%	26 858,81
Banques régionales de développement	3 857 000,00	4,25%	1,31%	-	0,00%	0,00%	
Autres	4 193 782,23	4,62%	1,42%	-	0,00%	0,00%	
APD nette	**294 322 548,33**		**100%**	**43 186 186,77**		**14,67%**	**3 021 427,82**
APD hors recettes	**297 343 976,15**						

4. VENTILATION DE L'APD PAR SECTEURS D'INTERVENTION EN 2011

Le tableau suivant (pages 11 et 12) renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2011.

En 2011, la Coopération luxembourgeoise a continué de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent 34,38% de l'ensemble de l'aide (67% de l'aide bilatérale). A l'intérieur de cette catégorie, l'éducation et la santé demeurent les principaux secteurs de la Coopération luxembourgeoise, suivis de la distribution d'eau et de l'assainissement.

La catégorie des infrastructures et services économiques a représenté 5,65% de l'aide (7,88% de l'aide bilatérale), la principale sous-catégorie demeurant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers (6,17% de l'aide bilatérale).

La catégorie des secteurs de production a représenté un peu plus de 5% de l'APD en 2011 (6,74% de l'aide bilatérale), l'essentiel étant dédié au secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (représentant 5,02% de l'aide bilatérale).

Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté un peu moins de 6% de l'APD.

Notons finalement que dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (72,27%) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par le fait que beaucoup de contributions effectuées au titre de la coopération multilatérale sont des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
Infrastructure et services sociaux	**81 429 705,64**	**66,98%**	**19 758 709,84**	**21,79%**	**101 188 415,49**	**34,38%**
Education	**22 513 011,11**	**11,06%**	**3 850 000,00**	**4,24%**	**26 363 011,11**	**8,96%**
dont éducation, niveau non spécifié	3 987 655,03	1,96%	1 400 000,00	1,54%	5 387 655,03	1,83%
dont éducation de base	4 055 363,31	1,99%	2 450 000,00	2,70%	6 505 363,31	2,21%
dont éducation secondaire	14 372 408,32	7,06%	-	0,00%	14 372 408,32	4,88%
dont éducation post-secondaire	97 584,44	0,05%	-	0,00%	97 584,44	0,03%
Santé	**24 091 187,30**	**11,83%**	**5 670 000,00**	**6,25%**	**29 761 187,30**	**10,11%**
dont santé, général	9 129 963,03	4,48%	2 950 000,00	3,25%	12 079 963,03	4,10%
dont santé de base	14 961 224,27	7,35%	2 720 000,00	3,00%	17 681 224,27	6,01%
Politique en matière de population/santé et fertilité	**2 779 617,05**	**1,37%**	**8 320 000,00**	**9,17%**	**11 099 617,05**	**3,77%**
Distribution d'eau et assainissement	**15 490 725,52**	**7,61%**	**600 000,00**	**0,66%**	**16 090 725,52**	**5,47%**
Gouvernement et société civile	**8 363 503,47**	**4,11%**	**1 318 709,84**	**1,45%**	**9 682 213,32**	**3,29%**
dont Gouvernement et société civile - général	7 294 282,68	3,58%	367 434,20	0,41%	7 661 716,88	2,60%
dont conflits, paix et sécurité	1 069 220,79	0,53%	951 275,64	1,05%	2 020 496,43	0,69%
Infrastructure et services sociaux divers	**8 191 661,20**	**4,02%**	**-**	**0,00%**	**8 191 661,20**	**2,78%**
Infrastructure et services économiques	**16 047 348,63**	**7,88%**	**568 926,42**	**0,63%**	**16 616 275,06**	**5,65%**
Transports et entreposage	3 024,92	0,00%	-	0,00%	3 024,92	0,00%
Communications	272 774,71	0,13%	-	0,00%	272 774,71	0,09%
Production et distribution d'energie	3 205 027,39	1,57%	18 926,42	0,02%	3 223 953,81	1,10%
Banques et services financiers	12 563 266,28	6,17%	550 000,00	0,61%	13 113 266,28	4,46%
Entreprises et autres services	3 255,33	0,00%	-	0,00%	3 255,33	0,00%
Production	**13 731 527,26**	**6,74%**	**1 276 712,00**	**1,41%**	**15 008 239,26**	**5,10%**
Agriculture, sylviculture et pêche	10 223 326,85	5,02%	1 276 712,00	1,41%	11 500 038,85	3,91%
Industries manufacturières, ind. extractives, construction	856 416,80	0,42%	-	0,00%	856 416,80	0,29%
Politique commerciale et réglementations	1 193 380,00	0,59%	-	0,00%	1 193 380,00	0,41%
Tourisme	1 458 403,61	0,72%	-	0,00%	1 458 403,61	0,50%
Destination plurisectorielle ou transversale	**14 565 866,16**	**14%**	**2 500 000,00**	**2,76%**	**17 065 866,16**	**5,80%**
Protection de l'environnement	1 533 635,34	0,75%	650 000,00	0,72%	2 183 635,34	0,74%

Autres multi-secteurs	13 032 230,82	6,40%	1 850 000,00	2,04%	14 882 230,82	5,06%
dont aide plurisectorielle	6 882 436,97	3,38%	1 550 000,00	1,71%	8 432 436,97	2,87%
dont développement et gestion urbaine	744 899,72	0,37%	300 000,00	0,33%	1 044 899,72	0,36%
dont développement rural	5 071 178,70	2,49%	-	0,00%	5 071 178,70	1,72%
dont éducation et formation plurisectorielles	333 715,44	0,16%	-	0,00%	333 715,44	0,11%
dont institutions scientifiques et de recherche	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Soutien budgétaire	**500 000,00**	**0,25%**	**-**	**0,00%**	**500 000,00**	**0,17%**
Aide alimentaire développementale/sécurite alimentaire	**2 311 063,10**	**1,13%**	**-**	**0,00%**	**2 311 063,10**	**0,79%**
Aide humanitaire	**42 141 186,77**	**20,70%**	**1 045 000,00**	**1,15%**	**43 186 186,77**	**14,67%**
dont intervention d'urgence	29 735 380,31	14,60%	-	0,00%	29 735 380,31	10,10%
dont coordination	7 407 446,77	3,64%	700 000,00	0,77%	8 107 446,77	2,75%
dont reconstruction et réhabilitation	3 722 306,98	1,83%	-	0,00%	3 722 306,98	1,26%
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	1 276 052,71	0,63%	345 000,00	0,38%	1 621 052,71	0,55%
Frais administratifs des donneurs	**14 160 555,46**	**6,95%**	**-**	**0,00%**	**14 160 555,46**	**4,81%**
Sensibilisation	**2 363 967,70**	**1,16%**	**-**	**0,00%**	**2 363 967,70**	**0,80%**
Non affecté / non specifié	**16 373 000,39**	**8,04%**	**65 548 978,96**	**72,27%**	**81 921 979,35**	**27,83%**
Total aide bilatérale & multilatérale ventilable par secteur	203 624 221,11	100,00%	90 698 327,23	100,00%	294 322 548,33	100,00%

5. LE FONDS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN 2011

Créé par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, le Fonds de la coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

Le budget de l'État a alimenté le FCD de 144,465 millions d'euros en 2011 ; s'y ajoutent l'avoir disponible au 1er janvier, à savoir 10, 720 millions d'euros, ainsi que les recettes en cours d'exercice (3,021 millions d'euros), essentiellement des remboursements par des agences de l'ONU de fonds non affectés.

En 2011, un montant total de 157,176 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD. La moitié (50,10%) a été confiée à l'agence Lux-Development en tant que principal mandataire dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes relevant de la coopération bilatérale gouvernementale qui, elle, représente près de 68% des déboursements du FCD. Notons par ailleurs que plus de 20% des fonds disponibles ont été attribués à des organisations non gouvernementales de développement dans le cadre du cofinancement de leurs projets et programmes.

Déboursements à charge du FCD en 2011 par rubrique	en euros	%
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	78 743 128,73	50,10%
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	11 979 184,88	7,62%
Autres programmes et projets bilatéraux	11 616 728,92	7,39%
Coopération avec les ONG (Accords-cadres, cofinancements, mandats et frais administratifs)	37 057 069,82	23,58%
Coopération multilatérale	5 950 306,39	3,79%
Appui aux programmes (hors remboursements)	3 858 120,85	2,45%
Aide humanitaire	7 907 446,77	5,03%
Divers	64 028,59	0,04%
Total	157 176 014,95	100,00%

6. ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée générale des Nations unies adopta le 24 octobre 1970 lors de sa XXVe session la résolution 2626. Celle-ci confirma que « la responsabilité principale d'assurer leur propre développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes », tout en soulignant que « si considérables que soient leurs propres efforts, ils ne suffiront pas à leur permettre d'atteindre les objectifs du développement voulus aussi rapidement qu'il le faut si les pays développés ne leur viennent pas en aide en mettant à leur disposition davantage de ressources financières et en adoptant à leur égard des politiques économiques et commerciales plus favorables ». Cette « aide officielle au développement » à mettre à disposition par chaque pays économiquement avancé a été fixée à « un montant minimum en valeur nette de 0,7% de son produit national brut au prix du marché ».

L'aide publique au développement luxembourgeoise connut d'abord une croissance lente mais constante : c'est ainsi que la part du produit national brut (PNB) passait en volume de 0,10% en 1981 à 0,32% en 1991 (1,262 milliards de francs luxembourgeois).

Le gouvernement en conseil se fixa le 31 juillet 1991 comme objectif d'atteindre à l'horizon 1995 le taux de 0,35% du PNB. Ce taux fut atteint en 1996 avec des déboursements s'élevant à 2,554 milliards de francs luxembourgeois (0,43% du PNB).

Entretemps, à l'occasion du Sommet de la terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, le Premier ministre Jacques Santer avait solennellement annoncé la volonté du Luxembourg d'aller plus loin et « d'arriver à 0,7% du PNB d'ici l'an 2000 ».

Cet objectif fut confirmé lors de la formation d'un nouveau gouvernement en 1994. Au vu de la croissance continue de l'aide publique au développement – passant de 0,34% du PNB en 1994 à 0,62% en 1998 –, il fut décidé lors de la formation de gouvernement en 1999 de se fixer comme objectif le taux de 0,7% en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1% en fin de législature ».

Le premier objectif fut atteint comme prévu en 2000 : avec un volume de plus de 5,382 milliards de francs luxembourgeois (133,433 millions d'euros), le Luxembourg atteignait pour la première fois le seuil de 0,7% du revenu national brut (RNB), devenant ainsi un des cinq premiers pays donateurs du monde en termes de pourcentages. Les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD passant de 0,77% en 2001 à 0,97% en 2008.

C'est en 2009 que l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1% du RNB avec des déboursements de 297,817 millions d'euros (1,11% du RNB).

Tableau récapitulatif : évolution depuis 1985 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut

Année	APD	RNB	APD en % du RNB
1985	9 082 818,75	6 536 208 567,70	0,14%
1986	9 672 805,34	7 005 669 324,91	0,14%
1987	11 110 587,78	7 370 147 174,39	0,15%
1988	14 201 572,14	8 058 002 126,93	0,18%
1989	16 566 228,47	9 109 318 565,49	0,18%
1990	20 751 910,64	10 001 065 942,16	0,21%
1991	31 284 162,83	11 146 433 184,02	0,28%
1992	27 739 285,42	11 701 516 364,69	0,24%
1993	38 200 392,17	12 671 598 095,19	0,30%
1994	41 596 533,46	13 252 189 519,56	0,31%
1995	46 113 000,00	13 992 800 000,00	0,33%
1996	63 077 000,00	14 705 000 000,00	0,43%
1997	75 596 000,00	15 803 700 000,00	0,48%
1998	98 829 000,00	16 020 300 000,00	0,62%
1999	110 118 000,00	17 868 200 000,00	0,62%
2000	133 433 659,00	19 170 400 000,00	0,70%
2001	155 128 137,00	20 050 300 000,00	0,77%
2002	155 735 183,00	19 897 800 000,00	0,78%
2003	171 677 042,00	20 027 700 000,00	0,86%
2004	188 981 534,00	23 988 000 000,00	0,79%
2005	207 387 692,00	26 007 300 000,00	0,80%
2006	231 510 318,00	25 800 400 000,00	0,90%
2007	275 135 892,00	30 158 600 000,00	0,91%
2008	287 679 785,00	29 729 000 000,00	0,97%
2009	297 817 177,00	25 126 100 000,00	1,11%
2010	304 031 901,10	28 633 700 000,00	1,05%
2011	294 322 548,33	30 250 700 000,00	0,97%

Évolution de la relation APD/RNB depuis 1985

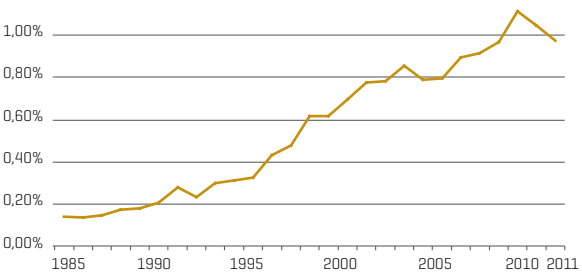

4e FORUM À HAUT NIVEAU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE – BUSAN 2011

Busan était dédié à la recherche d'un nouveau partenariat mondial pour améliorer la coopération (Sénégal)

Avec la Déclaration de Paris en 2005, les pays donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement ont fait un pas important vers une coopération plus efficace. Après le sommet d'Accra en 2008, le 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est déroulé du 29 novembre au 1er décembre à Busan, en Corée du Sud, a formellement clos le cycle de l'efficacité de l'aide. Le sommet était entièrement dédié à la recherche d'un nouveau partenariat mondial pour améliorer la coopération au développement.

Il faut remarquer que jamais avant l'agenda de l'efficacité de l'aide n'avait joui d'une telle visibilité politique : en plus de la présence et de l'intervention de chefs d'État et de gouvernement, ainsi que du Secrétaire général des Nations unies, le sommet a également profité de la participation d'un panel important de la société civile et du secteur privé.

Le programme a réservé une place prépondérante à la question du genre dans le contexte du développement, avec des interventions de Michelle Bachelet et de Hillary Clinton, entre autres pour soutenir le « plan d'action égalité des genres et développement » présenté à Busan et qui a vocation à accélérer la mise en œuvre des engagements précédents en matière de genre.

> *« Nous nous appliquerons à prendre en compte l'objectif d'égalité homme-femme et d'autonomisation des femmes dans tous les aspects des efforts que nous déployons pour le développement »*
>
> *(article 20.c de la Déclaration de Busan)*

La mise en œuvre de l'agenda de l'efficacité de l'aide a rencontré des difficultés particulières dans les situations de fragilité et de conflit ou de post-conflit, difficultés dues avant tout à la faiblesse du partenaire institutionnel dans les pays affectés. Alors que certains États nient avoir ce genre de problème, d'autres l'admettent librement et s'efforcent à développer leurs capacités et à mieux organiser les appuis qu'ils reçoivent de leurs partenaires internationaux. C'est le cas du groupe des « g7+ », animé par le Timor-Leste et rejoint par l'Afghanistan, le Burundi, la République Centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Ethiopie, la Guinée-Bissau, la Guinée, Haïti, le Libéria, le Nepal, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Sierra Leone, les Îles Salomon, la Somalie, le Sud-Soudan et le Togo. Ce grouppe a présenté à Busan un « New Deal », illustrant des meilleures pratiques pour un engagement plus efficace dans les États fragiles. Le Luxembourg a adhéré à ce « New Deal ».

> *« Nous utiliserons les Objectifs de Consolidation de la Paix et de Renforcement de l'État - qui donnent la priorité à une action politique prenant en compte les intérêts de tous (...) - comme fondation importante permettant de progresser vers les OMD pour travailler dans les pays fragiles et affectés par des conflits. »*
>
> *(article 26.a de la Déclaration de Busan)*

LES PRÉPARATIFS DU SOMMET ET LE POSITIONNEMENT DU LUXEMBOURG

En amont du 4e Forum à haut niveau, le Luxembourg s'est impliqué dans les discussions à travers l'UE et à l'OCDE et y a défendu notamment la position que l'acquis de Paris et d'Accra doit être maintenu et que l'aide publique au développement et les objectifs du Millénaire pour le développement doivent rester au centre des préoccupations.

Le Luxembourg s'est aussi engagé pour que la déclaration de Busan tienne compte de formes de coopération autres que la coopération Nord-Sud, comme la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire et qu'elle promeuve une répartition claire et nette des responsabilités et des engagements de chaque partie prenante.

Le recentrage du processus de l'efficacité de l'aide est un autre élément auquel la délégation luxembourgeoise était favorable, pour le rapprocher du terrain et pour en confier davantage la gestion aux autorités des pays en développement, au niveau national ou régional. L'allègement de la structure de coordination internationale est le pendant d'un tel recentrage, demandant toutefois de veiller à maintenir un soutien politique de haut niveau et à assurer la visibilité d'un certain

monitoring au niveau international afin de s'assurer que les parties prenantes remplissent leurs engagements.

LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS À BUSAN

Les négociations entamées au sein des organisations internationales se sont poursuivies à Busan, avec comme enjeu principal la participation de la Chine, de l'Inde et - à un degré moindre - du Brésil et du Mexique. Elles peuvent être qualifiées de succès dans la mesure où la déclaration de Busan est le premier document « signé » par la Chine, qui affirme explicitement qu'elle est un acteur de l'aide au développement sur base « d'objectifs communs et de principes partagés » tels que l'appropriation démocratique, l'orientation vers les résultats tangibles et durables, la transparence et redevabilité réciproque. Une distinction nette entre les formes de coopération Sud-Sud et Nord-Sud est le bémol de cette participation tant recherchée.

> *« La nature, les modalités et les responsabilités qui s'appliquent à la coopération sud-sud diffèrent de celles qui s'appliquent à la coopération nord-sud. Cependant, nous reconnaissons faire tous partie d'un programme de développement auquel nous participons sur la base d'objectifs communs et de principes partagés. »*
>
> *(article 2 de la Déclaration de Busan)*

Les ultimes réunions ont également vu une poussée déterminée des représentants africains à propos de l'alignement aux systèmes des pays en développement : utilisation par défaut des systèmes nationaux (sinon justification à livrer par le bailleur) et, le cas échéant, appui institutionnel pour remédier aux faiblesses.

Village d'enfants SOS (Sénégal)

LA DÉCLARATION FINALE

Le texte final adopté à Busan est le résultat de nombreux compromis entre les positions de toutes les parties prenantes. Pourtant, l'adhésion de la Chine à la déclaration de Busan et la reconnaissance de l'importance de la coopération Sud-Sud ont été largement accueillies comme des avancées importantes dans l'efficacité de l'aide.

Parmi les points positifs, on peut par ailleurs retenir la réaffirmation des engagements pris antérieurement, à Paris et Accra, le placement de l'agenda de l'efficacité de l'aide dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et l'importance donnée aux résultats durables et à l'objectif de l'indépendance, à terme, des pays en développement des apports extérieurs d'aide.

La déclaration de Busan a en outre réaffirmé l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement et que les systèmes nationaux seront à utiliser par défaut. Afin d'alléger l'appareil de coordination international, la responsabilité du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Paris et du Plan d'action d'Accra incombe désormais aux pays en développement, en concertation avec toutes les parties prenantes concernées. Des indicateurs spécifiques devront être élaborés et leur suivi organisé, ce qui demandera une forte appropriation par les autorités nationales, des appuis en termes de capacités, et la bonne volonté des donateurs. La Coopération luxembourgeoise soutiendra activement ces processus dans ses pays partenaires. Au niveau international, le suivi de ce processus désormais décentralisé devra s'appuyer sur une structure légère et autant que faire se peut sur des organes existants.

Un accent particulier a été mis sur la transparence et la responsabilité mutuelle. Dans ce contexte, le texte final reconnaît le rôle des parlements et de la société civile en tant que parties prenantes à part entière et élargit la coopération à d'autres acteurs du développement, au sein d'un « nouveau partenariat global ».

> *« Nous sommes conscients du rôle essentiel que joue le secteur privé dans la promotion de l'innovation, la création de richesses, de revenus et d'emplois, et dans la mobilisation des ressources intérieures, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté. »*
>
> *(article 32 de la Déclaration de Busan)*

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le CID donne son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement (Sénégal)

Introduction

Le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) a été institué par l'article 50 de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement. Sa mission a été précisée par la loi du 9 mai 2012 (cf. page 121).

*« **Art. 50.** Il est institué un comité interministériel pour la coopération au développement. Il donne son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement, **sur la cohérence des politiques pour le développement** ainsi que sur les matières indiquées par la présente loi. La composition et le fonctionnement de ce comité interministériel sont fixés par règlement grand-ducal. »*

Réunions du Comité interministériel en 2011

Au cours de l'année 2011, le Comité interministériel s'est réuni à cinq reprises, sous présidence du directeur de la Coopération au développement, en date des 22 mars, 14 juin, 12 juillet, 27 septembre et 14 décembre.

Les points de substance à l'ordre du jour du Comité ont été :

en date du 22 mars :

- le projet de loi modifiant la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement,
- la 3e génération des Programmes indicatifs de coopération (PIC) : Cap Vert, Vietnam, Laos,
- l'agrément de six agents de la coopération.

en date du 14 juin :

- la coopération déléguée,
- la cohérence des politiques pour le développement,
- le projet de loi modifiant la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement (état de la procédure législative),
- la préparation des Assises 2011 de la Coopération luxembourgeoise.

en date du 12 juillet :

- la cohérence des politiques pour le développement : échange annuel avec les représentants d'ONG et du Cercle de coopération des ONG de développement.

en date du 27 septembre :

- la préparation du 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide du 28 novembre au 1er décembre 2011, à Busan (République de Corée),
- le suivi de l'échange de vues avec les ONG lors de la réunion du Comité interministériel du 12 juillet 2011,
- une rétrospective sur les Assises 2011 de la Coopération luxembourgeoise.

en date du 14 décembre :

- le projet de loi modifiant la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement,
- la cohérence des politiques pour le développement.

Les autres activités du Comité interministériel

Au cours de l'année 2011 le Comité interministériel a avisé, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, 22 demandes d'agrément comme coopérants, 9 demandes d'agrément comme agent de la coopération et 22 demandes pour un congé de coopération.

Le Comité interministériel s'est réuni à cinq reprises en 2011 (Sénégal)

Centre de formation professionnelle régional de Peja (Kosovo)

Marché de Tarrafal (Cap Vert)

La cohérence des politiques pour le développement

Le 12 juillet 2011, le Comité interministériel pour la coopération au développement a tenu son échange annuel avec des ONG et le Cercle de coopération des ONG de développement du Luxembourg. Les ONG ont proposé un ordre du jour pour cette réunion, sur lequel figuraient le dispositif institutionnel en matière de cohérence des politiques pour le développement au Luxembourg, les achats responsables dans les marchés publics, la politique contre le changement climatique et plus particulièrement les mécanismes de développement propre et les biocarburants, la place financière, le commerce extérieur, les accords de partenariat économique (APE) négociés entre l'Union européenne et les pays ACP, le partenariat économique du Luxembourg avec l'Angola, l'accord de libre échange entre l'UE et l'Inde, ainsi que les accords de protection des investissements en Colombie négociés par l'UEBL. Un dernier point de la discussion portait sur l'intégration de la cohérence des politiques pour le développement dans le projet de loi modifiant la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

En fin de réunion, les ONG et le Comité interministériel ont convenu :

- d'examiner plus en détail le lien entre la santé et les secteurs sociaux,
- que les administrations gouvernementales, la société civile et le public peuvent saisir le Comité interministériel par écrit au sujet de cas concrets d'incohérence qui seront ensuite examinés par le Comité,
- de maintenir le rythme d'échange de vues par an entre le Comité interministériel et les ONG, sans préjudice des entrevues supplémentaires ad hoc en cas de besoin,
- d'approfondir des points pouvant être traités « bilatéralement » entre le Ministère et les ONG dans le groupe de travail permanent MAE-ONG.

Lors de sa déclaration sur la coopération au développement et l'action humanitaire, en date du 12 octobre 2011, la ministre Marie-Josée Jacobs a insisté sur la nécessité de veiller à la cohérence des politiques pour le développement et du rôle consultatif qui incombe à cet égard au Comité interministériel.

1 LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES

AFRIQUE | AMÉRIQUE CENTRALE | ASIE | PROCHE-ORIENT

Cette section présente les activités de la Coopération luxembourgeoise et les perspectives d'avenir dans ses principaux pays partenaires en 2011. Les événements marquants y sont relevés ainsi qu'une brève description de la position de ces pays par rapport à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'Afrique subsaharienne reste la principale région de concentration de la Coopération luxembourgeoise. Les énormes défis auxquels sont confrontées les populations de ces pays persistent, voire s'aggravent. L'insécurité alimentaire touche une personne sur quatre des 856 millions d'habitants en Afrique subsaharienne et ceci malgré une bonne croissance économique moyenne au cours des dernières années. La vulnérabilité croissante face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux conflits civils mine le développement humain de la région. Si l'on a pu se réjouir en 2011 de la fin de la crise politique au Niger et de la reprise des activités de coopération au développement dans ce pays, force est de constater une détérioration de la situation sécuritaire dans toute la zone sahélienne où les répercutions de la crise libyenne se font sentir.

Face à cette situation difficile, la Coopération luxembourgeoise est restée engagée auprès des populations démunies, engagement qui s'est notamment manifesté en 2011 par la tenue de Commissions de partenariat au niveau ministériel au Sénégal, au Niger et au Cap Vert, ainsi qu'au Nicaragua, au Salvador, au Laos et au Vietnam. Quatre Programmes indicatifs de coopération (PIC) de troisième génération ont ainsi démarré en 2011, à savoir au Cap Vert, Nicaragua, Laos et Vietnam. Deux nouveaux PIC (Sénégal et El Salvador) qui vont démarrer en 2012 ont pu être signés en 2011. Ces programmes s'inscrivent clairement dans l'agenda de l'efficacité de l'aide en promouvant l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Dans un souci permanent de qualité de l'aide, il y a lieu de relever également la poursuite en 2011 de l'exercice de revues externes des PIC, notamment au Burkina Faso et au Salvador.

Tout en respectant les principes de concentration géographique et sectorielle de la Coopération luxembourgeoise, chaque PIC s'adapte au contexte spécifique du pays partenaire en question à travers des modalités de mise en œuvre adaptées (appui budgétaire sectoriel, adhésion à des fonds communs, coopération déléguée ou conjointe, ou encore stratégie de désengagement progressif).

En novembre, une visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc au Vietnam a certainement illustré les nouvelles formes de relations et de partenariat, au-delà de la coopération au développement, que le Luxembourg peut entretenir avec un pays qui se classe désormais parmi les pays à revenu intermédiaire.

LES NOUVELLES MODALITÉS DE L'AIDE :

La mise en œuvre de l'agenda de l'efficacité de l'aide dans les pays partenaires

En 2011, la coopération avec les pays partenaires était marquée par le démarrage de quatre nouveaux Programmes indicatifs de coopération (PIC) ainsi que de l'élaboration de deux PIC qui vont démarrer en 2012. La mise en œuvre concrète des nouvelles modalités de l'aide est ancrée dans ces nouveaux programmes, en tenant compte de la situation particulière de chaque pays :

- **Cap Vert :**
  - ✓ Le Luxembourg est chef de file des bailleurs dans le secteur de la formation professionnelle
  - ✓ Appui budgétaire sectoriel de 2,5 millions d'euros
  - ✓ Coopération triangulaire avec Sao Tomé-et-Principe
- **Nicaragua :**
  - ✓ Le Luxembourg est chef de file des bailleurs dans le secteur du tourisme et reçoit 7 millions d'euros de la délégation de l'Union européenne en coopération déléguée
  - ✓ Contribution de 2 millions d'euros au Fonds commun pour la santé (FONSALUD)
  - ✓ Deux contributions de 1 million d'euros à des fonds communs d'appui à la société civile (équité de genre et gouvernance démocratique)
- **Vietnam :**
  - ✓ Stratégie de désengagement progressif
  - ✓ Coopération déléguée de 2 millions d'euros du Luxembourg envers la délégation de l'Union européenne dans le secteur de la santé
- **Laos :**
  - ✓ Approche programmatique dans le secteur de la santé et coopération déléguée de 2,25 millions d'euros de la Belgique envers le Luxembourg
  - ✓ Partenariat public-privé (PPP) dans le domaine de la formation hôtelière
- **El Salvador :**
  - ✓ Contribution de 10,5 millions d'euros au Fonds commun d'appui programmatique (FOCAP) du programme « Communautés solidaires »
  - ✓ Contribution de 2 millions d'euros en appui à la société civile
- **Sénégal :**
  - ✓ Le Luxembourg est chef de file des bailleurs dans le secteur de la formation professionnelle
  - ✓ Coopération déléguée croisée de 2 millions d'euros entre le Luxembourg et la Belgique dans le secteur de la formation professionnelle et celui de l'hydraulique

1 LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES

Sur la route du café (El Salvador)

Dans un contexte similaire, la coopération bilatérale avec la Namibie est venue à terme en 2011, mais des relations persistent en matière de coopération financière, de la société civile et du système des Nations unies.

Le contexte international de l'aide a changé et la Coopération luxembourgeoise a fait siens les principes du nouveau partenariat mondial issu du quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, notamment en incluant davantage la société civile dans les pays partenaires et le secteur privé, notamment à travers des partenariats publics-privés (PPP), dans la mise en œuvre des PIC.

Finalement, il y a lieu de relever que le contexte de défis communs auxquels nos pays partenaires sont confrontés a encouragé la Coopération luxembourgeoise à continuer en 2011 à investir de manière conséquente dans des initiatives régionales, notamment dans les domaines de la finance inclusive, des nouvelles technologies de l'information ainsi que de l'environnement et du changement climatique.

LES PROGRAMMES INDICATIFS DE COOPÉRATION AVEC LES DIX PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES DE LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

Pays partenaire	Durée du PIC	Volume financier du PIC	Secteurs prioritaires du PIC
Burkina Faso	2008-2012	62.900.000	Gestion durable des ressources naturelles ; formation et insertion professionnelles
Cap Vert	2011-2015	60.000.000	Éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle ; eau et assainissement ; appui à la santé et aux cantines scolaires ; aide alimentaire et fonds de contrepartie
El Salvador	2007-2011	24.000.000	Santé ; eau et assainissement ; éducation
Laos	2011-2015	50.000.000	Éducation, formation professionnelle et développement des ressources humaines ; développement local intégré ; santé
Mali	2007-2011	55.200.000	Formation et insertion professionnelles ; santé ; eau et assainissement ; sécurité alimentaire ; bonne gouvernance
Namibie	2007-2011	22.000.000	Développement rural et urbain intégré ; formation professionnelle ; planification au développement
Nicaragua	2011-2014	35.000.000	Formation et insertion professionnelles ; santé ; tourisme
Niger	2008-2012	60.000.000	Développement rural ; formation technique et professionnelle ; santé
Sénégal	2007-2011	53.300.000	Formation et insertion professionnelles ; santé ; eau et assainissement ; bonne gouvernance
Vietnam	2011-2015	42.000.000	Éducation, formation professionnelle et développement des ressources humaines ; développement local intégré ; santé

Pays partenaire	Lux-Development & autres partenaires	Agences ONU/ spécialisées	ONG	Action humanitaire & aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureaux de la Coo-pération	Divers	Total	Evolution depuis 2010
Burkina Faso	7 208 235,98	950 000,00	3 452 731,09	139 353,13	87 451,45	139 275,75	188 275,93	12 165 323,33	-10,01%
Cap Vert	8 836 978,32	1 337 731,19	441 114,90	-	-	263 888,93	55 993,31	10 935 706,65	-14,14%
Mali	14 522 801,18	174 789,00	1 462 869,03	1 500 000,00	6 520,74	-	60 932,01	17 727 911,96	64,94%
Namibie	3 909 051,08	1 000 000,00	-	100 000,00	-	-	3 938,07	5 012 989,15	-46,71%
Niger	1 755 216,33	1 545 594,64	657 697,64	960 000,00	17 807,37	-	6 587,06	4 942 903,04	-25,61%
Sénégal	8 364 941,45	-	1 016 481,88	-	381 410,96	173 155,06	93 706,31	10 029 695,66	-29,47%
Afrique	**44 597 224,33**	**5 008 114,83**	**7 030 894,54**	**2 699 353,13**	**493 190,52**	**576 319,74**	**409 432,69**	**60 814 529,78**	**-9,60%**
El Salvador	5 323 618,99	-	48 951,77	142 980,89	-	-	64 586,07	5 580 137,72	4,48%
Nicaragua	8 109 031,39	-	252 120,95	100 000,00	55 713,33	167 110,33	52 800,54	8 736 776,54	22,52%
Amérique centrale	**13 432 650,37**	**-**	**301 072,72**	**242 980,89**	**55 713,33**	**167 110,33**	**117 386,61**	**14 316 914,25**	**14,79%**
Laos	7 309 375,31	2 919 058,34	901 093,14	608 254,22	135 039,70	-	12 233,38	11 885 054,08	27,49%
Vietnam	5 016 145,07	363 372,09	398 978,01	100 000,00	184 183,46	198 700,20	43 133,59	6 304 512,42	-31,20%
Cisjordanie et bande de Gaza	1 366 727,24	-	293 886,69	1 285 000,00	105 860,20	-	4 021 053,22	7 072 527,35	-0,91%
Asie	**13 692 247,62**	**3 282 430,43**	**1 593 957,84**	**1 993 254,22**	**425 083,36**	**198 700,20**	**4 076 420,19**	**25 262 093,85**	**-1,41%**
Total	**71 722 122,32**	**8 290 545,26**	**8 925 925,10**	**4 935 588,24**	**973 987,21**	**942 130,27**	**4 603 239,49**	**100 393 537,89**	**-4,72%**

COOPÉRATION PAR PAYS PARTENAIRES

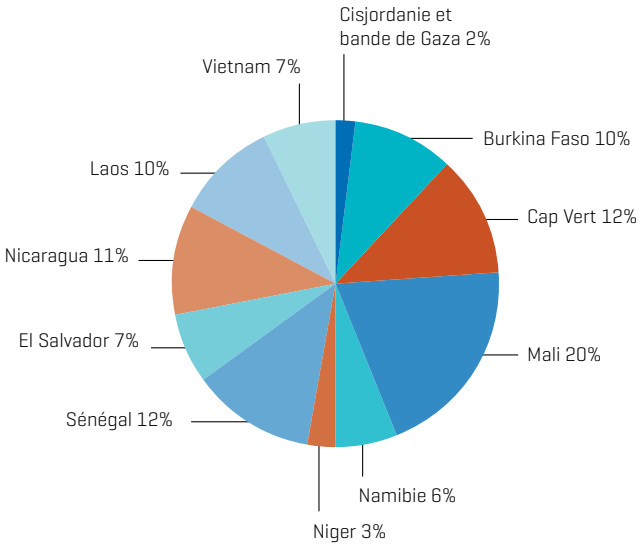

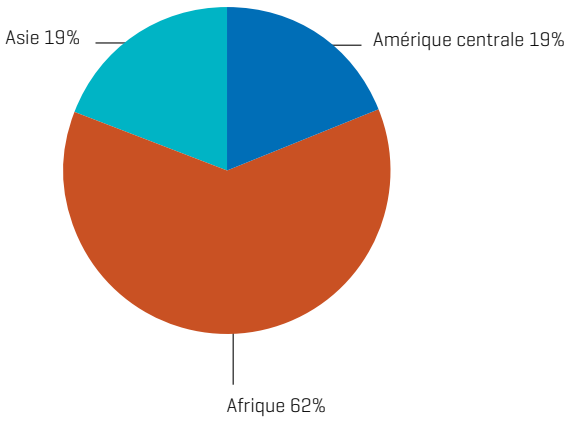

AFRIQUE

BURKINA FASO

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	11	17
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	965	1078
Classement selon l'indicateur du développement humain	172/174	181/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	?
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Très loin de l'objectif
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 7 : Préserver l'environnement	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	?

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- Objectif atteint
- Sur la bonne voie
- Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LE BURKINA FASO FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Au Burkina Faso, les objectifs du Millénaire pour le développement ont été intégrés pour les années 2000 à 2010 dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et les politiques sectorielles et programmes d'actions prioritaires qui en découlent. Le CSLP ayant été remplacé à partir de 2011 par la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), celle-ci constitue le cadre de référence pour les OMD pour la période 2011 à 2015.

Les réformes opérées dans les différents secteurs ainsi que les programmes sectoriels mis en place par le gouvernement ont permis de faire reculer l'incidence de la pauvreté de 46,40% en 2003 à 43,20% en 2009, avec cependant une stagnation voire une légère hausse entre 2009 et 2010 à 43,90%.

L'adoption et la mise en œuvre, depuis 2001, de programmes sectoriels en matière d'éducation primaire et de développement sanitaire a permis d'enregistrer des progrès considérables dans ces deux secteurs. Ainsi, la population scolari-

Le Burkina Faso a fait des efforts soutenus dans la mise en œuvre des réformes structurelles

sée dans l'éducation primaire a plus que doublé en neuf ans, le taux net de scolarisation passant de 32,30% en 2000 à 63,30% en 2010. Bien que la parité ne soit pas encore atteinte, les inégalités d'accès à l'éducation des filles ont pu être réduites au cours de cette décennie. Cependant, les taux d'achèvement du primaire (71,10%) et le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire général et technique (29,70%) restent encore faibles. Le taux d'alphabétisation (28,7% en 2008) demeure également parmi les plus bas de la sous-région. L'amélioration de la qualité et la diversification de l'offre éducative notamment au niveau du secondaire et de la formation professionnelle reste ainsi le défi majeur à relever d'ici 2015. La formation professionnelle et technique exige par ailleurs une orientation plus poussée des formations dispensées vers les besoins de l'économie en ressources humaines qualifiées.

En matière de santé, les efforts soutenus des dernières années ont également permis d'améliorer les indicateurs. Le taux de prévalence à l'infection du VIH est passé de 7,17% en 2000 à 1,60% en 2010. Le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié est passé de 51% en 2000 à 54% en 2010 et les taux de vaccination avoisinent les 100% des enfants.

2. EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Le Burkina Faso a été confronté au cours des mois de février à juin 2011 à une crise sociale sans précédent qui a troublé la quiétude sociale, ébranlé les institutions républicaines, remis en cause l'autorité de l'État et la sécurité collective du pays. Cette crise, qui a entrainé des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels, s'est traduite dans un premier temps par des manifestations d'étudiants suite à la mort « suspecte » du jeune collégien Justin Zongo après sa convocation au commissariat de police de Koudougou. Malgré la violence des manifestations des jeunes et l'intensité des mouvements sociaux, les mutineries des militaires et des policiers, intervenues par la suite dans plusieurs garnisons du pays, ont été le fait marquant de cette crise. Bien que le gouvernement ait privilégié dans un premier temps le dialogue, il a finalement été obligé de recourir à la force pour rétablir l'ordre. 566 soldats ont été radiés de l'armée et plus de 300 arrêtés. Les revendications des mutins étaient liées surtout à des primes non versées, à des versements d'indemnités ou à des problèmes de commandement.

Dans le but de ramener la paix sociale et de restaurer l'autorité de l'État, le président du Burkina Faso a procédé à la dissolution du gouvernement, à la nomination d'un nouveau Premier ministre et à d'importants changements dans le commandement militaire. Le nouveau gouvernement a entamé un processus de réformes politiques, en mettant notamment en place le Conseil consultatif sur les réformes politiques qui a remis son rapport au président du Burkina Faso le 21 juillet et en tenant des Assises nationales sur les réformes politiques du 7 au 9 décembre.

Du point de vue économique, l'année 2011 a connu un ralentissement de l'activité, avec un taux de croissance du PIB réel de 4,20%, contre 7,90% en 2010. Ceci s'explique en grande partie par une baisse de la production céréalière suite à la sécheresse qui a sévi cette année. Le taux d'inflation est resté maîtrisé sur une bonne partie de l'année, mais a augmenté vers la fin de l'année en raison d'un renchérissement des prix des produits alimentaires. La balance du compte courant s'est améliorée, reflétant les termes des échanges favorables et une bonne production d'or et de coton. Le déficit budgétaire global s'est contracté à 2,50% du PIB, contre 4,50% en 2010. Le Burkina Faso a fait des efforts soutenus dans la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles, notamment en ce qui concerne la réduction de l'écart entre les prix domestiques et internationaux des produits pétroliers.

3. PIC 2008-2012 : APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC 2008-2012), doté d'une enveloppe financière de 62,9 millions d'euros, a pour objectif global de contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique viable et la réduction de la pauvreté à travers l'appui à la gestion rationnelle et participative des ressources naturelles (et plus particulièrement des ressources forestières) et à la formation technique et professionnelle.

AFRIQUE

BURKINA FASO

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Burkina Faso	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	7 753 359,61	7 208 235,98
Agences ONU/spécialisées	1 443 893,00	950 000,00
ONG	3 328 003,34	3 452 731,09
Action humanitaire et aide alimentaire	586 853,00	139 353,13
Appui aux programmes	207 070,50	87 451,45
Bureau de la coopération	161 004,19	139 275,75
Divers	37 864,08	188 275,93
Total	**13 518 047,72**	**12 165 323,33**

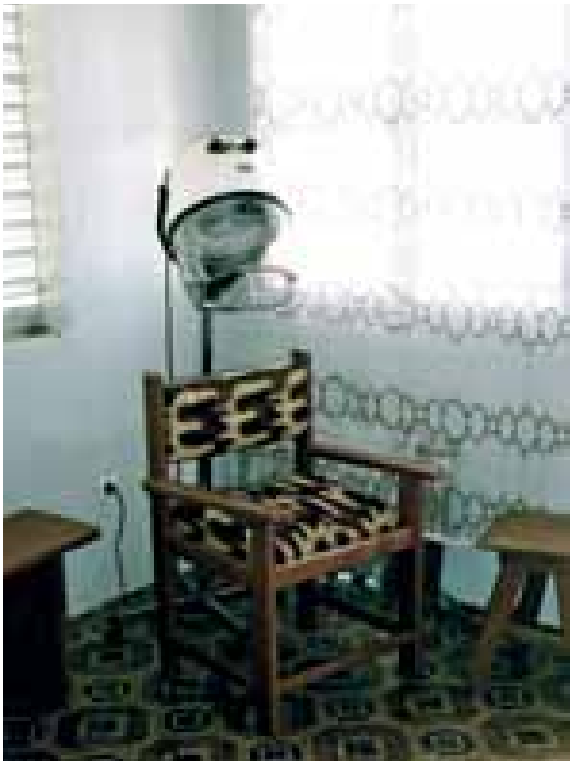

Les inégalités d'accès à l'éducation des filles ont pu être réduites

Au titre du premier axe de ce PIC, le projet BKF/017 - *Amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de gestion durable des ressources pastorales* a pu être officiellement lancé. Le projet BKF/015 - *Appui à la réalisation d'un Inventaire forestier national* et le programme *BKF/016 - Appui au Programme national des plate-formes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté* ont pour leur part pu atteindre leur rythme de croisière en 2011. Suite à l'engagement du Burkina Faso dans une approche programme dans le secteur du développement rural à travers l'élaboration de la *Politique nationale du secteur rural (PNSR) 2011-2015*, la formulation de l'appui luxembourgeois à la mise en œuvre du prorgamme « forêts » du PNSR est entrée dans sa phase finale. Cet appui, qui se fait conjointement avec la Coopération suédoise, vise à contribuer à la gestion durable et participative des productions forestières et à accroître la contribution du secteur forestier à l'économie nationale et au bien-être des populations.

Au titre du second axe du PIC, le Luxembourg appuie le Burkina Faso dans l'opérationnalisation et la mise en œuvre de sa Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/ETFP). Suite à l'adoption en 2010 du plan d'action de cette politique sectorielle, la formulation de l'appui luxembourgeois a pu véritablement progresser en 2011. Ensemble avec la Coopération autrichienne et l'Agence française de développement, le Luxembourg vise à travers cet appui conjoint de réorienter la formation technique et professionnelle davantage vers la demande et les besoins en ressources humaines qualifiées dans l'économie burkinabè ainsi que les possibilités concrètes d'emploi ou d'auto emploi.

Le Luxembourg a continué à assurer en 2011 le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de l'enseignement et de formation techniques et professionnels (ETFP) au Burkina Faso.

Cette année a été finalement marquée par la tenue au Burkina Faso de la 5ème Commission de partenariat Burkina-Luxembourg en présence de la ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire ainsi que par le lancement de la revue à mi-parcours du PIC.

Coopération bilatérale	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	-	4 322 349,00	2 660 485,00	2 684 876,63	3 730 864,69	7 753 359,61	7 208 235,98
Agences ONU/spécialisées	-	125 000,00	4 076 854,16	2 700 000,00	2 500 000,00	1 443 893,00	950 000,00
Total	-	4 447 349,00	6 737 339,16	5 384 876,63	6 230 864,69	9 197 252,61	8 158 235,98

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU BURKINA FASO

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
BKF/011 : Appui à la Formation professionnelle élémentaire	2007-2010	5 000 000	LD	Formation professionnelle
BKF/012 : Appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins	2006-2010	5 956 729	LD	Développement rural
BKF/013 : Appui au Centre National de Transfusion Sanguine - Phase II	2007-2010	2 466 100	LD	Services médicaux
BKF/014 : Alphabétisation III	2008-2011	3 000 000	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
BKF/015 : Second Inventaire Forestier National	2009-2011	4 000 000	LD	Services sylvicoles
BKF/016 : Appui au Programme National des Plate-formes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, phase 2010–2015	2010-2015	12 000 000	LD	Développement rural
BKF/017 : Projet d'amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de gestion durable des ressources pastorales	2010-2015	6 000 000	LD	Bétail
BKF/018 : Programme d'appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle au Burkina Faso, de son Schéma directeur et de son Plan d'Action Pluriannuel actuellement en élaboration	2009-2013	10 000 000	LD	Politique de l'éducation et gestion administrative
BKF/019 : Projet d'appui à la mise en œuvre du Programme National de Gestion des ressources Forestières	2010-2014	110 000 000	LD	Politique de la sylviculture et gestion administrative
Contribution annuelle 2011	2011	200 000	FONAENF	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
Micro-projets			BCL_OUA	Secteur non spécifié
Agences ONU/spécialisées				
Plate-formes multifonctionnelles	2010-2015	3 000 000	PNUD	Politique de l'énergie et gestion administrative
Appui à la lutte contre la fistule dans la région du Sahel et réduction de la morbidité et mortalité maternelle (LUA35)	2007-2011	3 000 000	FNUAP	Politique en la matière de population / santé et fertilité
Exploitation durable PFNL (PAGED-PFNL)	2009-2012	3 693 893	FAO	Politique de l'environnement et gestion administrative

AFRIQUE

CAP VERT

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	0,4	0,5
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	3233	3309
Classement selon l'indicateur du développement humain	105/174	133/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	?
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Objectif atteint
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Objectif atteint
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Objectif atteint
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Objectif atteint
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Sur la bonne voie
OMD 7 : Préserver l'environnement	?
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	?

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- Objectif atteint
- Sur la bonne voie
- Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LE CAP VERT FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Cap Vert est l'un des rares pays d'Afrique en mesure de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Quatre des huit objectifs – l'école universelle, le genre, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle – sont garantis.

Le rapport du Cap Vert sur les OMD de 2010 indique que le pays se rapproche rapidement de l'objectif de l'éducation primaire universelle. Le programme de repas scolaires, mis en œuvre par le PAM durant 31 ans, a été un facteur clé qui a permis aux familles capverdiennes d'envoyer leurs enfants à l'école primaire tout en améliorant leur nutrition, ce qui participe au développement du capital humain au Cap Vert. Dans le cadre du PIC 2011-2015, la Coopération luxembourgeoise fournit de l'assistance technique au gouvernement qui a hérité de la gestion des cantines scolaires depuis le retrait du PAM.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont maintenu leurs efforts visant à renforcer l'éducation à tous les niveaux dans le pays :

Ile de Sal

une formation professionnelle améliorée sera adaptée aux besoins du marché, notamment dans les secteurs du tourisme et des énergies renouvelables. L'expansion de l'éducation universitaire permettra à un plus grand nombre de diplômés du secondaire de poursuivre leurs études dans le pays.

Au niveau du genre, le Cap Vert a dépassé la parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, le taux de fréquentation des filles étant plus élevé que celui des garçons. La gente féminine est également bien représentée au parlement, au sein du gouvernement et dans les institutions publiques.

Le pays est sur la bonne voie pour atteindre le cinquième OMD, celui de la réduction de la mortalité infantile, qui est passée de 57 décès pour 1.000 naissances en 1995 à 21 en 2011. Ceci est dû en grande partie au doublement du pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié et à l'amélioration des programmes portant sur la santé générale et la nutrition pour les femmes enceintes.

Une intensification des efforts nationaux pour identifier et vacciner les enfants des régions isolées du Cap Vert a produit un accroissement des taux de vaccination. Le taux de vaccination contre la rougeole par exemple atteint désormais les 96%. Un recours plus large aux campagnes de sensibilisation a attiré l'attention des familles sur les problèmes liés à la santé de l'enfant, et les pouvoirs publics ont agi avec détermination pour rapprocher les services de santé primaire de la population, ce qui fait que 76% des familles capverdiennes vivent à présent à moins de 30 minutes d'un centre de santé.

L'accès à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant a été étendu, pour atteindre une couverture nationale de 90%.

Sur le plan économique également, des progrès notables ont été réalisés dans l'amélioration de l'environnement des affaires. L'augmentation croissante des exigences de la société civile, dont la voix devient de plus en plus forte, a également joué un rôle important dans ce processus. Ainsi, le pays a-t-il déjà réduit de presque moitié la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et celle de ceux ne disposant pas d'une ration alimentaire journalière minimale.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Au Cap Vert, l'année 2011 a été fortement marquée par les campagnes électorales pour les élections législatives et présidentielles.

Les élections législatives se sont déroulées le 6 février 2011. Après une campagne au coude à coude, le parti de la majorité sortante, le PAICV, a remporté 37 des 72 sièges au parlement. Le principal parti d'opposition, MPD, en a obtenu 33, et l'UCID 2.

La quatrième élection présidentielle s'est tenue en septembre 2011 et a vu la victoire de Jorge Carlos Fonseca, candidat soutenu par le MPD. Monsieur Fonseca devient ainsi le premier président de « cohabitation » de l'histoire de l'archipel, bien que le président en exercice n'a pas officiellement d'affiliation à un parti.

Notons par ailleurs que des élections locales sont prévues en juillet 2012 lors desquelles les maires des 22 communes du pays seront élus.

Sur le plan économique, le Cap Vert a montré des signes de reprise après l'impact de la crise financière mondiale. En 2011, le tourisme et le transport aérien se sont redressés, stimulés par une baisse des tarifs attirant les touristes fuyant les destinations ayant connu un « printemps arabe ». Le programme d'investissements publics a soutenu massivement l'économie en finançant des infrastructures nécessaires au développement économique du pays et en améliorant l'environnement des affaires sur la base de stratégies de marketing et de certification. Les investissements étrangers directs et partant, les apports de capitaux correspondants dans des projets de construction ont, quant à eux, diminué.

En juillet 2011, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, s'est rendue au Cap Vert dans le cadre de la douzième Commission de partenariat entre le Cap Vert et le Luxembourg. Au cours de cette visite, la ministre a inauguré en présence du Premier ministre José Maria Pereira Neves, l'Ecole d'hôtellerie et de tourisme réalisée avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise. Marie-Josée Jacobs a également posé la première pierre du Centre national de formation professionnelle dédié aux énergies renouvelables et celle d'un centre de formation professionnelle pour la transformation agro-alimentaire qui seront tous les deux construits et équipés dans le cadre du soutien luxembourgeois au développement du capital humain du Cap Vert.

AFRIQUE

CAP VERT

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Cap Vert	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	10 916 928,17	8 836 978,32
Agences ONU/spécialisées	871 858,25	1 337 731,19
ONG	593 329,16	441 114,90
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-
Appui aux programmes	1 819,07	-
Bureau de la coopération	269 654,74	263 888,93
Divers	82 387,42	55 993,31
Total	**12 735 976,81**	**10 935 706,65**

Finalement, la visite de la ministre a également été l'occasion d'inaugurer deux marchés à Tarrafal et de signer deux accords bilatéraux, l'un portant sur l'aide budgétaire sectorielle dans le cadre du PIC 2011-2015 et l'autre sur une coopération des services aéronautiques des deux pays.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC III (2011-2015), signé à Praia le 6 juillet 2010, a débuté ses activités au 1er janvier 2011 et s'oriente autour des quatre axes suivants :

- Axe 1 : Éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle incluant la microfinance, les activités génératrices de revenus, le soutien aux PME/PMI et le développement du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs porteurs de l'économie, tels que le tourisme. Les activités dans le secteur de l'éducation, de la formation technique et professionnelle et emploi (EFE) s'inscrivent, d'une part, dans la continuité des actions entreprises dans le cadre du PIC II, tels que l'encadrement de l'Ecole hôtelière et de tourisme du Cap Vert et le renforcement du réseau d'infrastructures scolaires ; d'autre part, ce PIC dit « de troisième génération » élargit le spectre d'action de notre soutien à l'EFE à travers une approche programme et le recours à l'aide budgétaire sectorielle.
- Axe 2 : Eau et assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives. L'intervention luxembourgeoise dans ce secteur s'inscrit dans le cadre du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources hydriques (PAGIRH) approuvé par les autorités capverdiennes. Sur base du PAGIRH et de son programme de mise en œuvre, la formulation d'un projet bilatéral a été réalisée en 2011.

Marché de Tarrafal

- Axe 3 : Appui à la santé scolaire et aux cantines scolaires au travers d'un renforcement institutionnel de l'Institut capverdien d'action sociale scolaire (ICASE) et la mise en œuvre du Plan national de santé scolaire et du Programme national des cantines scolaires.
- Axe 4 : Aide alimentaire visant à participer à l'effort de sécurité alimentaire de l'archipel.

La Coopération luxembourgeoise soutient également le bureau conjoint des Nations unies au Cap Vert en finançant son programme pays, notamment dans les secteurs présentant des synergies avec le volet bilatéral du PIC III (axes 1 et 3).

Un fonds d'études et d'assistance technique est prévu pour soutenir les autorités capverdiennes dans la mobilisation de fonds additionnels auprès de divers fonds et instances internationales. Le fonds sert également à fournir de l'assistance technique et d'autres moyens aux autorités capverdiennes en vue de développer les relations économiques avec le Luxembourg et d'autres pays. C'est dans ce contexte que l'identification et la formulation d'un projet triangulaire sud-sud-nord avec la République de São Tomé et Principe a débuté en

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	8 637 682,00	9 085 460,00	9 927 437,00	11 537 973,30	8 617 247,14	10 916 928,17	8 836 978,32
Agences ONU/spécialisées	155 958,00	508 158,00	1 010 376,0	871 858,25	825 872,05	871 858,25	1 337 731,19
Total	8 793 640,00	9 593 618,00	10 937 813,00	12 409 831,55	9 443 119,19	11 788 786,42	10 174 709,51

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU CAP VERT

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
CVE/056 : Région Sanitaire Santiago Nord	2004-2012	10 948 000	LD	Infrastructure pour la santé de base
CVE/059 : Ecole Hôtelière	2006-2014	12 412 300	LD	Formation professionnelle
CVE/070 : Eau à Fogo & Brava	2007-2014	5 000 000	LD	Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle
CVE/071 : Formation professionnelle	2007-2014	17 469 716	LD	Formation professionnelle
CVE/075 : Santé scolaire (Phase III)	2009-2014	3 200 000	LD	Éducation sanitaire
CVE/076 : Lycée de Ponta Verde	2008-2014	4 500 000	LD	Enseignement secondaire
CVE/077 : Programme sectoriel ETFP	2011-2015	5 000 000	LD	Éducation
CVE/078 : Appui au PAGIRE	2011-2015	11 000 000	LD	Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle
CVE/079 : Aide alimentaire d'urgence	2011	1 000 000	LD	Aide alimentaire d'urgence
CVE/080 : Triangulaire LUX-CVE-STP	2011-2015	800 000	LD	Formation professionnelle
Aide budgétaire sectorielle	2011-2015	2 500 000	Cap Vert	Formation professionnelle
ATTF convention 2011	2011	65 286	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Fonds de micro-projets 2011	2011	50 000	BCP	Secteur non spécifié
Vision 2020 : Énergies renouvelables	2011-2014	499 656	IfaS	Energies renouvelables (assistance technique)
Agences ONU/spécialisées				
PNUD : Appui au renforcement du système électoral	2008-2011	391 972	PNUD	Élections
ONE UN - Soutien à la Sécurité Alimentaire et à la Nutrition Scolaire	2011-2015	1 337 731	PNUD	Multi-secteurs
Programme conjoint de Nations unies au Cap Vert	2007-2011	2 703 488	PNUD	Multi-secteurs

2011. Le fonds d'études a également permis aux autorités capverdiennes de financer une série d'études permettant de démarrer concrètement le programme gouvernemental « Cap Vert – 50% d'énergies renouvelables en 2020 ».

Sur demande expresse des autorités capverdiennes, le PIC III introduit l'aide budgétaire sectorielle comme nouvelle modalité de mise en œuvre de la Coopération luxembourgeoise au Cap Vert. Le recours à l'aide budgétaire sectorielle se fait dans le cadre de l'appui au secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle, en étroite collaboration avec les autres bailleurs qui ont déjà recours à cette modalité pour ce secteur. Une première tranche de l'aide budgétaire a été versée au budget de l'État capverdien en 2011.

AFRIQUE

MALI

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	10,7	15,8
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	681	1077
Classement selon l'indicateur du développement humain	165/174	175/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	◐
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	◐
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	◐
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	◐
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	●
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	◐
OMD 7 : Préserver l'environnement	?
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	?

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- ● Objectif atteint
- ◐ Sur la bonne voie
- ◐ Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- ● Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LE MALI FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les efforts fournis par le Mali pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) s'inscrivent dans le cadre du Plan décennal d'atteinte des OMD (2006-2015), du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSRP / 2007-2011) et du Programme de développent économique et social (PDES / 2008-2012).

Si, au cours des dix dernières années, des progrès ont été constatés au niveau de la réduction de la pauvreté, il est cependant peu probable que le Mali parvienne à réduire de moitié la proportion de sa population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

L'atteinte des OMD 4 et 5 d'ici 2015 est elle aussi loin d'être assurée. Le Mali enregistre certes de faibles avancées en ce qui concerne la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, mais les progrès constatés ne suffisent pas à atteindre les objectifs de 2015 liés à la réduction des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de la mortalité maternelle.

Consultation au Centre de santé communautaire

Dans le domaine de l'éducation, avec un taux net de scolarisation dans le primaire de 80%, l'accès universel à l'éducation primaire (OMD 2) au Mali progresse de manière non négligeable. Il en va de même pour la lutte contre les inégalités et pour l'autonomisation de la femme (OMD 3), puisque le nombre de jeunes filles ayant accès à l'éducation primaire a sensiblement augmenté de 62 à 79 filles pour 100 garçons.

Des tendances positives ont également été enregistrées dans le cadre de l'OMD 6 relatif à la lutte contre le VIH/sida ainsi que par rapport à l'OMD 7 « Assurer un environnement durable », notamment en termes d'accès facilité à l'eau potable. Même si, en général, des progrès ont pu être notés par rapport à la réalisation des OMD, il reste à voir quelles seront les conséquences de la crise politique, qui s'est déclenchée au Mali en début 2012.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Sur le plan politique, l'année 2011 a été marquée par une forte activité en vue de la finalisation des engagements du président de la République en fin de mandat, à savoir :

- le lancement de la réforme visant à adapter la Constitution à l'évolution du contexte démocratique depuis 1992. L'achèvement de ce chantier était prévu pour la fin de l'année afin que la consultation référendaire puisse se tenir dans le premier semestre de 2012. Le projet de constitution connaîtra cependant une vague de protestation qui débouchera sur sa mise en veille ;
- l'adoption du Code de la famille en seconde lecture par l'Assemblée nationale. Ce texte connaîtra une refonte assez profonde par rapport à sa mouture initiale pour prendre en compte les exigences des associations religieuses musulmanes ;
- la préparation des élections générales, prévues en 2012, représente un chantier de vastes concertations et de nombreuses objections tant sur le fichier électoral que sur la composition de l'organe de suivi des élections (la CENI).

Le remaniement ministériel de mars 2011, qui a vu le départ du Premier ministre Modibo Sidibé et son remplacement par Mariama Kaidama Sidibé, visait l'achèvement des chantiers de réformes institutionnelles et la mise en place des outils et organes des élections générales de 2012.

Au niveau de la gouvernance et de la décentralisation, l'année a vu la préparation d'un projet de loi de découpage administratif visant à faire passer le nombre des régions de huit à dix-neuf sur une période de cinq ans. La fin de la mandature des collectivités locales a coïncidé avec la préparation et l'adoption du nouveau cadre de référence des politiques de développement 2010-2016, dont un axe stratégique était le renforcement de la paix et de la cohésion sociale.

Sur le plan sécuritaire, l'année 2011 s'est terminée par la détérioration du contexte en la matière, marqué par la recrudescence des enlèvements d'otages à Hombori et Tombouctou, ainsi que par les attaques contre les autorités civiles et militaires dans les régions du Nord Mali. La répétition des atteintes à la liberté de circulation ajoutée au déclenchement d'une rébellion armée laissent présager une aggravation de la situation sécuritaire et politique dans cette zone où la fréquence des alertes a bloqué toute activité conséquente de développement économique et social.

Au niveau des relations bilatérales entre le Mali et le Luxembourg, on notera la venue à Luxembourg du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Moctar Ouane, à l'occasion de la sixième commission de partenariat entre les deux pays, le 24 janvier 2011, et sa rencontre avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

Point de forage dans le cercle de Baronéli

AFRIQUE

MALI

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Mali	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	7 907 996,11	14 522 801,18
Agences ONU/spécialisées	943 870,11	174 789,00
ONG	1 168 688,53	1 462 869,03
Action humanitaire et aide alimentaire	599 480,00	1 500 000,00
Appui aux programmes	106 007,77	6 520,74
Bureau de la coopération	-	-
Divers	22 249,11	60 932,01
Total	**10 748 291,63**	**17 727 911,96**

Jeunes garçons dans la plaine de Koloni

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Éducation, formation et insertion professionnelles, santé de base, hydraulique et assainissement, sécurité alimentaire, développement local et bonne gouvernance, tels sont les secteurs couverts par le Programme indicatif de coopération (PIC) de deuxième génération signé entre le Luxembourg et le Mali pour la période 2007-2011 et doté d'une enveloppe budgétaire indicative de 55,2 millions d'euros.

Dans la zone de concentration Sud, qui englobe les quartiers périurbains de Bamako, la région de Ségou et, sur demande malienne, une extension au cercle de Yorosso dans la région de Sikasso, l'exécution du PIC II par l'agence Lux-Development a bien progressé, notamment au niveau du programme d'appui à la santé de base, où on notera que la construction, voire la réhabilitation des centres de santé communautaires et l'installation et la formation de nouveaux médecins de campagne ont bien avancé en 2011. De même, le programme de sécurité alimentaire a réussi à résorber une partie du retard enregistré fin 2010 dans l'exécution des aménagements hydro-agricoles et l'équipement des unités de transformation. En revanche, le programme d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à l'aménagement urbain a accumulé un certain retard qui nécessitera une prolongation de ses activités. L'exécution du programme de formation et d'insertion professionnelles a également souffert de contretemps importants et nécessitera dès lors aussi une extension des délais de mise en œuvre.

Le programme de développement durable dans la région de Kidal – Phase 3 (DDRK III), mis en œuvre par l'agence Proman dans la zone de concentration Nord, a également bien progressé et entamé sa dernière ligne droite en 2011 et ce dans un contexte sécuritaire toujours aussi difficile qui a d'ailleurs rendu nécessaire une prolongation du programme au-delà du 31 décembre 2011. Plus que jamais, la présence luxembourgeoise dans la région septentrionale du Mali, à Kidal comme à Tombouctou, a été fortement appréciée par le partenaire malien.

Les perspectives d'avenir ont quant à elles été rendues pour le moins incertaines par la crise qui ébranle le Mali depuis le 22 mars 2012. On notera toutefois pour le principe que la sixième commission de partenariat entre le Mali et le Luxembourg, qui s'est tenue à Luxembourg en janvier 2011, a retenu que l'identification du PIC de troisième génération, initialement prévu pour couvrir les années 2012 à 2016, sera elle aussi le fruit des discussions entre les deux pays et veillera à consolider les orientations poursuivies par les deux PIC précédents.

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	1 345 384,00	4 601 996,00	5 669 198,00	7 680 767,38	12 650 818,97	7 907 996,11	14 522 801,18
Agences ONU/spécialisées	198 315,00	1 152 204,00	4 165 459,00	4 047 516,59	835 000,00	943 870,11	174 789,00
Total	1 543 699,00	5 754 200,00	9 834 657,00	11 728 283,97	13 485 818,97	8 851 866,22	14 697 590,18

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU MALI

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
MLI/004 : Plaine de San Ouest	2004-2009	6 300 000	LD	Ressources en eau à usage agricole
MLI/008 : Coopération triangulaire - hydraulique Ségou	2005-2009	2 350 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
MLI/009 : Appui à la gestion locale de l'environnement urbain	2005-2010	1 750 000	LD	Développement et gestion urbaine
MLI/015 : Manuscripts de Tombouctou	2009-2014	4 000 000	LD	Institutions scientifiques et de recherche
MLI/016 : Appui à la santé de base (PIC II)	2008-2011	7 182 700	LD	Soins et services de santé de base
MLI/017 : Eau potable et assainissement (PIC II)	2008-2011	12 268 300	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
MLI/018 : Sécurité alimentaire (PIC II)	2008-2011	3 259 200	LD	Développement agricole
MLI/019 : Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelles (PIC II)	2008-2011	13 657 700	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
MLI/020 : Composante d'accompagnement (PIC II)	2008-2011	6 832 100	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
Identification PIC III Mali	2011	3 930	BCL DAK	Politiques publiques et gestion administrative
DDRK III	2008-2012	7 695 425	PROMAN	Aide plurisectorielle
Agences ONU/spécialisées				
Survie de l'enfant à Kidal	2007-2011	200 000	OMS-CVSOD	Soins et services de santé de base
Lutte contre l'insalubrité alimentaire	2011-2012	166 321	OMS-CVSOD	Nutrition de base
Lutte contre l'Excision	2007-2011	500 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Santé reproductive des jeunes	2007-2011	700 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Santé reproductive	2007-2011	1 000 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Survie de l'enfant Sud-Ségou&Yorosso	2007-2011	650 000	UNICEF	Soins en matière de fertilité
Appui conjoint PTF au Pool Technique	2010-2011	50 000	PNUD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
Renf. des capacités de gouvernance	2007-2011	500 000	PNUD	Politiques publiques et gestion administrative
Épanouissement économ.&socio-politique	2007-2011	1 000 000	PNUD	Organisations et institutions pour l'égalité des femmes
Progr. d'appui à l'insertion des jeunes	2007-2012	1 499 789	BIT	Politique de l'emploi et gestion administrative
Intégration des jeunes dans la vie professionnelle	2007-2012	1 000 000	BIT	Politique de l'emploi et gestion administrative

AFRIQUE

NAMIBIE

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	1,7	2,3
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	5176	5821
Classement selon l'indicateur du développement humain	115/174	120/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	?
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Très loin de l'objectif
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	?
OMD 7 : Préserver l'environnement	?
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	?

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- Objectif atteint
- Sur la bonne voie
- Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LA NAMIBIE FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les politiques de développement de la Namibie sont ancrées dans le document « Vision 2030 », et les stratégies de mise en œuvre sont articulées par les Programmes nationaux de développement (NDP – National Development Plan), en particulier le NDP3 datant de 2008. « Vision 2030 » vise, entre autres choses, à encourager l'égalité des genres et la valorisation des femmes dans un environnement économique diversifié, robuste et dynamique capable de créer des emplois et de réduire la pauvreté, en particulier dans les régions rurales. Les différentes politiques se concentrent sur huit buts-clé qui s'inspirent d'objectifs de développement convenus au niveau international et des OMD.

La Namibie considère la santé comme un élément essentiel du développement national. Les objectifs 3, 4, 5 et 6 des OMD apparaissent comme objectifs transversaux dans tous ses programmes et stratégies de développement. Le NDP3 a identifié le sida et les maladies sexuellement transmissibles comme des défis importants pour la réalisation des objectifs de développement. Le taux de prévalence du VIH

Enfants burundais dans le camp de réfugiés d'Osire

dans la tranche d'âge des 15-24 ans est de 10,6%, soit un pourcentage légèrement inférieur au taux de prévalence chez les adultes (15-49 ans), estimé à 13,3%. On estime que 64,9% des femmes et 61,9% des hommes dans ce groupe d'âge ont une bonne connaissance des moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses à ce sujet. Dès 2007, le gouvernement a mis en œuvre une « Politique de réponse au VIH et au sida sur le lieu de travail dans le secteur éducatif », et 85% des écoles primaires et 50% des établissements secondaires déclarent avoir dispensé au cours de l'année scolaire une formation aux compétences nécessaires dans la vie quotidienne pour faire face au VIH.

Le gouvernement considère le secteur de l'éducation comme l'autre secteur-clé pour atteindre les OMD. Dans ce contexte, le financement des institutions d'éducation primaire, du secondaire inférieur et supérieur ainsi que de la formation technique et professionnelle est toujours une priorité du gouvernement. En conséquence, le secteur bénéficie d'importantes allocations à partir du budget national (23,6% du budget 2011/2012 – le poste budgétaire le plus important, devant celui alloué à la santé).

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Sur le plan politique, l'année 2011 a été une année très calme, du moins au niveau national. Avec les élections présidentielles de 2014 comme seule échéance sur le calendrier électoral, le débat politique tournait surtout autour des interrogations sur la nomination du candidat de la SWAPO censé remplacer l'actuel président Hifikepunye Pohamba qui ne pourra plus se présenter, ainsi qu'autour des autres candidats qui allaient tenter de tirer leur épingle du jeu face au représentant du parti dominant.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, la Namibie a organisé fin août/début septembre 2011 avec un succès indéniable le « Census 2011 », le premier grand recensement de la population et de l'habitat depuis 2001 qui devrait fournir des informations et une cartographie utile à planifier le développement du pays avec plus de précision et en tenant mieux compte des besoins réels des populations. La Coopération luxembourgeoise a fourni un appui important à l'organisation de ce recensement. D'après les résultats provisoires, la population namibienne devrait avoir dépassé en 2011 la barre des 2,1 millions, et non celle des 2,2 millions comme estimé auparavant.

Sur le plan économique, après un léger ralentissement en 2009, l'économie s'est fortement redressée à partir de 2010, et le calcul encore provisoire de la croissance pour 2011 arrive à un taux de 3,5%. Cette croissance a été rendue possible par un redressement des exportations minérales, une demande intérieure en hausse et un assouplissement des conditions monétaires dans la Zone monétaire commune des pays d'Afrique australe. L'inflation est restée relativement faible. Le gouvernement a contribué à cet essor par son initiative budgétaire 2011 qui visait une croissance surtout en faveur de l'emploi, avec le corolaire d'une hausse rapide

Enfant angolaise au camp de réfugiés d'Osire

AFRIQUE

NAMIBIE

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Namibie	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	9 008 067,42	3 909 051,08
Agences ONU/spécialisées	394 073,14	1 000 000,00
ONG	-	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-	100 000,00
Appui aux programmes	-	-
Bureau de la coopération	-	-
Divers	5 170,13	3 938,07
Total	**9 407 310,69**	**5 012 989,15**

Distribution de vivres financés entre autre par le Luxembourg au camp de réfugiés d'Osire

de la dette publique qui était jusqu'ici faible. Cette politique budgétaire devrait rester en vigueur jusqu'en 2014. Parallèlement, les autorités ont pris des mesures pour favoriser le commerce, soutenir la croissance des investissements privés, promouvoir la création d'emplois, et diversifier les exportations. Il est à noter que sur le plan économique, la Chine se positionne de plus en plus comme un partenaire de poids du gouvernement namibien.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION 2007-2010, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC II (2007-2010), signé en 2007, était explicitement un programme de désengagement portant sur trois secteurs (le développement rural/urbain intégré, la formation professionnelle, et la planification au développement) destiné à mettre fin aux activités bilatérales de la Coopération luxembourgeoise en Namibie fin 2010. Pour garantir la durabilité des activités et leur appropriation par la Namibie, le Luxembourg a donné fin 2009 son accord pour prolonger de quelques mois l'exécution des projets. En septembre 2011, une mission conjointe MAE-LD s'est rendue dans le pays pour officiellement mettre fin à la coopération bilatérale luxembourgeoise et confirmer en même temps la disponibilité du Luxembourg à continuer à appuyer la Namibie à travers les autres instruments de la coopération (appui ATTF démarrant en 2012, ONG, agences onusiennes).

Signalons finalement que le Luxembourg a déboursé dans le cadre des deux PIC (2004-2006 ; 2007-2010) près de 41,2 millions d'euros en faveur de la Namibie.

Résultats et perspectives des projets clôturés en 2011

NAM/343 : Développement urbain des villes des Rundu et Katima Mulillo

Ce projet a été un succès au niveau local où il a contribué à améliorer les conditions de vie des habitants des townships et à améliorer les compétences, la confiance et la prestation des services des conseils communaux, du personnel de gestion, des mobilisateurs et facilitateurs des structures communautaires. Mais il a échoué en ce qui concerne l'appropriation au niveau national où le ministère concerné n'a pas fait siennes les procédures et méthodes de travail développées par le projet et ne va pas les appliquer dans d'autres villes de Namibie. D'après le rapport d'évaluation final, le projet a toujours été vu par les autorités communales et nationales comme « un projet Lux-Development avec la finalité de fournir un produit », et le projet n'a ainsi jamais pu réaliser son objectif de contribuer à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités des autorités et services techniques. Mais le rapport note tout de même qu'à un autre niveau, celui des populations concernées, le projet mérite une appréciation plus positive : ce fut le plus grand projet de formalisation jamais entrepris dans l'histoire de la Namibie – près de 20.000 parcelles (dont plus de 17.000 parcelles

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	4 214 190,00	5 006 707,00	4 087 558,00	3 090 776,46	5 867 934,86	9 008 067,42	3 909 051,08
Agences ONU/spécialisées	-	494 073,00	1 397 399,00	875 341,35	845 262,08	394 073,14	1 000 000,00
Total	4 214 190,00	5 500 780,00	5 484 957,00	3 966 117,81	6 713 196,94	9 402 140,56	4 909 051,08

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS EN NAMIBIE

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NAM/334 : Mashare Agricultural Development Institute	2001-2010	2 987 756	LD	Éducation et formation dans le domaine agricole
NAM/337 : Support to Basic Education III	2001-2010	4 486 440	LD	Équipements scolaires et formation
NAM/338 : Water in Otjozondjuga and Omahaka	2002-2010	4 800 000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
NAM/339 : Zambezi Vocational Training	2005-2010	2 965 200	LD	Formation professionnelle
NAM/340 : Open Market Katima	2003-2010	2 927 000	LD	Services et institutions de soutien commerciaux
NAM/341 : Urban Development Katima	2004-2010	648 000	LD	Politiques publiques et gestion administrative
NAM/342 : GIS III Development Planification	2005-2010	1 442 500	LD	Politiques publiques et gestion administrative
NAM/343 : Formalization of informal settlements in Rundu and Katima and extension of the water and sanitation network in Rundu	2007-2011	9 450 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
NAM/345 : Caprivi and Kavango Rural Water	2008-2011	33 200 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
NAM/347 : Support to Vocational Training	2008-2011	4 965 000	LD	Formation professionnelle
NAM/348 : GIS IV Development Planification	2008-2011	1 259 650	LD	Politiques publiques et gestion administrative
ATTF : Convention 2011	2011	15 000	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Agences ONU/spécialisées				
Promoting Gender Equality and Empowerment of Women	2007-2011	491 978	UNFPA	Organisations et Institutions pour l'égalité des femmes
Saving the future generation	2007-2012	2 443 805	UNICEF	Lutte contre les MST et VIH/sida
CPAP Namibie	2006-2011	1 970 366	UNFPA	Politique/programmes en matière de population

d'habitation) ont été formalisées dans le sens que des plans d'aménagement ont été approuvés et que les parcelles ont été enregistrées comme propriété de personnes individuelles au Bureau du Cadastre. Cela devrait avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté et le développement urbain pour environ 86.620 habitants à Rundu et Katima Mulilo. Lorsque tous les plans généraux seront approuvés au niveau des autorités nationales compétentes et enregistrés auprès du Cadastre, 13.719 et 3.605 (au total 17.324) parcelles résidentielles seront disponibles pour environ 68.595

AFRIQUE

NAMIBIE

Le PIC II était explicitement destiné à mettre fin aux activités bilatérales avec la Namibie

et 18.025 résidents à Rundu et Katima Mulilo respectivement (avec une taille moyenne des ménages de 5 personnes). Cela a été un projet-pilote qui peut être reproduit dans le reste de la Namibie si la formalisation était accompagnée par du renforcement des capacités, la participation communautaire et le développement des infrastructures connexes. De plus 35.000 habitants des deux villes ont désormais un meilleur accès à une eau de qualité.

NAM/345 : Décentralisation de l'hydraulique rurale Kavango/Caprivi

La réunion de la mission de clôture avec les responsables de la Direction de l'hydraulique au ministère de l'Agriculture, de l'Eau et du Développement rural a montré que les autorités namibiennes avaient tout préparé, y inclus au niveau budgétaire, pour reprendre en main les infrastructures et les compléter. Le forage et la réhabilitation de 73 points d'eau dans les régions de Kavango et Caprivi et la formation de 75 comités de gestion de points sont les résultats les plus tangibles de ce projet. Le rapport d'évaluation final note que le projet a réussi à trouver la bonne réponse à un problème majeur qui se posait lors de son démarrage : pendant la formulation, il a été conçu comme un appui à la décentralisation des services de l'hydraulique, or entre la formulation et le démarrage, la Namibie est revenue sur la décentralisation, et l'équipe du projet n'a pas été autorisée à travailler avec les autorités régionales et à dû collaborer avec la direction régionale de la Direction nationale de l'hydraulique. Si l'idée initiale était de former et renforcer les capacités de services hydrauliques décentralisés relevant des autorités régionales et que les réalisations concrètes d'ouvrages hydrauliques n'étaient vues que comme des activités secondaires, le projet a dans cette situation inversé ses priorités et mis l'accent sur du concret. Les évaluateurs pensent que c'était la solution appropriée, car elle apportait le plus aux populations du Kavango et du Caprivi tout en réussissant à responsabiliser les autorités hydrauliques nationales. Ils disent même explicitement que, de cette façon, le projet a significativement contribué à l'atteinte de l'OMD portant sur l'accès à l'eau. Le rapport retient que tout au long des trois années d'exécution, le projet a travaillé en parfaite synergie avec l'infrastructure administrative des bureaux régionaux de la Direction nationale de l'hydraulique, et a entretenu des contacts étroits avec les structures existantes et leur personnel pour assurer une intégration sans faille de son travail. Seuls deux domaines d'activité n'ont pas été achevés à l'entière satisfaction, à savoir la promotion de l'hygiène et l'assainissement aux points d'eau et la finalisation de la modernisation de la base de données. Les autorités nationales responsables pour l'hydraulique rurale vont assurer son suivi et développer sur sa lancée d'autres programmes similaires

NAM/347 : Appui à la formation professionnelle et technique

L'évaluation finale du projet estime qu'il est à considérer comme un succès du point de vue de la mise en place d'institutions de formation professionnelle : la National Training Authority (NTA) créée à Windhoek avec l'appui luxembourgeois existe avec ses propres cadres et dans ses propres locaux, et les représentants du secteur privé qui étaient membres du

Soutien du camp de refugiés d'Osire par la Programme alimentaire mondial

Vue sur Windhoek

comité de pilotage du projet confirment que les centres de formation régionaux dépendant de la NTA fonctionnent eux-aussi assez bien. La partie namibienne s'est approprié les résultats du projet mais risque de s'écarter dans les années à venir des vues et idées qui ont régi la requête initiale : si la NTA était conçue comme une institution autonome, la Directrice nommée en 2011 par le ministère de tutelle a resserré les liens avec ce dernier. Néanmoins, l'évaluation finale retient qu'il est probable que les changements positifs apportés par le projet au secteur de la formation professionnelle seront durables aussi longtemps que la NTA est perçu comme servant à la fois la demande du secteur public et du secteur privé, à travers non seulement les institutions publiques, mais aussi les organisations de formation du secteur privé et les formations internes des entreprises. Il est trop tôt pour évaluer l'impact du projet en termes de taux de scolarisation plus élevés et une efficacité et un rendement accrus, mais il est probable que d'ici 2015 des preuves tangibles pour un impact significatif existeront.

Une bonne nouvelle par rapport à ce projet s'est confirmée lors de la mission de clôture : la Coopération allemande (GIZ – *Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit*) va en 2012 prendre la relève de la Coopération luxembourgeoise pour l'appui à la NTA en se basant sur la documentation mise à sa disposition par Lux-Development. Une mission de formulation a séjourné en Namibie en septembre, elle a associé le personnel de Lux-Development à ses travaux et à l'atelier de restitution de la formulation, et elle a confirmé que la future intervention allemande sera en grande partie une poursuite directe de l'intervention luxembourgeoise.

Site de la National Training Authority

NAM/348 : Statistiques pour le développement

Il s'agit du projet qui a connu l'appropriation la plus prononcée et dont la durabilité des résultats est jugée avec une note très optimiste par l'évaluation finale. Le projet a contribué à doter la Namibie d'une institution statistique qui travaille selon les normes définies par les Nations unies, ce qui est assez unique en Afrique : le *Central Bureau of Statistics* (CBS), institution dépendant de la *National Planning Commission*, a mué avec l'appui du Luxembourg en *Namibian Statistics Agency*, institution juridiquement indépendante. Selon les responsables namibiens, le projet a été un acteur indispensable pour préparer le recensement général de la population et de l'habitat qui a eu lieu fin août 2011 en conformité avec les normes internationales. Ils ont particulièrement insisté sur les préparatifs qui ont commencé il y a déjà trois ans, et sur la campagne de sensibilisation qui a été menée auprès de la population. Un résultat de cette campagne a été que pour la première fois, la population voyait le recensement comme un exercice utile qui allait contribuer dans les années à venir à améliorer la planification du développement du pays et donc leur propre bien-être – preuve de cet état d'esprit, des gens absents de chez eux le jour du passage de l'équipe de recensement ou vivant dans des endroits difficilement accessibles se sont par la suite adressées aux autorités, voire aux médias, pour insister que c'était leur droit « d'être compté et pris en compte ».

AFRIQUE

NIGER

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	10,1	16
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	739	626
Classement selon l'indicateur du développement humain	173/174	186/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Très loin de l'objectif
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Très loin de l'objectif
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Très loin de l'objectif
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Sur la bonne voie
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Très loin de l'objectif
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Sur la bonne voie
OMD 7 : Préserver l'environnement	Très loin de l'objectif
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Données insuffisantes

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- Objectif atteint
- Sur la bonne voie
- Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- Très loin de l'objectif
- Données insuffisantes

1. LE NIGER FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (2008-2012), adoptée en octobre 2007, sert de cadre de référence en matière de réduction de la pauvreté ainsi que pour les politiques de développement économique. En octobre 2011, le Niger a signé le document du cadre d'accélération des OMD (MAF) qui est une approche novatrice conçue par le PNUD pour aider les pays à repérer et à surmonter les obstacles qui s'opposent à la réalisation des progrès économiques et sociaux.

Selon le PNUD, 65,90% des Nigériens vivaient en-dessous du seuil de pauvreté en 2008. La croissance économique au Niger a été très variable ces dernières années et reste globalement insuffisante pour permettre un développement durable, notamment comparé à la croissance démographique très élevée d'environ 3,4%. Le secteur primaire (agriculture de subsistance et élevage) contribue à 37% au PIB et l'uranium et le bétail sur pied forment les principales recettes d'exportation.

Dans les domaines de l'éducation des progrès notables ont été enregistrés au cours de la dernière décennie. Ainsi le taux net de scolarisation est passé de 42% en 2001 à 62,4% en 2009. En vue d'assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015, le gouvernement ambitionne de porter le taux de scolarisation à 94% dans le primaire d'ici 2012. Des efforts importants restent cependant à fournir, autant au niveau de l'équité de l'accès à l'éducation, notamment de celle des filles et des enfants en milieu rural, qu'au niveau de l'amélioration de la qualité de l'éducation. Les enseignements secondaire et supérieur ont connu un taux brut de scolarisation respectivement de 11% et de 1,3% en 2008/2009. Tous niveaux confondus, le taux d'abandon scolaire s'est élève à 33,2%. Le taux d'alphabétisation des adultes a atteint 28,7%.

Malgré une amélioration du taux de couverture sanitaire global, la santé de la reproduction reste caractérisée par une mortalité maternelle (1.800 sur 100.000 naissances vivantes en 2008) et infanto juvénile (167‰ en 2008) parmi les plus élevés au monde.

Le taux de prévalence du VIH/sida s'établissait à 0,80% en 2007 et le gouvernement s'efforce à stopper sa progression voire à renverser la tendance d'ici 2015.

La proportion de la population ayant accès à l'eau potable était de 52% en 2008. Le gouvernement ambitionne de porter ce taux à 80% d'ici 2012.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Suite à une crise constitutionnelle et à un coup d'État en février 2010, la gouvernance du Niger a été placée, pour une période de transition d'un an, sous l'autorité du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD).

En 2011, les élections ont été organisées à tous les niveaux afin d'assurer la mise en place et le fonctionnement de tous les pouvoirs de l'État. Les élections communales et régionales ont été tenues le 11 janvier suivies des élections présidentielles (10 candidats) et législatives (141 listes de 30 partis politiques pour 113 sièges) les 31 janvier et 12 mars.

Mahamadou Issoufou, leader historique de l'opposition, a été élu comme président au deuxième tour des présidentielles avec près de 58% des voix et il a nommé Brigi Rafini comme Premier ministre.

Les réformes entamées en 2011 par le nouveau gouvernement, surtout en matière de lutte contre la corruption, n'étaient pas vues d'un bon œil par tous ; en témoigne la tentative de putsch intervenue dans la nuit du 12 au 13 juillet.

En dépit des effets de la crise libyenne et de la détérioration de la sécurité à l'intérieur du pays, la croissance du PIB a atteint 3,8% en 2011. L'expansion du secteur minier, le commerce, et les services ont pu compenser en partie la légère contraction de la production agricole et l'impact de la baisse des envois de fonds des 200.000 travailleurs nigériens ayant quitté la Libye et la Côte d'Ivoire suite aux guerres dans ces deux pays pour revenir au Niger. Les répercussions de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires sur les prix intérieurs sont restées modestes, étant donné les récoltes favorables de 2010.

Maraîchage dans la région de Dosso

L'expansion en cours du secteur du pétrole avec la mise en production en décembre 2011 du champ d'Agadem dans l'est du pays et de la raffinerie de Zinder – tous deux développés par des Chinois – devrait voir les exportations du pétrole tripler entre 2011 et 2016. Le nouveau gouvernement a adopté une stratégie de développement ambitieuse, axée sur l'utilisation des recettes pétrolières et minières pour financer dans les années à venir les investissements publics dans les infrastructures, l'agriculture, la santé et l'éducation.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, après l'enlèvement par des sous-traitants d'Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI), début janvier 2011, de deux ressortissants français à Niamey, le gouvernement nigérien a davantage renforcé son dispositif sécuritaire sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, la guerre en Libye qui a eu un impact direct sur la sécurité et la stabilité du pays et la menace posée par la secte islamiste extrémiste Boko Haram, sévissant au Nord-Est du Nigeria, n'ont guère facilité cette tâche.

PIC 2008-2012, APPUIS EN COURS

Le Programme indicatif de coopération (PIC 2008-2012), doté d'une enveloppe financière de 60 millions d'euros, a pour objectif global de contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique viable et la réduction de la pauvreté à travers l'appui à la formation professionnelle et

AFRIQUE

NIGER

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Niger	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	1 799 008,29	1 755 216,33
Agences ONU/spécialisées	2 570 560,01	1 545 594,64
ONG	495 245,02	657 697,64
Action humanitaire et aide alimentaire	1 775 054,67	960 000,00
Appui aux programmes	-	17 807,37
Bureau de la coopération	-	-
Divers	4 745,83	6 587,06
Total	6 644 613,82	4 942 903,04

Village d'enfants SOS à Dosso

technique, à l'éducation et au développement rural y compris la sécurité alimentaire.

En 2011, suite à la tenue, libre et transparente, des différentes échéances électorales au Niger, le Luxembourg a décidé de reprendre entièrement sa coopération au développement avec le Niger qui avait été suspendue en 2009 suite au coup d'État.

Au titre du premier axe de ce PIC, l'année 2011 a vu, lors de la visite du ministre des Affaires étrangères du Niger au Luxembourg au mois de juillet, la signature du Protocole d'accord du programme *NIG/017 - Appui au Programme national de formation professionnelle et technique et insertion des jeunes sortants*. Cet appui à hauteur de 26,4 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros en coopération déléguée de la part de la Commission européenne, vise à contribuer à la réduction de la pauvreté en améliorant en quantité et en qualité le niveau d'éducation et de formation de la population, ce qui constitue le plus important appui alloué jusqu'à présent par le Luxembourg au Niger.

Puits traditionnel dans la région de Dosso

Au titre du deuxième volet de ce PIC a été signé au cours de cette même visite le Protocole d'accord du projet *NIG/019 - Appui à la mise en œuvre du Programme décennal de développement de l'éducation dans la région de Dosso* à hauteur de 11,5 millions d'euros avec comme objectif global de favoriser l'accès universel aux services sociaux de base et d'en faire bénéficier durablement les populations les plus défavorisées.

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	2 974 722,00	4 705 704,00	5 705 497,00	5 408 435,62	3 633 066,99	1 799 008,29	1 755 216,33
Agences ONU/spécialisées	-	2 474 709,00	1 126 496,60	1 442 516,58	900 000,00	2 570 560,01	1 545 594,64
Total	2 974 722,00	7 180 413,00	6 831 993,60	6 850 952,20	4 533 066,99	4 369 568,30	3 300 810,97

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU NIGER

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIG/015 : Développement rural Dosso II	2005 - 2010	8 459 556	LD	Développement rural
NIG/016 : Écoles et Santé II	2005 - 2010	6 100 000	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
NIG/018 : Programme d'appui aux collectivités territoriales et à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR)	2011 - 2016	11 500 000	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
NIG/019 : Appui à la mise en œuvre du Programme décennal de Développement de l'Éducation dans la Région de Dosso	2011 - 2016	11 500 000	LD	Politique de l'éducation et gestion administrative
NIG/017 : Appui au Programme national de Formation professionnelle et technique et d'Insertion des jeunes Sortants	2011 - 2016	22 900 000	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
Contribution au Fonds commun des donateurs du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires	2011 - 2015	2 000 000	FCDNig	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
Agences ONU/spécialisées				
IST/VIH/sida	2006-2012	3 500 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Projet d'Appui au Processus Electoral-Niger » PAPEN	2010-2011	770 000	PNUD	Élections
Boutiques d'Intrants Coopératives	2010-2011	1 194 852	FAO	Coopératives agricoles
Développement plate-formes multifonctionnelles Niger	2010-2012	500 000	PNUD	Politique de l'énergie et gestion administrative
Programme Conjoint de Maradi (PCM)	2010-2014	4 994 703	PNUD	Aide plurisectorielle
Soutien à l'alphabétisation des femmes et aux activités génératrices de revenus	2007-2011	100 000	UNESCO	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes

En marge de la Commission de partenariat Niger-Luxembourg qui s'est tenue en octobre 2011 au Niger en présence de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et du ministre des Finances du Luxembourg deux autres Protocoles d'accords ont pu être signés. Il s'agit plus spécifiquement, du *NIG/018 - Appui à la mise en œuvre du Plan d'action régional (PAR) de la Stratégie de développement rural (SDR) dans la région de Dosso* à hauteur de 11,5 millions d'euros ainsi qu'un appui de 2 millions d'euros sur 5 ans au Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, visant à renforcer les capacités du Niger pour mieux prévenir et gérer les crises alimentaires récurrentes.

AFRIQUE

SÉNÉGAL

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	9	12,8
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	1307	1650
Classement selon l'indicateur du développement humain	155/174	155/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Sur la bonne voie
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Sur la bonne voie
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Très loin de l'objectif
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 7 : Préserver l'environnement	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- Objectif atteint
- Sur la bonne voie
- Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LE SÉNÉGAL FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Depuis plusieurs années, le Sénégal redouble d'efforts, notamment dans le cadre de ses documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP II et son successeur le Document de la politique économique et sociale - DPES), pour réduire la pauvreté en général et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en particulier.

De manière globale, des avancées ont été enregistrées dans les secteurs de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ou encore de la santé. Cependant, force est de constater que certains OMD sont toujours loin d'être atteints et risquent fort de ne pas l'être à l'échéance de 2015.

En général, l'objectif de la réduction de la pauvreté (OMD 1) reste, à cet égard, le chantier central auquel le nouveau gouvernement du Sénégal entend se consacrer dans les années à venir. Selon les rapports d'évaluation du DRSP II et des OMD, on constate une stagnation des indicateurs de pauvreté, mais aussi une disparité entre milieux urbain et rural comme entre hommes et femmes. Il ressort par ailleurs du rapport

Le Sénégal a enregistré des progrès en ce qui concerne le taux de scolarisation au primaire

de suivi des OMD de 2009 que la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté est projetée à 38,4% en 2015, soit un peu au-dessus de la cible maximale de 34% prévue dans le cadre des OMD.

Malgré certaines améliorations dans le secteur de l'éducation (OMD 2), avec notamment des progrès enregistrés en ce qui concerne le taux de scolarisation au primaire, les avancées sont bien plus lentes en ce qui concerne le taux d'achèvement dans le cycle primaire qui est passé à 66,5% en 2011. Le rythme de progression reste très probablement insuffisant pour l'atteinte de la cible de 90% fixée à l'horizon de 2015. En ce qui concerne l'objectif de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (OMD 3), d'importants efforts ont été faits, notamment sur le plan de la scolarisation des filles dans le primaire. Au fur et à mesure qu'on avance vers l'enseignement secondaire et supérieur, le taux de parité diminue cependant avec seulement 35,3% de filles enregistrées parmi les étudiants des cycles supérieurs en 2008.

Selon le rapport de suivi des OMD en 2009, les progrès réalisés au niveau de la réduction des taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle (OMD 4 et 5) cachent de fortes disparités régionales avec les zones rurales obtenant souvent de moins bons résultats que la moyenne nationale.

En revanche, en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida (OMD 6), il est à remarquer que le Sénégal a actuellement une prévalence de 0,7%, ce qui est en-dessous du seuil fixé de 1%. Cependant, la vigilance reste de mise dans ce domaine ainsi que pour la lutte contre le paludisme, malgré les bons résultats obtenus par le Sénégal ces dernières années.

Le Sénégal a enregistré une progression nuancée en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (OMD 7), où il a déjà atteint les cibles en milieu urbain tandis que du chemin reste à être parcouru en milieu rural.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

L'année 2011 se révèle mouvementée au Sénégal, en raison de la préparation du scrutin présidentiel du 26 février 2012 se déroulant dans un contexte socio-économique difficile encore renforcé en milieu d'année par des délestages intempestifs provoquant la colère des populations. La situation en Casamance a en outre été tendue tout au long de l'année,

Sur le plan de la politique intérieure, la question de la validité de la candidature du président Abdoulaye Wade à sa propre succession a cristallisé toutes les passions. Le 23 juin, de violentes émeutes se produisent alors que l'Assemblée nationale examine un projet de loi controversé du chef de l'État prévoyant de faire élire au scrutin universel de 2012 un président et un vice-président de la République avec un minimum de 25% des voix au premier tour. Sous la pression de la rue et des critiques internationales, le président Wade renonce à son projet de « ticket présidentiel ». Ces manifestations populaires sont suivies, le 27 juin, des « émeutes de l'électricité » à Dakar et dans d'autres villes du pays, exprimant le ras-le-bol des populations face aux coupures de courant persistantes.

A noter que l'année 2011 a vu l'émergence de mouvements citoyens d'un type nouveau, dont les jeunes rappeurs de « Y en a marre » qui expriment les revendications d'une jeunesse de banlieue largement désabusée. Suite aux manifestations du 23 juin, une coalition de l'opposition et de la société, appelée « M 23 », émerge et poursuit les manifestations contre la candidature du président Wade à la présidentielle de février 2012. Or, malgré cette mobilisation, la candidature du président sortant est maintenue et l'année politique se termine dans un contexte de grande tension. Heureusement, la suite des événements contredit les cassandres et le Sénégal connaître finalement en début 2012 une nouvelle alternance démocratique et pacifique.

La situation en Casamance n'a pas connu d'évolution positive en 2011 et les accrochages opposant militaires et rebelles se poursuivent tout au long de l'année dans cette région en proie à un mouvement indépendantiste. Il en va de même en ce qui concerne l'organisation du procès de l'ancien dictateur tchadien Hissène Habré qui vit en exil à Dakar et que le Sénégal avait accepté de juger à la demande de l'Union africaine (UA). Le dossier n'a pas connu d'avancées notables en 2011.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les interventions de la coopération au développement sont une contribution du Luxembourg à la réduction de la pauvreté au Sénégal conformément au Document de politique

AFRIQUE

SÉNÉGAL

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Sénégal	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	11 147 814,89	8 364 941,45
Agences ONU/spécialisées	1 499 411,00	-
ONG	991 562,00	1 016 481,88
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-
Appui aux programmes	298 551,82	381 410,96
Bureau de la coopération	143 525,89	173 155,06
Divers	140 072,67	93 706,31
Total	**14 220 938,27**	**10 029 695,66**

économique et sociale 2012-2015 (DPES). Elles se situent dans une optique de contribution à l'accélération de l'atteinte des OMD par le Sénégal à l'horizon 2015. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les Programmes indicatifs de coopération (PIC) signés entre le Luxembourg et le Sénégal.

Couvrant la période 2007-2011, le PIC II est doté d'une enveloppe indicative de 53,3 millions d'euros et intervient dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'intégration socioprofessionnelle, de la santé de base, de l'eau et l'assainissement ainsi que de la bonne gouvernance. Si le PIC II à proprement parler arrive à échéance le 31 décembre 2011, les programmes qui le composent seront menés à terme dans le courant de l'année 2012, garantissant ainsi par la même occasion une transition fluide avec le prochain PIC.

Les enseignements tirés de l'exécution du PIC II, les pistes qui se sont dégagées de sa revue à mi-parcours de même que le dialogue constructif entre les deux pays tout au long du processus d'identification ont permis de jeter les bases du PIC de troisième génération, qui a été signé par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et le ministre d'État, ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, Abdoulaye Diop, à l'occasion de la 8e Commission

Village d'enfants SOS à Dakar

Service néonatologie de l'hôpital de Saint-Louis

de partenariat qui s'est tenue le 26 octobre 2011 à Dakar. Placé sous le signe de la consolidation des acquis de son prédécesseur, le PIC III, qui couvre le dernier cycle de programme avant 2015 (2012-2016), cible prioritairement :

- le secteur de la santé avec l'ambition de contribuer à la réduction significative du poids de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile dans les trois régions Nord du Sénégal ;
- le secteur de l'enseignement technique et de la formation et de l'insertion professionnelle avec l'ambition de contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en place d'une dynamique maîtrisée d'insertion des jeunes formés en quête d'emploi dans les trois régions du Nord et les quatre régions du Centre ; et
- le secteur de la décentralisation et de l'éducation citoyenne avec l'ambition de contribuer à renforcer la gouvernance sociale locale dans les trois régions du Nord du Sénégal.

Le PIC III, qui bénéficie d'une dotation nouvelle indicative de 56,4 millions d'euros, sera mis en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale et dans l'esprit de la consolidation du leadership national.

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	3 270 000,00	7 449 117,00	4 681 109,00	10 044 968,32	13 383 191,98	11 147 814,89	8 364 941,45
Agences ONU/spécialisées	371 840,00	3 060 674,00	5 348 086,00	3 624 784,58	1 288 604,00	1 499 411,00	-
Total	3 641 840,00	10 509 791,00	10 029 195,00	13 669 752,90	14 671 795,98	12 647 225,89	8 364 941,45

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU SÉNÉGAL

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SEN/012 : Eau potable et assainissement en milieu rural à Thiès et Louga	2000-2010	8 658 115	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
SEN/014 : Centre hospitalier Abass Ndao - phase II	2003-2010	3 095 000	LD	Services médicaux
SEN/016 : Lycée technique de Thiès	2003-2010	12 824 093	LD	Équipements scolaires et formation
SEN/018 : Appui aux CETF dans la région de Saint-Louis	2002-2010	4 552 115	LD	Formation professionnelle
SEN/023 : Composante d'accompagnement (PIC II)	2008-2012	4 669 000	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
SEN/024 : Formation technique et insertion professionnelle (PIC II)	2008-2012	14 192 000	LD	Formation professionnelle
SEN/025 : Programme de santé de base du PIC II	2008-2012	11 390 000	LD	Soins et services de santé de base
SEN/026 : Eau potable et assainissement - Louga et Thiès	2008-2012	14 148 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
Identification PIC III Sénégal	2011	3 930	BCL DAK	Politiques publiques et gestion administrative
Agences ONU/spécialisées				
Insertion des sortants formation prof. - ISFP	2011-2012	300 000	BIT	Formation professionnelle
Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle	2007-2011	1 439 411	BIT	Formation professionnelle
Prévention et la lutte contre les maladies liées à l'environnement par l'amélioration des conditions d'hygiène	2007-2011	300 000	OMS	Soins et services de santé de base
Promotion de l'emploi productif pour les jeunes	2007-2011	250 000	ONUDI	Formation professionnelle
Soins obstétricaux d'urgences, R.Toll et Ranerou	2011	210 000	UNFPA	Infrastructure pour la santé de base
Equipement structures de santé Matam et centre R.Toll	2007-2011	1 000 000	UNFPA	Infrastructure pour la santé de base
Santé reproductive Thiès, St-Louis, Matam	2007-2011	2 250 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Education&child development	2008-2011	600 000	PAM	Nutrition de base
Survie et développement du jeune enfant	2007-2011	800 000	UNICEF	Soins et services de santé de base
Formation Professionnelle et Technique - Sénégal	2011-2012	200 000	PNUD	Politique de l'emploi et gestion administrative
Insertion prof. des jeunes-Sénégal	2007-2011	2 000 000	PNUD	Politique de l'emploi et gestion administrative
Fonds développement local FDL (Matam-St.-Louis-Louga)	2007-2011	1 750 000	PNUD	Politiques publiques et gestion administrative

AMÉRIQUE CENTRALE

EL SALVADOR

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	6	6,2
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	4036	6020
Classement selon l'indicateur du développement humain	104/174	105/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	?
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Sur la bonne voie
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	?
OMD 7 : Préserver l'environnement	?
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	?

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- Objectif atteint
- Sur la bonne voie
- Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LE SALVADOR FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Salvador se situe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire et occupe le 90e rang parmi les pays disposant de données comparables. L'indice 2011 de développement humain, qui s'élève à 0,674, situe le Salvador au-dessus de la moyenne des pays dans la même catégorie (0,630) mais en deçà de la moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (0,731). Le taux de pauvreté atteint 37,80%. Le montant de l'aide publique au développement (APD) représentait 294 millions de dollars en 2010, comparé à 276 millions en 2009.

L'économie salvadorienne se remet progressivement des effets de la crise économique mondiale. Selon les données de la Banque mondiale, la croissance économique a atteint 1,5% en 2011, comparé à 1,4% en 2010. Les politiques publiques qui visent avant tout l'emploi et les secteurs sociaux contribuent depuis 2009 à pallier les effets néfastes de la crise et à redresser l'économie nationale. Parmi les initiatives phares du gouvernement, le programme « Communautés solidaires » s'est révélé efficace en termes de lutte contre la

pauvreté au prix d'une augmentation considérable des dépenses sociales. Pour y faire face, les autorités poursuivent les négociations sur la réforme fiscale avec le secteur privé et sont parvenues à élargir l'assiette fiscale de près de 2%, tout en poursuivant l'objectif d'atteindre le niveau de la moyenne latino-américaine (17%). Le gouvernement pratique en outre une politique d'endettement de l'État auprès des institutions financières internationales.

La vulnérabilité du Salvador aux catastrophes naturelles et aux variations climatiques, le taux anormalement élevé de crimes et de violence, le prix élevé des denrées alimentaires et la dégradation de l'environnement continuent de menacer le développement durable et le bien-être des populations les plus vulnérables.

Le prix élevé des denrées alimentaires reste une menace pour le bien-être des populations vulnérables

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Dans le cadre d'une tournée en Amérique latine, le président des États-Unis a fait une escale au Salvador. Malgré l'absence de nouveaux engagements américains, cette courte visite a cimenté les relations entre les deux pays et renforcé le statut du président salvadorien comme leader de la gauche modérée.

En 2011, la dépression tropicale qui a atteint la région a touché 1,4 million de Salvadoriens et causé environ 902 millions de dollars de pertes et dommages. À cette occasion, le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois a fourni une aide d'urgence de 110.000 euros à travers le Programme alimentaire mondial et la Fondation Caritas Luxembourg.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire s'est rendue au Salvador en juin pour assister à la 41e assemblée générale de l'Organisation des États d'Amérique et à la septième Commission de partenariat. À cette occasion, les ministres ont esquissé les orientations du troisième Programme indicatif de coopération (PIC III) sur la base des conclusions et enseignements de la revue à mi-parcours du programme précédent et de l'évaluation de son principal projet : *SVD/021 : Appui au réseau solidaire* dont la fin est prévue en décembre 2012.

La dimension « genre » a été intégrée aux objectifs du programme « Communautés solidaires »

On retiendra que le projet a obtenu des résultats tangibles au niveau des infrastructures sociales : 172.000 habitants dans les 13 municipalités couvertes par le programme et vivant dans des conditions de pauvreté extrême bénéficient d'un meilleur accès aux services de santé de base grâce en partie au travail de 15 brigades mobiles, équipées et dotées du personnel de santé qualifié. Entre 2008 et 2011, la couverture des services apportés aux femmes enceintes est passée de 44% à 90% et l'examen médical d'enfants de moins d'un an de 81% à 87%, celui des enfants dans les huit jours suivant la naissance étant passé de 34% à 50%. En outre, les 13 unités de santé de la région ont été équipées et sept autres ont été agrandies et entièrement reconstruites.

Le rapport d'évaluation souligne que pour être pérenne, l'action de la Coopération luxembourgeoise doit davantage porter sur le renforcement des capacités. Le PIC III, signé en novembre 2011 en marge du 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan, répond à cette préoccupation.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC 2012-2015, de 21 millions d'euros, vient en appui aux Plan quinquennal de développement élaboré par les autorités salvadoriennes. Ses priorités sont alignées sur les objectifs stratégiques du programme « Communautés solidaires » qui cible 125 municipalités identifiées comme étant les plus vulnérables sur la base de la cartographie de la pauvreté du

AMÉRIQUE CENTRALE

EL SALVADOR

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

El Salvador	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	4 842 886,40	5 323 618,99
Agences ONU/spécialisées	-	-
ONG	371 828,64	48 951,77
Action humanitaire et aide alimentaire	-	142 980,89
Appui aux programmes	-	-
Bureau de la coopération	-	-
Divers	126 362,07	64 586,07
Total	5 341 077,11	5 580 137,72

Développer une microentreprise fait partie du programme d'appui

Salvador. Ce programme comporte quatre objectifs : (i) le capital humain, (ii) les infrastructures sociales de base, (iii) la génération de revenus et (iv) le développement productif et la gestion territoriale. La dimension « genre » a été intégrée aux objectifs qui ciblent les communautés urbaines.

La coopération bilatérale est la principale modalité d'intervention du PIC III. La gamme des activités et les modalités d'intervention ont été adaptées pour se conformer aux critères de l'efficacité de l'aide et du code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail. Le PIC introduit l'appui programmatique à travers un fonds commun, le FOCAP, de l'assistance technique en faveur des institutions publiques impliquées dans la mise en œuvre du programme « Communautés solidaires » et un appui à des organisations non gouvernementales de plaidoyer et de microfinance.

La part du budget du PIC 2012-2015 consacrée à la coopération multilatérale se situe aux alentours de 20%. Un effort particulier a été fait pour que ce volet soit coordonné au sein des agences onusiennes et aligné sur les priorités nationales.

Le programme « Communautés solidaires » cible 125 municipalités

Le Salvador étant un pays à revenu intermédiaire, le PIC 2012-2015 vise aussi à diversifier les relations entre les deux pays dans les domaines économique, commercial, financier, culturel et/ou académique. A moyen terme, cet effort devrait faciliter la transition d'une relation qui dépend exclusivement de l'aide au développement vers une coopération ouverte à d'autres types d'échanges.

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	3 994 643,00	7 094 134,00	3 182 752,82	6 788 893,40	8 365 529,40	4 842 886,40	5 323 618,99
Agences ONU/spécialisées	192 467,00	803 098,00	3 260 512,00	883 619,51	916 573,34	371 828,64	-
Total	4 187 110,00	7 897 232,00	6 443 264,82	7 672 512,91	9 282 102,74	5 214 715,04	5 323 618,99

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE ACHEVÉS ET EN COURS AU SALVADOR

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SVD/017 : Eau et assainissement dans les départements de l'Oriente	2005-2010	6 662 041	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
SVD/019 : Appui institutionnel à ANDA	2006-2010	2 495 000	LD	Politique et gestion administrative du secteur de l'eau
SVD/021 : Appui au Programme des communautés solidaires	2007-2011	20 000 000	LD	Aide plurisectorielle
ATTF : Convention 2011	2011	70 509	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Agences ONU/spécialisées				
Strengthening the national nutritional surveillance system	2007-2011	648 508	PAM	Nutrition de base
Stratégie nationale à l'attention de la pauvreté et à l'accomplissement des OMD	2007-2011	2 759 835	PNUD	Politique publique

AMÉRIQUE CENTRALE

NICARAGUA

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	4,8	5,9
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	2142	2398
Classement selon l'indicateur du développement humain	116/174	129/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	?
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Sur la bonne voie
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Objectif atteint
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Très loin de l'objectif
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	?
OMD 7 : Préserver l'environnement	?
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	?

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- Objectif atteint
- Sur la bonne voie
- Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LE NICARAGUA FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Nicaragua a repris le chemin de la croissance économique. Estimée à 4,50% en 2011, cette croissance a entraîné l'amélioration des indicateurs sociaux. L'indice de développement humain (IDH) a atteint 0,589, ce qui situe le Nicaragua au dessous de la moyenne régionale (0,731) et au 129e rang des 187 pays et territoires enregistrés. Le RNB par tête place aujourd'hui le Nicaragua dans la catégorie des pays à faible revenu.

Le gouvernement du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) continue à consacrer beaucoup d'efforts à l'éducation et à la santé. L'impact des programmes publics sur l'amélioration des conditions de vie des Nicaraguayens est incontestable. Cette évolution positive ne doit pas cacher la réalité du Nicaragua, qui reste le deuxième pays le plus pauvre d'Amérique latine. Selon l'IDH 2011, 15,80% des Nicaraguayens vivent sous le seuil de la pauvreté, 17,40% sont considérés comme vulnérables et 11,20% souffrent de pauvreté extrême.

Le gouvernement sandiniste continue à consacrer beaucoup d'efforts à l'éducation

En dépit de l'augmentation des investissements dans la construction et l'agriculture et des exportations dans le secteur minier, l'économie nicaraguayenne souffre de la volatilité des cours des denrées agricoles et de la faiblesse de son tissu industriel et de ses institutions.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

L'année 2011 a été marquée par les élections présidentielles et législatives qui ont abouti à la reconduction du président Daniel Ortega à la présidence du Nicaragua, pour sept années supplémentaires, avec 62% des voix. Le parti au pouvoir dispose désormais de la majorité absolue au parlement avec 63 sièges sur 92. Même si le processus électoral s'est déroulé de manière globalement pacifique, de nombreuses critiques se sont élevées à l'encontre du Conseil électoral dont l'indépendance est très contestée.

Le montant global de l'aide publique au développement (APD) destinée au Nicaragua, représentait 628 millions de dollars en 2010, comparé à 773 millions en 2009. Ce montant continue de décroître avec le retrait effectif ou annoncé de plusieurs partenaires bilatéraux. Pour sa part, le Luxembourg a signé le troisième Programme indicatif de coopération (2011-2014), d'un montant de 35 millions d'euros, lors de la 7e Commission de partenariat qui s'est déroulée au Luxembourg au mois d'avril.

Le gouvernement a passé un accord en 2011 avec le Fonds monétaire international pour 48 millions de dollars moyennant un programme de réformes. Cet accord a ouvert la porte à des financements des institutions financières internationales (Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale).

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le nouveau PIC répond aux objectifs de lutte contre la pauvreté du Plan national de développement humain. Il se compose de nouvelles activités (65%) et d'activités héritées du PIC précédent (35%). La coopération bilatérale représente 81% du budget global et la coopération multilatérale 10% (notamment pour des activités complémentaires dans les secteurs de la formation professionnelle et de la santé). Des activités en appui à la société civile dans les domaines des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance et de la microfinance, complètent ce PIC.

Le project *NIC/016 - Appui à la médecine transfusionnelle* s'est achevé en 2011. Grâce à la formation des personnels de santé, le Nicaragua compte aujourd'hui 90 techniciens de laboratoire, une centaine de médecins cliniques et chirurgiens et plus de 170 infirmières diplômées. Simultanément, le projet a développé de multiples actions destinées à promouvoir le don de sang.

Le projet *NIC/018 - Appui à l'hôtellerie* se termine fin 2012. L'École nationale hôtelière (ENAH) a reçu la certification ISO 9001 en juin 2011. Le projet renforce les capacités des personnels de l'ENAH et a permis de développer des outils pédagogiques et administratifs qui ont contribué à la création d'un modèle de formation professionnelle pour le secteur touristique nicaraguayen. Une évaluation qualitative des formations dispensées par l'école a été lancée afin d'adapter le nouveau cycle de formation aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME/PMI).

Le projet *NIC/021 - eau et assainissement*, hérité du PIC II, s'est achevé en 2011. La plupart des objectifs fixés ont été atteints, en particulier en ce qui concerne l'impact sur l'amélioration des prestations assurées par l'entreprise publique ENACAL dans les trois départements d'intervention. La coo-

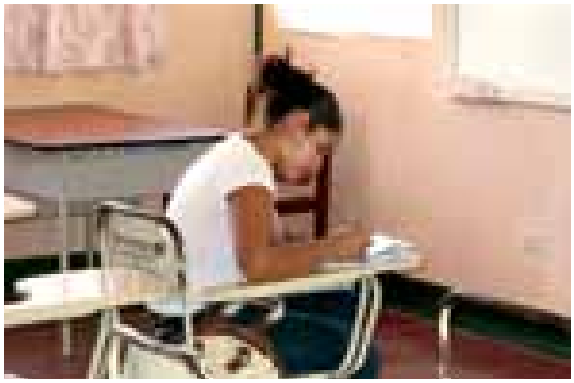

La formation des femmes sert à augmenter le taux de la main d'œuvre qualifiée

AMÉRIQUE CENTRALE

NICARAGUA

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Nicaragua	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	6 465 140,72	8 109 031,39
Agences ONU/spécialisées	122 801,82	-
ONG	232 247,88	252 120,95
Action humanitaire et aide alimentaire	-	100 000,00
Appui aux programmes	111 848,69	55 713,33
Bureau de la coopération	165 116,10	167 110,33
Divers	33 992,94	52 800,54
Total	7 131 148,15	8 736 776,54

L'École nationale hôtelière contribue au renforcement du secteur touristique

pération espagnole va assurer la gestion des réalisations inachevées sous forme de coopération déléguée.

Le projet *NIC/023 - Amélioration des capacités nationales* reprend l'expérience réussie de l'ENAH dans le domaine de la formation professionnelle pour l'étendre aux sous-secteurs de la soudure, de l'électricité/électronique et des énergies renouvelables où le manque de main d'œuvre qualifiée est important. Le projet fournit un appui institutionnel à l'Institut national de technologie (INATEC) pour consolider le modèle de formation professionnelle en vue d'obtenir la certification ISO 9001.

Le projet *NIC/024 - Route du café, phase II*, de six millions d'euros, est aligné sur les priorités du Programme national de développement touristique durable. Le projet valorise les ressources naturelles et culturelles du pays et promeut un modèle de tourisme durable et la représentation des femmes dans les hiérarchies institutionnelles et territoriales. Il est prévu que 50% des fonds aient une incidence directe sur la construction d'infrastructures touristiques respectueuses de l'environnement. Les principales activités sont concentrées sur le renforcement des capacités de l'Institut national du tourisme (INTUR) et de ses délégations départementales et la création d'emplois dans les PME/PMI du secteur. Le projet est étroitement associé à l'ENAH pour la formation liée à l'hôtellerie et à la restauration.

D'une durée de 30 mois à partir de juin 2012, le programme *NIC/025 - Appui au système intégré de santé* dispose d'un budget de 10 millions d'euros à répartir entre (i) un fonds sectoriel sur la santé, (ii) les systèmes de santé de deux des départements les plus démunis du Nicaragua – Jinotega et Matagalpa – et (iii) le système national de médecine transfusionnelle. Le programme promeut la santé communautaire et cible l'OMD 4 (mortalité infantile) et l'OMD 5 (mortalité maternelle) en priorité.

En 2011, la Coopération luxembourgeoise a également financé les activités d'ONG locales. Des accords ont été signés en juin qui prolongent l'appui luxembourgeois au Fonds commun d'appui à la société civile pour la gouvernance démocratique et au Fonds sur l'équité de genre et les droits sexuels et reproductifs. Le nouveau PIC poursuit également son appui à l'association nicaraguayenne des institutions de microfinance (Asomif).

Discussion lors d'un cours de formation professionnelle

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	6 301 034,00	5 563 441,00	6 636 532,00	10 016 633,32	7 590 954,50	6 465 140,72	8 109 031,39
Agences ONU/spécialisées	-	1 259 350,00	2 636 721,00	586 645,51	-	232 247,88	-
Total	6 301 034,00	6 822 791,00	9 273 253,00	10 603 278,83	7 590 954,50	6 697 388,60	8 109 031,39

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE ACHEVÉS ET EN COURS AU NICARAGUA

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIC/013 : Appui à la formation hôtelière	2003-2010	4 233 000	LD	Formation professionnelle
NIC/016 : Appui à la transfusion sanguine	2005-2011	7 422 000	LD	Services médicaux
NIC/018 : Appui à la formation en hôtellerie et tourisme	2007-2012	4 884 380	LD	Formation professionnelle
NIC/020 : Appui intégré aux SILAIS de Masaya, Carazo et Rivas	2007-2011	8 310 000	LD	Soins et services de santé de base
NIC/021 : Programme eau potable et assainissement	2007-2010	8 000 000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
NIC/022 : Appui à la Route du Café	2007-2010	4 500 000	LD	Politique du tourisme et gestion administrative
NIC/023 : Amélioration des compétences professionnelles et techniques	2009-2013	5 000 000	LD	Formation professionnelle
NIC/024 : Appui à la route du Café, phase II	2011-2014	6 000 000	LD	Politique du tourisme et gestion administrative
Transparence de la gestion publique	2007-2010	665 455	E&T	Gestion des finances publiques
Fondo Comun de Apoyo Soc.Civil-tranche suppl.			OXFAM-UK	Participation démocratique et société civile
Renforcement des capacités	2008-2010	351 443	ASOMIF	Développement des PME
Fonds d'etudes			BCL_MAN	Aide plurisectorielle
Agences ONU/spécialisées				
Sexual Education and Health Promotion	2006-2011	3 447 874	FNUAP	
Livret FP et qualifications professionnelles	2010-2012	122 802	PNUD	Politique de l'éducation et gestion administrative

ASIE

LAOS

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	5,2	6,3
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	1734	2048
Classement selon l'indicateur du développement humain	140/174	138/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	?
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	◐
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	?
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	◐
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	◐
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	?
OMD 7 : Préserver l'environnement	?
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	?

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- Objectif atteint
- Sur la bonne voie
- Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LE LAOS FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Malgré une croissance soutenue au cours de la décennie écoulée, le Laos continue de figurer parmi les pays les moins avancés (PMA) et le PIB par habitant reste faible avec 2.039 USD (PPA) par an. En termes de développement humain, le Laos dépasse le Cambodge (139) et la Birmanie/Myanmar (149) et se place en 138e position sur 187 pays, mais reste derrière le Vietnam (128) et la Thaïlande (103) voisins. Quelque 34% de la population dispose de moins de 1,25 dollars par jour en parité de pouvoir d'achat. Bien que le taux de pauvreté ait pu être réduit au cours des dernières années, celle-ci est toujours très répandue, surtout parmi les populations des régions rurales qui sont encore loin de pouvoir bénéficier d'un accès adéquat aux services de santé, à l'éducation ou à l'eau et assainissement.

La dernière analyse détaillée réalisée sur le progrès en matière d'OMD, l'étude de 2009, reste d'actualité. Elle souligne que des progrès significatifs ont été accomplis en matière de réduction de la pauvreté au cours de la dernière décennie. Ainsi, l'augmentation des taux de scolarisation dans l'en-

L'appui luxembourgeois aux projets multilatéraux représente 20% de l'enveloppe globale au PIC

seignement primaire, la réduction de la mortalité infantile, les succès contre la tuberculose et le paludisme ainsi que l'accès à l'eau potable et l'assainissement de base dans les zones urbaines comptent parmi les plus grandes réalisations à ce jour.

Les disparités s'accroissent cependant, et la pauvreté en milieu rural est au moins deux fois plus élevée que dans les zones urbaines. Malgré les efforts consentis, l'absence de progrès solides dans la réduction de la malnutrition infantile, les disparités persistantes et très fortes dans l'accès aux services sociaux, la participation limitée des femmes aux prises de décision aux niveaux décentralisés, les taux élevés de mortalité maternelle ainsi que la vitesse de déperdition des ressources environnementales requièrent une attention urgente et des investissements conséquents afin que les objectifs soient atteints d'ici 2015.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

La signature du Programme indicatif de coopération de troisième génération entre le Luxembourg et le Laos a eu lieu le 4 mars 2011 à Vientiane. Ce nouveau PIC pour les années

Un des appuis multilatéraux financé par le Luxembourg concerne la sécurité alimentaire

2011 à 2015 s'articule autour des priorités du Plan national de développement socio-économique qui vise la croissance économique et le développement social du pays et qui couvre la même période. L'objectif global est de sortir de la catégorie des PMA d'ici 2020. Le PIC III appuie le gouvernement dans la mise en œuvre d'interventions clés dans des domaines tels que l'éducation à travers la formation professionnelle, la santé, l'agriculture et le développement des infrastructures.

La Table ronde des bailleurs de fonds s'est tenue à Vientiane en novembre 2011 sous le thème de la concrétisation du 7e Plan de développement socio-économique, la mise en œuvre des OMD et la graduation du Laos vers un pays à revenu moyen à l'horizon 2020. Cette réunion annuelle a permis de discuter de manière constructive et ouverte des bons résultats obtenus par le Laos ainsi que d'identifier les secteurs qui vont nécessiter davantage d'appui. L'éclosion des ONG locales et leur rôle dans le développement des populations fut également un thème récurrent de cette réunion.

Parmi les projets hydroélectriques actuellement à l'étude figure le barrage de Xayaboury sur le cours principal du Mékong qui reste très controversé en raison des incertitudes quant à son impact sur l'environnement, la pêche et les modes de vie des populations du cours inférieur du Mékong, notamment au Cambodge et au Vietnam. Plus généralement, la gestion des importants revenus escomptés, et notamment leur utilisation en faveur de la réduction de la pauvreté, sera un défi de premier plan pour le gouvernement et les populations riveraines. La Commission du fleuve Mékong (MRC), appuyée par le gouvernement luxembourgeois depuis 2010, est mandatée, entre autres, pour analyser les impacts environnementaux de ces grands projets et de guider ainsi les prises de décisions de ses quatre États membres que sont le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Vietnam.

ASIE

LAOS

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Laos	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	6 812 333,99	7 309 375,31
Agences ONU/spécialisées	946 453,02	2 919 058,34
ONG	580 106,75	901 093,14
Action humanitaire et aide alimentaire	382 816,60	608 254,22
Appui aux programmes	213 507,31	135 039,70
Bureau de la coopération	-	-
Divers	387 068,45	12 233,38
Total	9 322 286,12	11 885 054,08

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sous le PIC 2011-2015, le Luxembourg continuera de faire partie des principaux bailleurs du Laos et participe à ce titre au dialogue politique et de développement du pays. Depuis ses débuts, la Coopération luxembourgeoise se concentre sur la réduction de la pauvreté et le PIC III confirme les choix de concentration sectorielle dans les domaines de la santé, du développement local ainsi que de l'éducation et de la formation professionnelle. En 2011, cinq projets bilatéraux se trouvaient en cours de mise en œuvre par Lux-Development dans ces secteurs.

La Coopération luxembourgeoise a également cofinancé l'établissement de l'institut Pasteur du Laos. Des liens en matière de recherche et de développement des capacités ont été établis avec l'institut d'immunologie à Luxembourg et le projet *Luxembourg-Laos Partnership for Research and Capacity Building in Infectious Disease Surveillance*. Un laboratoire Lao-Luxembourg fut installé dans le bâtiment de l'institut Pasteur début 2012. Un projet d'appui au secteur de la transfusion sanguine avec comme partenaire principal la Croix-Rouge laotienne est actuellement en cours de formulation.

Les projets multilatéraux financés par le Luxembourg sont complémentaires de nos activités bilatérales. Le programme le plus important en cours est celui – commun - de quatre agences onusiennes (UNICEF, OMS, UNFPA et PAM) qui vise la santé maternelle et infantile. D'autres appuis multilatéraux concernent notamment la sécurité alimentaire, le développement rural, le déminage et la bonne gouvernance. Un appui sera également canalisé à travers le PNUD pour le soutien à la coordination des bailleurs de fonds (processus de la table ronde). Prenant en compte l'avantage comparatif de chaque agence onusienne, l'appui aux projets multilatéraux continuera de représenter environ 20% de l'enveloppe globale du PIC.

Le projet multilatéral le plus important vise la santé maternelle

Face à l'appel d'urgence de trois agences onusiennes – le PAM, l'Unicef et l'OMS – pour répondre à la crise de malnutrition aigüe se développant dans les provinces du sud du pays, le Luxembourg a rapidement débloqué les fonds nécessaires pour couvrir l'intégralité de cette intervention humanitaire

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	2 415 722,00	3 678 043,00	3 421 458,76	6 518 922,94	3 589 738,81	6 812 333,99	7 309 375,31
Agences ONU/spécialisées	676 749,00	1 004 687,00	3 552 789,70	2 175 313,85	454 037,85	1 318 193,02	2 919 058,34
Total	3 092 471,00	4 682 730,00	6 974 248,46	8 694 236,79	4 043 776,66	8 130 527,01	10 228 433,64

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU LAOS

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
LAO/016 : Formation bancaire et financière	2007-2012	2 000 000	LD	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
LAO/017 : Programme d'appui au secteur de la santé	2008-2012	16 750 000	LD	Soins et services de santé de base
LAO/020 : Renforcement des ressources humaines dans l'industrie du tourisme	2008-2013	9 325 000	LD	Formation professionnelle
LAO/021 : Développement local dans la province de Bolikhamxay	2010-2013	6 000 000	LD	Développement rural
LAO/023 : Appui à l'enseignement du droit	2010-2014	5 000 000	LD	Développement des services légaux et judiciaires
ATTF : Convention 2011	2011	8 500	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Partnership for Research and Capacity Building in Infectious Disease Surveillance	2011-2015	2 486 227	CRP Santé	Services médicaux
AEFCD - Étude sur la province de Khammouane	2010-2011	59 600	BCL HAN	Développement rural
Agences ONU/spécialisées				
Impl. Nat. SBA Plan in Lao PDR	2009-2011	1 056 641	UNFPA	Politique de la santé et gestion administrative
UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme	2011-2015	750 000	PNUD	Enlèvement des mines terrestres et restes explosifs de guerre
Donor Coordination : Round Table Process	2011-2015	500 000	PNUD	Secteur non spécifié
Support to the Implementation of the National Integrated Package of MNCH Services	2011-2015	8 103 710	PNUD	Soins et services de santé de base
Projet de mise en place d'un système des sécurité sociale	2011-2015	1 525 000	BIT	Politique de la santé et gestion administrative
Weekly Iron Suppl. Childbearing Age Women	2010-2011	173 817	OMS-CVSOD	Nutrition de base
Local Governance & Local development + GPAR	2007-2011	2 975 969	PNUD	Gestion des finances publiques

ASIE

VIETNAM

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	77,6	88,8
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	1689	2682
Classement selon l'indicateur du développement humain	108/174	128/187

PROGRÈS PAR OBJECTIF

État d'avancement selon les données du gouvernement national

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	●
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	◐
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	◐
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	◐
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	◐
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	◑
OMD 7 : Préserver l'environnement	◐
OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	?

Source : MDG Monitor, une initiative des Nations unies (www.mdgmonitor.org)

- ● Objectif atteint
- ◐ Sur la bonne voie
- ◑ Objectif pourrait être atteint si des changements sont effectués
- ● Très loin de l'objectif
- ? Données insuffisantes

1. LE VIETNAM FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Vietnam se distingue par la rapidité de son développement économique et est aujourd'hui l'une des économies émergentes les plus dynamiques en Asie du Sud-Est. Le pays a d'ores et déjà atteint un bon nombre des OMD, notamment en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la santé, et se place en 128e position sur 187 pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD.

Malgré une légère baisse de la croissance en 2011, l'impact de la crise financière mondiale fut relativement faible et le Vietnam continue de renforcer son statut de pays à revenu moyen. Cependant, des solutions durables devront être trouvées pour faire face au déficit commercial et à l'inflation et pour stabiliser la monnaie nationale. Des réformes profondes deviennent indispensables afin d'éviter à terme de tomber dans le « piège des pays à revenus moyens », c'est-à-dire une situation dans laquelle le développement économique est entravé par les inégalités sociales, cas d'une économie basée sur une main d'œuvre bon marché et des méthodes de production à faible valeur ajoutée. Un important défi revient

Le gouvernement a adopté des programmes nationaux visant la réduction de la pauvreté

à la communauté des bailleurs de fonds qui devra continuer d'adapter sa coopération à cette nouvelle donne.

Loin de se reposer sur les lauriers de ces avancées impressionnantes, la lutte contre la pauvreté reste une priorité du gouvernement qui s'est fixé douze objectifs de développement spécifiques, les *Vietnam Development Goals*, et qui a pris en compte les OMD dans la mise en œuvre du nouveau Plan de développement socio-économique. Ce nouveau plan quinquennal qui couvre la période de 2011 à 2015 vise à réduire la pauvreté en milieu rural et en particulier dans les régions montagneuses et enclavées du Nord et du Centre qui sont majoritairement peuplées par des minorités ethniques défavorisées. Le gouvernement doit également faire face à de nouvelles formes de pauvreté parmi les populations les plus vulnérables en milieu urbain. Un ensemble de mesures a été adopté par le gouvernement dont l'accès privilégié des ménages pauvres au crédit, la formation professionnelle gratuite pour les classes de revenus inférieurs ou encore des programmes nationaux ciblés de réduction de la pauvreté.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

Sur le plan des relations bilatérales, l'année fut marquée par la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc Henri au Vietnam qui aura permis de resserrer les liens d'amitié entre les deux pays. Cette visite, à laquelle participaient aussi les ministres des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Economie, fut l'occasion de discuter des besoins du Vietnam en tant que pays à revenu moyen et de trouver un équilibre entre les interventions de lutte contre la pauvreté et les interventions à caractère économique et commercial. Un accord de soutien au secteur financier fut signé en marge de cette visite.

Le nouveau Programme indicatif de coopération de troisième génération entre le Luxembourg et le Vietnam a été signé à Hanoi le 2 mars 2011. Ce nouveau PIC s'articule autour des priorités du Plan national de développement socio-économique qui vise la croissance économique et le développement social du pays et qui couvre la même période. Le PIC III appuie le gouvernement dans la mise en œuvre d'interventions clés dans des domaines de la santé, de la formation professionnelle, du développement local et du développement vert.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC de troisième génération pour les années 2011 à 2015 s'insère dans les objectifs retenus dans le cadre du Plan national socio-économique 2011-2015 et des OMD. Une enveloppe budgétaire de 42 millions d'euros est réservée pour la mise en œuvre du PIC qui cible plus particulièrement les secteurs de la santé, du développement local et rural et de la formation professionnelle. Toutefois, compte tenu des projets encore en cours qui seront imputés sur le PIC II, les déboursements effectifs sur la période 2011-2015 devraient dépasser les 50 millions d'euros. Les secteurs de concentration de la Coopération luxembourgeoise restent les mêmes que sous le PIC précédent.

Le PIC III est un second programme de consolidation qui va favoriser graduellement un nouveau type de partenariat avec le Vietnam. Il vise à adapter notre coopération en conséquence en contribuant d'une part au succès économique remarquable, mais aussi d'autre part, en concentrant une partie de notre soutien sur les régions les plus défavorisées qui n'ont jusqu'ici pas encore bénéficié pleinement des fruits de la croissance.

En 2011, neuf projets bilatéraux sont mis en œuvre par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement Lux-Development dans les domaines de la santé, du développement rural et de la formation professionnelle. L'assistance technique et la formation dans le secteur bancaire

ASIE

VIETNAM

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Vietnam	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	7 149 427,57	5 016 145,07
Agences ONU/spécialisées	1 086 068,23	363 372,09
ONG	342 221,88	398 978,01
Action humanitaire et aide alimentaire	50 000,00	100 000,00
Appui aux programmes	294 211,49	184 183,46
Bureau de la coopération	220 910,98	198 700,20
Divers	20 807,05	43 133,59
Total	9 163 647,20	6 304 512,42

Le PIC III cible entre autre le secteur de la santé

Le Vietnam se distingue par la rapidité de son développement économique

et financier continue de constituer un élément très visible de la Coopération luxembourgeoise.

Les projets multilatéraux s'inscrivent, comme les projets bilatéraux, dans le cadre du PIC dont 20% de l'enveloppe totale sont réservés à la coopération multilatérale. Ces projets se situent dans les mêmes secteurs que ceux de la coopération bilatérale afin d'en renforcer les synergies et d'accroître leur impact. En attendant la signature en 2012 du nouveau Plan des Nations unies au Vietnam (*One Plan*) et de l'harmonisation des cycles de programmation des Nations unies au Vietnam pour la période 2012-2016, qui devra déterminer l'appui multilatéral du PIC III, des projets sont encore en cours d'exécution, notamment un projet de santé reproductive avec UNFPA, ainsi qu'un autre projet mis en œuvre par le Bureau international du travail (BIT) visant à appuyer l'entrepreneuriat et l'accès au travail dans le secteur du tourisme. Le Luxembourg fournit aussi une contribution horizontale significative au *One Plan II* à travers le PNUD.

Lors de la visite de S.A.R le Grand-Duc Henri au Vietnam et face aux inondations dévastatrices dans la province centrale de Hué, visitée à ce moment-là par le Grand-Duc et sa délégation, le gouvernement luxembourgeois a proposé une aide d'urgence de 100.000 euros à travers la Croix-Rouge vietnamienne.

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	4 392 700,00	4 453 445,00	6 449 878,11	9 010 971,92	7 320 983,33	7 149 427,57	5 016 145,07
Agences ONU/spécialisées	337 067,00	3 119 016,00	3 172 878,00	1 809 808,11	818 509,08	1 086 068,23	363 372,09
Total	4 729 767,00	7 572 461,00	9 622 756,11	10 820 780,03	8 139 492,41	8 235 495,80	5 379 517,16

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU VIETNAM

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
VIE/021 : Formation professionnelle à Bac Kan	2005-2012	4 595 000	LD	Formation professionnelle
VIE/023 : Développement local à Quang Dien	2006-2012	4 000 000	LD	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base
VIE/024 : Chaîne du froid - Sécurité sanguine	2007-2012	3 100 000	LD	Services médicaux
VIE/025 : Chaîne du froid - vaccins	2007-2012	4 200 000	LD	Infrastructure pour la santé de base
VIE/026 : Marchés des capitaux	2007-2012	3 000 000	LD	Politique des finances et gestion administrative
VIE/027 : Santé à Cao Ban et Bac Kan	2009-2013	4 999 100	LD	Éducation et formation médicales
VIE/028 : Développement local à Nghe An III	2009-2012	6 000 000	LD	Développement rural
VIE/029 : Assistance technique / projet IFAD à Cao Bang	2009-2012	2 474 044	LD	Services financiers agricoles
VIE/031 : Renforcement des ressources humaines dans le secteur du tourisme	2009-2012	2 950 000	LD	Formation professionnelle
ATTF : Convention 2011	2011	322 902	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Formation d'étudiants vietnamiens au LTAH	2010-2012	452 436	ALDEH	Formation professionnelle
Agences ONU/spécialisées				
Réforme du système de l'ONU au Vietnam (ONE UN)	2011	300 000	PNUD	Politique/programmes en matière de population
Support to the MRC Climate Change and Adaptation Initiative	2010-2015	2 143 976	MRC	
Renforcement de l'accès à et de la qualité des services de santé reproductive	2007-2012	814 627	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Strengthening in-land tourism-Quang Nam	2010-2013	1 090 116	BIT	Politique du tourisme et gestion administrative

PROCHE ORIENT

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

	2000 RA (MAE)	2011 HDR (PNUD)
Population (millions)	3	4,2
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	ND	ND
Classement selon l'indicateur du développement humain	ND	114/187

Les Territoires palestiniens occupés (TPO) bénéficient d'un statut particulier qui permet de les assimiler aux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. A ce titre, des contributions importantes y sont affectées chaque année.

Dans le domaine de l'aide multilatérale, le soutien apporté à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'élève à un montant total de 4 millions d'euros. Il s'agit d'une part de la contribution volontaire au budget de l'UNRWA qui a été maintenue à 2,75 millions d'euros et d'autre part d'une contribution de 1,25 millions d'euros pour le cofinancement du programme de santé intitulé *A Long and Healthy Life – UNRWA Life Cycle Approach to Health*.

Dans le cadre de sa coopération bilatérale, le Luxembourg a également contribué à des programmes réalisés par trois ONG locales. Une contribution à hauteur de 450.000 euros a été réalisée en faveur du programme d'appui à l'agriculture et au développement rural réalisé par l'ONG palestinienne PARC (*Palestinian Agricultural Relief Committee*). La somme de 208.842 euros a été versée à l'ONG palestinienne PMRS (*Palestinian Medical Relief Society*) pour son programme d'assistance aux femmes et de sensibilisation par rapport aux questions de genre. Ce programme vise à améliorer la qualité des services de santé des femmes palestiniennes. Avec l'organisation AMAN (*Coalition for Accountability and Integrity*), le Luxembourg a signé un accord de cofinancement pour la 4e phase du projet *Enhancing Integrity, Transparency and Accountability in the Palestinian Society*. AMAN s'engage à examiner la gestion et le fonctionnement des ministères, des administrations et des différentes structures de l'Autorité publique palestinienne. La contribution 2011 s'élève à 147.885 euros.

Le Grand-Duché a contribué au mécanisme PEGASE qui vise à soutenir l'administration palestinienne

Le Luxembourg a continué sa collaboration avec le *Peres Center for Peace* dédié entre autre à l'éducation des jeunes

En 2011, la Coopération luxembourgeoise a aussi décidé de continuer sa coopération avec le *Peres Center for Peace*, une organisation israélienne fondée par l'actuel président d'Israël et Prix Nobel de la Paix Shimon Peres. Le travail de cette organisation porte surtout sur la sensibilisation et l'éducation des enfants et des adolescents à travers des activités socioculturelles. Le montant alloué en 2011 s'élève à 60.000 euros.

Finalement, toujours dans le domaine de la coopération bilatérale, la Coopération luxembourgeoise a contribué avec une quatrième tranche à hauteur de 500.000 euros au mécanisme PEGASE (Système palestino-européen de gestion et d'aide socio-économique). L'objectif de cet engagement est de soutenir l'administration et les services publics palestiniens. Les salaires de quelque 70.000 fonctionnaires en activité ainsi que quelque 8.000 pensions de fonctionnaires retraités sont payés par ce mécanisme à travers le ministère des Finances de l'Autorité palestinienne.

Dans le cadre de l'appui au programme, le Luxembourg a financé un JPO (*Junior Professional Officer*) pour le PNUD à Jérusalem pour un montant de 105.860 euros.

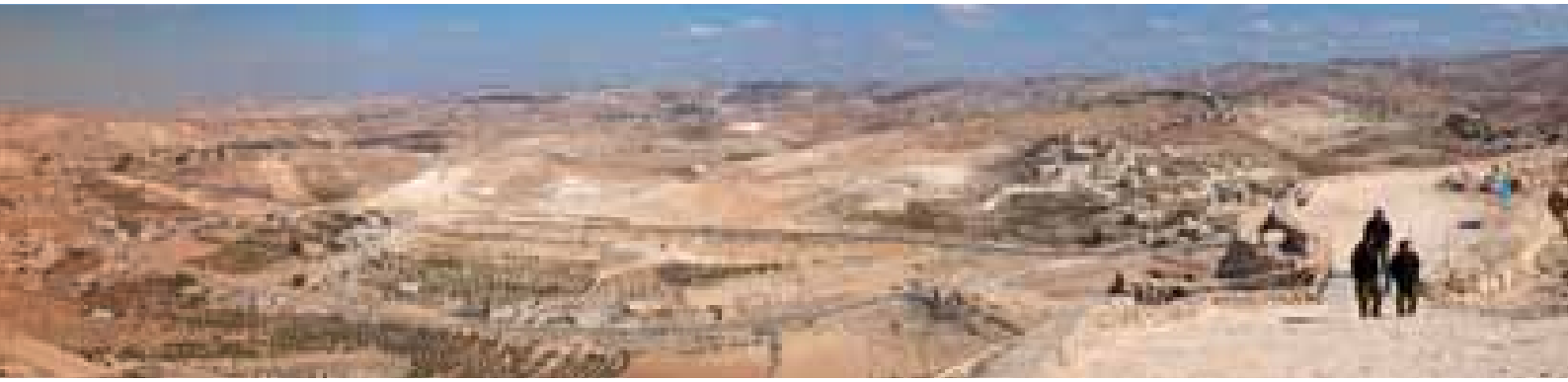

Signalons finalement que dans le domaine de l'aide humanitaire et d'urgence, le Luxembourg a continué à apporter son soutien au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en contribuant aux programmes d'assistance mis en œuvre par cette organisation à hauteur de 1,2 millions d'euros. Un autre projet de la Fondation Caritas Luxembourg a été financé à hauteur de 85.000 euros. L'objectif global de ce projet consiste à soutenir et à réhabiliter des personnes marginalisées par le conflit politique en Israël / Palestine nécessitant une formation telles que les femmes handicapées, les femmes au chômage ou encore les jeunes.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Cisjordanie et bande de Gaza	2010	2011
Lux-Development et autres partenaires	1 600 092,00	1 366 727,24
Agences ONU/spécialisées	4 250 000,00	4 000 000,00
ONG	166 234,49	309 210,16
Action humanitaire et aide alimentaire	1 000 000,00	1 285 000,00
Appui aux programmes	121 229,02	105 860,20
Bureau de la coopération	-	-
Divers	-	5 729,75
Total	7 137 555,51	7 072 527,35

Coopération bilatérale	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	558 749,00	1 475 000,00	2 672 500,00	1 385 950,00	1 362 500,00	1 600 092,00	1 366 727,24
Agences ONU/spécialisées	1 285 523,00	1 750 000,00	2 900 000,00	3 396 043,00	3 500 000,00	1 500 000,00	4 000 000,00
Total	1 844 272,00	3 225 000,00	5 572 500,00	4 781 993,00	4 862 500,00	3 100 092,00	5 366 727,24

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS EN TPO

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
Projet : Women are the Fabric	2008-2011	1 000 498	PMRS	Soins et services de santé de base
Programme PEGASE - Contribution 2011	2011	500 000	PNA	Politiques publiques et gestion administrative
Poverty Reduction, Environment Techniques - III	2008-2011	2 000 000	PARC	Développement agricole alternatif
Aide humanitaire	2011	1 200 000	CICR	Assistance matérielle et services d'urgence
Aide humanitaire	2011-2013	255 000	Caritas	Réhabilitation socio-économique
Integrity tranparency and accountability	2011-2013	407 228	AMAN	Lutte contre la corruption
Peacebuilding activities	2011-2013	180 000	Peres Center	Prévention de conflits
Agences ONU/spécialisées				
Contribution volontaire au budget	2011	2 750 000	UNRWA	Non spécifié
A long and healthy life-UNRWA Life Cycle Approach	2010-2011	1 250 000	UNRWA	Soins et services de santé de base

2 LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

BALKANS | AFGHANISTAN | MONGOLIE | RWANDA

Dans le programme gouvernemental de 2009, l'approche régionale est esquissée comme un complément utile à la concentration géographique sur un nombre limité de pays partenaires privilégiés qui caractérise la coopération au développement bilatérale du Luxembourg.

Aujourd'hui, face à la crise à facettes multiples qui sévit dans la région du Sahel, une telle approche régionale est plus pertinente que jamais. Le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger – quatre des principaux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise dans la région du Sahel – affrontent tous, à différents degrés, une série de défis complexes qui appellent de la part des pays concernés, des organisations régionales et sous-régionales et de la communauté internationale en général des réponses adéquates et intégrées. En effet, la pauvreté, le changement climatique, la crise économique, les flux migratoires, l'insécurité alimentaire, les crises politiques et les conflits armés dictent les ordres du jour des gouvernements de la région du Sahel. Tous ces défis ont en commun d'ignorer les frontières politiques, et aucun des pays de la région ne peut avoir l'ambition de vouloir ou de pouvoir résoudre seul les problèmes qui en découlent. Aussi l'approche régionale tient-elle en elle la promesse de trouver des réponses communes à des problèmes partagés. Le transfert de leçons apprises et de meilleures pratiques ainsi que l'espoir de réaliser à terme des économies d'échelle dans la gestion des défis constituent des objectifs réalistes.

En Afrique de l'Ouest, des organisations régionales sont en place qui méritent l'appui des partenaires techniques et financiers, et qui en ont un besoin réel. La CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), le CILSS (Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel), entre autres, ont des mandats qui visent à travailler au développement durable de leurs Etats membres, notamment en promouvant leur intégration économique,

Pressage et emballage de la laine par une coopérative située à Dragash (Kosovo)

en renforçant leur coopération politique et en combattant la sécheresse. Malheureusement ces organisations manquent souvent des ressources humaines et des équipements nécessaires pour accomplir leurs missions. Le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités sont de mise pour permettre aux organisations régionales de s'attaquer de manières efficaces à des problèmes qui freinent le développement durable des populations de leurs Etats membres.

C'est dans cet esprit que la Coopération luxembourgeoise appuie, entre autres – mais non exclusivement – dans la zone sahélienne, les activités de l'UEMOA dans les secteurs de la finance inclusive et des technologies de l'information et de la communication, d'AGRA *(Alliance for a Green Revolution in Africa)* pour le financement de l'agriculture en Afrique, du CGLUA (Cités et gouvernements locaux unis) pour une meilleure gouvernance au niveau local, REDCAMIF dans le secteur de la microfinance en Amérique centrale et de la *Mékong River Commission* en Asie du Sud-Est.

2 LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

	Durée	Budget	2010	2011
Afrique			**5 654 145**	**6 178 982**
Lux-Development			**2 216 004**	**3 177 887**
AFR/017 : Microfinance - UEMOA	2008-2012	18 825 000	1 633 839	2 980 027
AFR/018 : Technologies de l'information et de la communication - UEMOA	2009-2011	900 000	582 165	67 541
AFR/019 : Télémedicine en Afrique	2010-2012	170 000	0	74 706
AFR/020 : Technologies de l'information et de la communication - Union africaine	2010-2013	300 000	0	55 613
BI-MAE			**1 110 441**	**2 172 000**
ENDA Tiers Monde : Appui à la société civile en Afrique de l'Ouest	2005-2011	4 515 000	835 000	800 000
ENDA Tiers Monde : Frontières et vulnérabilité au VIH/sida en Afrique de l'Ouest	2011-2015	4 773 447	0	985 911
AGRA : Alliance for a Green Revolution in Africa	2011	386 089	0	386 090
CGLUA : Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique - Peer reviews	2010-2012	306 045	275 441	0
MULTI-BI			**2 327 700**	**829 095**
PNUD : Contribution 2011 à la Commission de consolidation de la paix	2011	200 000	0	200 000
UNODC : Assistance technique dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie)	2011	143 195	0	143 195
CNUCED : Installation eRegulations dans les pays de l'UEMOA	2011-2012	1 378 600	892 700	485 900
OMS : Santé, réduction de la pauvreté et développement économique (SRPDE) en Afrique	2007-2010	2 500 000	735 000	0
UNFPA/UNICEF : Abandonment of Female Genital Multilation / Cutting : Towards Social Convention Change	2010-2011	700 000	700 000	0
Amérique latine			**1 331 005**	**1 003 195**
BI-MAE			**231 245**	**305 715**
REDCAMIF	2008-2011	295 000	231 245	305 715
MULTI-BI			**1 099 760**	**697 480**
CNUCED : Installation eRegulations dans pays de la SIECA	2011-2012	1 297 240	849 760	447 480
PAM : School Feeding Capacity Development Project for Latin America and the Caribbean Region	2011-2013	750 000	250 000	250 000
Asie			**428 795**	**428 795**
BI-MAE			**428 795**	**428 795**
Mekong River Commission	2010-2015	2 143 976	428 795	428 795
Europe			**500 000**	**1 074 543**
MULTI-BI			**500 000**	**1 074 543**
FAO : Développement agricole au Kosovo et Monténégro II	2009-2010	1 800 000	500 000	500 000
FAO : Développement agricole au Kosovo et Monténégro III	2011-2012	1 160 000		574 543
Total régional			**7 913 945**	**8 685 515**

BALKANS

Dans les Balkans, la Coopération luxembourgeoise est active dans trois pays. En effet, après la clôture du programme en Albanie en 2010, le Luxembourg reste présent au Kosovo, au Monténégro et en Serbie, et s'y concentre sur les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle ; la santé ; l'agriculture et la sylviculture ; et l'eau et l'assainissement.

KOSOVO

Comme dans les années précédentes le Kosovo continue à bénéficier de la part du lion du soutien luxembourgeois dans les Balkans. Rappelons que la guerre du Kosovo (1998-1999) avait déclenché la plus grave crise humanitaire en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, quand près de 800.000 personnes étaient expulsés du pays en l'espace de quelques semaines. La situation au Kosovo est aujourd'hui bien différente : un vaste programme de construction d'infrastructures est en train de moderniser rapidement le pays, et les institutions nouvellement indépendantes – depuis la déclaration de l'indépendance en 2008 – se consolident et deviennent progressivement plus efficaces. La transition qu'est en train de traverser le pays – d'un système communiste vers un libre marché ; d'une dictature à la démocratie ; et d'une société rurale et clanique vers le pluralisme et une société multiethnique – ne va cependant pas sans problèmes, et le pays est confronté à des défis importants pour mettre sur pied un appareil administratif moderne, résorber un chômage galopant, recréer un secteur productif anéanti par les guerres et les crises, et, de manière générale, pour effectuer tout un changement dans la culture du pays.

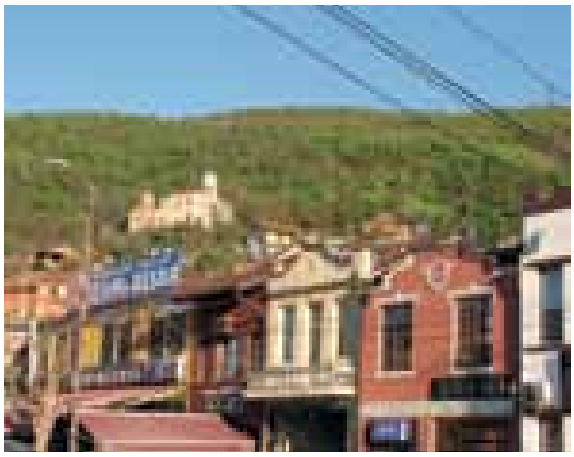

Ville de Prizen (Kosovo)

Moisson dans la région de Peja (Kosovo)

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les quatre projets bilatéraux luxembourgeois actuellement en cours. Les deux premiers sont relatifs au secteur de la formation professionnelle, la base de toute activité productive. Le Luxembourg finance ici la construction et l'équipement de deux écoles secondaires professionnelles, ainsi que la construction, la réhabilitation, et l'équipement de plusieurs centres de formation et de plusieurs bureaux d'emploi municipaux. S'y ajoutent des formations pédagogiques, la modernisation des curricula et des mesures de gestion. Un troisième projet, dans le domaine de l'eau, vise la réhabilitation du réseau hydraulique de la ville divisée de Mitrovica et l'accompagnement de la compagnie régionale des eaux pour y renforcer les capacités de gestion.

Le quatrième projet se déroule dans le secteur de la santé et ambitionne de créer un système sanitaire informatisé, y inclus l'infrastructure technologique et les formations nécessaires à son utilisation. Cette intervention ambitieuse donnera au Kosovo un précieux outil de planification et de supervision du secteur, et formera la base d'un vaste programme de réformes, de rationalisation et de modernisations prévu par le gouvernement. D'ores-et-déjà, une stratégie nationale intégrée du secteur de la santé a pu être développée et un plan d'action correspondant établi grâce au soutien luxembourgeois. Comme dans les années précédentes, le Grand-Duché reste de loin le plus grand bailleur dans le secteur de la santé au Kosovo, et cette position prépondérante lui a valu d'être considéré comme le chef de file des bailleurs dans ce secteur.

2 LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

Quartier New Riverside à Berane

Centre de formation professionnelle à Peja

Un nombre de projets multilatéraux, financés par la Coopération luxembourgeoise et mis en œuvre par les agences de l'ONU, viennent compléter l'action bilatérale. L'accent est là encore mis sur le secteur de la santé avec un projet de l'OMS qui vise l'amélioration des services d'urgence ; et un projet conjoint UNFPA-UNICEF-OMS dans le domaine de la santé mère-enfant. Le Luxembourg finance par ailleurs un projet de la FAO dans le domaine agricole, projet au succès incontesté, ainsi qu'un projet de l'UNICEF visant à renforcer la participation des jeunes dans la vie publique. S'y ajoute une contribution à un fonds fiduciaire géré par l'UNOPS, grâce auquel le premier recensement de la population depuis 1981 a pu être mené à bien.

Le bureau de la Caritas luxembourgeoise, établi en 2007 grâce au financement gouvernemental luxembourgeois, continue son travail dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, le développement des communautés, la santé et l'appui aux petits entrepreneurs. Un premier mandat de quatre ans s'est terminé en 2010, et, vu son succès, a été étendu par une deuxième phase, qui a commencé en 2011. Dans ce deuxième mandat, l'implication des communautés locales a été mise beaucoup plus en avant.

En raison du volume important de l'aide luxembourgeoise au Kosovo et du grand nombre de projets, le Bureau de la Coopération luxembourgeoise dans les Balkans se trouve à Pristina, capitale du Kosovo. Ce Bureau dispose d'ailleurs d'un fonds restreint pour soutenir financièrement les initiatives « à la base » de la société civile locale, et c'est notamment grâce à ce fonds que quatre à six ONG locales peuvent être soutenues chaque année. Le bureau régional de Lux-Dev est également situé à Pristina et – dans un but d'économie et de synergie – localisé dans le même bâtiment.

MONTÉNÉGRO

Les vastes forêts monténégrines constituent une des plus grandes richesses du pays, et la gestion de cette ressource précieuse est importante, tant pour son exploitation économique que pour la préservation écologique. C'est dans ce secteur névralgique qu'un des deux projets bilatéraux luxembourgeois est actif depuis plusieurs années déjà. Le soutien de la Coopération luxembourgeoise au secteur forestier a continué en 2011, et est notamment entré dans une nouvelle phase qui, en plus de continuer à aider les autorités monténégrines à développer des outils de gestion modernes des forêts, a rajouté la promotion de l'utilisation de la biomasse, source d'énergie renouvelable disponible en quantités impressionnantes au Monténégro.

Dans le domaine de la formation professionnelle, un deuxième projet de la Coopération luxembourgeoise est désormais entré dans sa troisième année et continue sa collaboration étroite avec le Centre monténégrin pour la formation professionnelle. Le but de l'intervention est de moderniser les méthodes d'instruction, de réhabiliter un nombre d'écoles (surtout dans le nord-est du pays – région particulièrement délaissée), et de mettre en phase l'offre de formation avec les besoins du marché.

Dans le nord-est du Monténégro

Réglage du semoir

La Caritas luxembourgeoise, grâce aux Fonds de la coopération, maintient au nord-est du Monténégro un programme similaire à celui au Kosovo. D'ailleurs le programme kosovar est une réplique du programme monténégrin qui l'avait précédé de quelques années. L'accent est mis sur les domaines sociaux, notamment les activités génératrices de revenus, les soins à domicile, le renforcement de la société civile, l'éducation et la santé. Grâce au mandat accordé à Caritas par le gouvernement luxembourgeois, presque l'entièreté du nord-est a pu être couverte par cette intervention. En 2011, Caritas a commencé son troisième mandat, de 2 ans celui-ci, et avec le but principal de préparer la sortie de cette région, qui a beaucoup progressé depuis le début des opérations.

Le programme de la FAO, décrit dans la section sur le Kosovo, s'étend également dans les régions montagneuses et reculées du nord du Monténégro. En 2011, la couverture géographique a encore pu être étendue, et c'est grâce à cette intervention qu'une partie importante des fermiers de cette région ont pu être aidés à avancer d'une agriculture de subsistance à une agriculture plus commerciale.

2 LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

SERBIE

La Coopération luxembourgeoise reste présente en Serbie avec un projet bilatéral qui vise à réhabiliter l'infrastructure hydraulique délabrée de Novi Pazar, ville du sud-ouest du pays où le déclin de l'industrie du textile a eu pour conséquence un appauvrissement généralisé. L'intervention se complète par un appui institutionnel et un renforcement des capacités de la société Vodavod afin d'assainir la gestion de la distribution de l'eau dans la municipalité.

En 2011, une nouvelle intervention fut lancée dans le sud-est de la Serbie, dans la région de Vranje. Ici, la Caritas luxembourgeoise fut mandatée pour mettre en œuvre un programme de lutte contre la pauvreté : pour permettre aux plus démunis de vivre dans des conditions dignes ; pour développer des projets de générations de revenus ; et pour soutenir les secteurs de l'éducation et de la santé.

Formation dans le cadre d'un projet d'approvisionnement en eau à Novi Pazar

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
Kosovo				
KSV/010 : Formation professionnelle	2006-2013	5 650 000	LD	Formation professionnelle
KSV/014 : Santé au Kosovo	2009-2012	6 500 000	LD	Politique de la santé et gestion administrative
KSV/015 : Éducation technique	2010-2014	8 000 000	LD	Formation professionnelle
KSV/016 : Eau à Mitrovica	2010-2014	4 500 000	LD	Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle
Fondation Caritas Luxembourg 2011-2013	2010-2013	3 717 750	Caritas	Secteurs sociaux
ATTF : Convention 2011	2011	38 139	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Fonds de micro-projets 2011	2011	50 000	BCP	Secteur non spécifié
UNFPA : Santé mère - enfant	2007-2011	2 311 200	UNFPA	Soins et services de santé de base
UNICEF : Projet visant à soutenir les jeunes au Kosovo	2009-2011	604 200	UNICEF	
UNOPS : Recenssement de la population	2010-2011	800 000	UNOPS	Politique/programmes en matière de population
FAO : Développement agricole (Phase II & III)	2009-2012	1 474 543	FAO	Développement agricole
Monténégro				
MNE/011 : Appui à la formation professionnelle	2009-2013	4 100 000	LD	Formation professionnelle
MNE/012 : Filière bois II	2007-2013	5 500 000	LD	Politique de la sylviculture et gestion administrative
Fondation Caritas Luxembourg 2011-2013	2010-2013	1 282 250	Caritas	Secteurs sociaux
FAO : Développement agricole (Phase II & III)	2009-2012	1 474 543	FAO	Développement agricole
Serbie				
SRB/013 : Eau à Novi Pazar	2009-2013	4 500 000	LD	Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle

AFGHANISTAN

En 2011, le Luxembourg s'est engagé en faveur de la fondation PATRIP, un « multi-donor trust fund » créé par la KfW (*Kreditanstalt für Wiederaufbau*) et le ministère des Affaires étrangères allemand. L'engagement porte sur une durée de trois ans de 2011 à 2013 avec un budget global de 1,6 millions d'euros. L'objectif du programme est d'encourager la coopération transfrontalière légale entre communautés, villages et ONG et de créer ainsi pour les populations dans les régions transfrontalières entre l'Afghanistan, le Pakistan et le Tadjikistan de nouvelles opportunités économiques. Une première tranche de 250.000 euros a été versée en 2011.

Un nouvel accord a été conclu avec l'ARTF (Afghanistan Reconstruction Trust Fund) pour un engagement pluriannuel d'un montant de 2,75 millions d'euros portant sur la période 2011-2015. Une première tranche de 750.000 euros a été versée à la Banque mondiale en vue de soutenir la réhabilitation de l'infrastructure, le renforcement des capacités du secteur public et le développement rural en Afghanistan.

Le Ministère avait par ailleurs signé en 2009 un accord sur trois ans (2009-2011) portant sur un budget de 2.135.700 USD (1.536.363 euros) avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en vue de la réalisation d'un programme d'appui à la sécurité alimentaire et à l'élevage. Ce programme bénéficie aux familles d'agriculteurs vulnérables, exposées aux risques de malnutrition dues à la flambée des prix, tant des denrées alimentaires que des intrants agricoles, et des sécheresses. Conformément à son engagement, le Ministère a versé en 2011 la dernière tranche de 711.900 USD (512.121 euros).

Mentionnons également que la Coopération luxembourgeoise a poursuivi son appui au programme d'assistance nutritionnelle et alimentaire mis en œuvre par le Programme alimentaire mondial (PAM) pour un montant de 500.000 euros et au programme d'assistance à certains hôpitaux et centres de réadaptation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en allouant une contribution de 300.000 euros.

Berger dans les montagnes Pamir

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
ARTF	2011-2015	2.750.000	Banque mondiale	Multisecteur
Aide alimentaire d'urgence	2011	500.000	PAM	Aide humanitaire
Programme humanitaire	2011	300.000	CICR	Aide humanitaire
Soutien aux femmes enceintes et allaitantes	2008-2011	358.000	Caritas	Santé
Prévention de catastrophes et renforcement économique de communaut. vulnérables	2011	85.000	Caritas	Prévention
Appui à la sécurité alimentaire et à l'élevage	2009-2011	1.536.363	FAO	Agriculture
Coopération transfrontalière	2011-2013	1.600.000	PATRIP	Eau et assainissement Santé

LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

MONGOLIE

La troisième phase du projet de télémédecine et de santé cardio-vasculaire a démarré en 2011. Forte d'une expérience positive de plus de dix ans dans ce secteur en Mongolie, la Coopération luxembourgeoise a, sur demande des autorités mongoles, décidé d'appuyer dans le cadre de la nouvelle phase outre la pérennisation des acquis et l'expansion de la télémédecine à des provinces additionnelles, également la chirurgie cardiaque ainsi que l'application de la télémédecine à la santé maternelle et infantile. La mise en œuvre de cette dernière composante a été confiée à l'UNFPA dans le cadre du projet bilatéral.

L'ATTF poursuit ses activités de formation et de développement des capacités dans le secteur bancaire et financier et, se basant sur cette expérience, collabore étroitement avec Lux-Development pour la mise en œuvre d'un nouveau projet dans ce secteur.

Plusieurs projets multilatéraux sont financés par le Luxembourg, recherchant dans la mesure du possible la complémentarité et des synergies avec les activités bilatérales. L'UNFPA met notamment en œuvre un projet de prévention transfrontalière du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles ainsi qu'un projet de santé maternelle et infantile. L'UNICEF met en œuvre un projet d'appui aux familles défavorisées dans les districts les plus pauvres de la capitale, tandis que le PNUD travaille sur la micro-assurance ainsi que les services d'urgence et de protection civile. Un JPO luxembourgeois est délégué auprès du bureau du PNUD à Oulan-Bator.

Utilisation du réseau de télémédecine

L'ambassade du Luxembourg à Beijing dispose d'une enveloppe annuelle afin de soutenir des microprojets en Chine et en Mongolie, notamment des projets réalisés par des ONG locales.

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
Cardiovascular Diagnostic Centre & Telemedecine	2007-2011	2 431 300	LD	Services médicaux
Financial Sector Capacity Building and Training	2010-2014	2 000 000	LD	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Cardiovascular Centre, Maternal and Child Health & E-Health	2011-2016	6 600 000	LD	Services médicaux
ATTF-Convention 2011	2011	137 265	ATTF	Éducation, formation dans la banque et les services financiers
Agences ONU/spécialisées				
Strengthening Disaster Mitigation&Manageme Phase 3	2007-2010	916 884	PNUD	Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue
Capacity development of the micro-insurance market	2008-2011	1 031 717	PNUD	Secteur intermédiaires financiers du secteur informel et semi-formel
Telemedicine support maternal&newborn health	2010	300 000	FNUAP	Services médicaux
Aide d'urgence - « Cold waves in Mongolia »	2010	50 000	UNICEF	Assistance matérielle et services d'urgence

RWANDA

Les activités de la Coopération luxembourgeoise au Rwanda se concentrent sur les secteurs de la santé et du développement rural. En 2011, deux interventions étaient en exécution.

Le projet *RWA/023 – Appui à la mise en œuvre du plan stratégique du secteur de la santé, 2009-2012* a démarré en janvier 2010 pour une dernière période de désengagement portant sur 4 années. Il constitue la phase de consolidation de plusieurs interventions dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida et de l'appui aux personnes vivant avec le VIH/sida. L'objectif spécifique est de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique du secteur de la santé 2009-2012 en renforçant la décentralisation et la qualité du système de santé notamment en santé maternelle et infantile. En 2003, seulement 1% de la population du Rwanda qui en avait besoin recevait un traitement vital contre le VIH/sida. Dès 2007, le taux de couverture était de quasiment 71% des personnes concernées, et aujourd'hui, le pays a atteint l'accès universel au traitement selon les normes définies par l'Organisation mondiale de la santé (85%). La part des femmes recevant un traitement pour empêcher la transmission mère-à-enfant était de 35% en 2005, et est passée à 65% dès 2009 grâce à l'augmentation du nombre de sites de soins (de seulement 11 en 2001 à plus de 285). Le Luxembourg y a apporté sa contribution à travers la suite des interventions dans le secteur de la Santé dont ce projet constitue la dernière pierre. La clôture du projet est prévue pour la fin 2013.

Dans le secteur du développement rural, le projet *RWA/022 – Développement intégré du Bugesera II* constitue la suite, avec extension des volets « activités génératrices de revenu » et « protection de l'environnement », d'un projet en cours depuis 1999. L'objectif du projet est de contribuer à développer et diversifier l'agriculture du Bugesera, dernière région du pays offrant encore un potentiel de développement agricole important et dont les sols ne sont pas encore surexploités. Le projet aurait initialement dû s'achever fin 2009, mais il a été convenu de le compléter à partir de 2010 par des activités de consolidation des acquis notamment dans le domaine de l'irrigation où le projet luxembourgeois constitue un genre d'expérience-pilote pour la partie rwandaise. En 2011, il s'est avéré que les préparatifs pour clôturer comme prévu le projet en décembre 2012 sont bien engagés, mais que l'appropriation par les autorités rwandaises est lente et que la viabilité des coopératives mises en place pour l'exploitation des périmètres irrigués reste sujette à caution. De plus, les récoltes sur les périmètres irrigués (essentiellement des tomates, produit très prisé sur le marché intérieur rwandais) ont été assez mauvaises, un pourcentage élevé des plants ayant été touchés par des maladies. Par contre, les marchés couverts construits dans le cadre du projet ont démontré de nouveau qu'ils arrivent à fonctionner de façon autonome et à attirer producteurs et clients qui profitent en outre des infrastructures routières (pistes reliant les villages enclavés aux axes routiers principales) réalisées dans le cadre du projet luxembourgeois.

Développement de l'économie rurale au Bugesera

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
RWA/023 : Appui à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Santé	2009-2012	6 000 000	LD	Politique de la santé et gestion administrative
RWA/022 : Développement de l'économie rurale du Bugesera	2003-2012	9 430 000	LD	Développement agricole
Bourses d'études	2007-2011	151 150	CRP - Santé	Secteur non spécifié

3 LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Le Luxembourg a participé en 2011 à bon nombre de rendez-vous internationaux (Mali)

L'année écoulée a donné lieu à un certain nombre de rendez-vous internationaux importants auxquels le Luxembourg a été représenté par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Ainsi la ministre a-t-elle participé à la quatrième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA IV) (*LDC IV Conference*) qui s'est tenue du 9 au 11 mai 2011 à Istanbul. L'objectif de cette conférence était de permettre aux différents acteurs du développement, représentés par des membres de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé, d'évaluer les résultats du plan d'action pour les PMA adopté à la troisième Conférence des Nations unies sur les PMA en 2001 et de se mettre d'accord, dans le cadre du « Programme d'Action d'Istanbul », sur de nouvelles mesures et stratégies de développement durable pour ces pays pour la prochaine décennie. Durant la conférence, la ministre a assuré entre autres la vice-présidence de la session de haut niveau sur la « Bonne gouvernance à tous les niveaux » et a en outre participé à un débat thématique consacré à « l'autonomisation des femmes grâce à l'inclusion financière et au développement agricole ».

Du 8 au 10 juin 2011, le Luxembourg a participé à la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida qui s'est tenue au siège des Nations unies à New York. Cette réunion a permis de tirer le bilan des progrès réalisés dans la lutte contre le VIH/sida et de renouveler les engagements pris pour progresser dans son éradication d'ici 2015 par l'adoption de la « Déclaration politique sur le VIH/sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida ». La ministre Jacobs a fait une déclaration au nom du Luxembourg et a présidé la table ronde de haut niveau intitulée « Prévention – Que faire pour parvenir à l'objectif de zéro nouvelle infection ? ».

La 37e session de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, organisée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tenue à Rome du 25 juin au 2 juillet s'est penchée sur le « rôle essentiel des femmes dans l'agriculture et le développement rural » ainsi que sur la « situation de l'alimentation et de l'agriculture ». Dans la déclaration du Luxembourg, la ministre Jacobs a félicité la FAO d'avoir consacré son rapport sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-11 au rôle de la femme dans l'agriculture ainsi qu'aux mesures à prendre pour combler le fossé entre les hommes et les femmes en vue de soutenir le développement durable et équitable.

Les 18 et 19 octobre 2011, plus de 150 représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales, du système des Nations unies, de la société civile, du monde de la recherche et du secteur privé s'étaient réunis à Luxembourg pour la tenue du « Symposium de haut niveau du Forum des Nations unies sur la coopération au développement (DCF Symposium) ». Le thème du Symposium était « travailler ensemble pour renforcer l'impact de l'aide au développement ». Il avait pour objectif de débattre du rôle de la mobilisation des flux financiers tels que l'investissement, le commerce et les ressources nationales pour maximiser l'impact de l'aide au développement et notamment de voir comment l'effort international peut aider les pays en développement à mobiliser des investissements et d'autres types de ressources pour le développement en vue d'accélérer les progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de s'engager dans la voie du développement durable. Ce symposium était le second événement d'une série de réunions de haut niveau organisées dans le cadre de la préparation du Forum des Nations unies sur la coopération au développement (DCF) qui se tiendra à New York au début juillet 2012. Le DCF vise à promouvoir la coopération au développement et son impact sur l'amélioration des conditions de vie et des droits de l'homme, la promotion du développement durable et la réduction des inégalités entre et à l'intérieur des pays.

Les 7 et 8 décembre 2011, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, est intervenue à l'occasion du 5e Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies consacré au financement du développement. Dans son discours, la ministre a souligné l'importance de tenir tous les engagements en matière de financement du développement, en commençant par l'allocation d'au moins 0,7% du revenu national brut à l'aide publique au développement et a appelé les différents acteurs présents, bailleurs de fonds traditionnels et émergents, pays partenaires en développement, société civile, secteur privé et institutions financières internationales, à œuvrer ensemble pour mettre à la disposition de l'agenda mondial du développement les ressources financières nécessaires pour assurer

3 LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

un développement socio-économique durable. L'identification de sources innovantes de financement du développement tant publiques que privées doit nous intéresser dans ce contexte.

LA RÉFORME DES NATIONS UNIES

L'initiative « Unis dans l'action » (*Delivering as One*), démarrée en 2007, a été un outil important pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience du système de développement des Nations unies dans les 8 pays pilotes où il a été mis en place. Aujourd'hui, « Unis dans l'action » est mis en œuvre par les équipes nationales des Nations unies (*UN Country teams*) et des gouvernements dans 29 pays. Les expériences et les leçons apprises ont révélé que l'initiative a renforcé l'appropriation nationale, a permis de mieux aligner le soutien des NU aux priorités nationales tout comme un meilleur accès des gouvernements à la vaste gamme des connaissances et l'expertise du système de développement des Nations unies, et finalement a apporté un soutien plus stratégique et plus concentré des acteurs onusiens.

La Conférence de Montevideo de novembre 2011 sur l'initiative « Unis dans l'action » a en outre affirmé l'importance : a) de l'appropriation nationale et du leadership gouvernemental ; b) du large partage des leçons apprises ; c) d'un financement pluriannuel commun, non affecté et prévisible ; d) de la reconnaissance des contextes de développement individuels des différents pays ; et e) du renforcement du rôle du coordinateur résident. Un fort engagement a été noté en faveur de l'approche programmatique la plus légère et souple possible face à des situations nationales spécifiques, en utilisant les avantages comparatifs des différentes institutions du système des Nations unies pour soutenir les priorités et le leadership nationaux.

L'évaluation indépendante des enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action » allant de juillet 2011 à mai 2012, a pour objectif d'évaluer la contribution et la valeur ajoutée de l'initiative. Sur la base de critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, elle tirera de l'expérience des pays pilotes des enseignements précieux pour l'ensemble du système des Nations unies et servira de base à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations unies en faveur du développement en automne 2012 ainsi qu'à d'autres processus intergouvernementaux sur la cohérence à l'échelle du système des Nations unies.

LA COOPÉRATION AVEC LES AGENCES MULTILATÉRALES

La Coopération luxembourgeoise sélectionne les projets et programmes qu'elle soutient en fonction de leur conformité avec les Programmes indicatifs de coopération (PIC) en cours et de leur complémentarité avec les projets bilatéraux y relatifs. D'autres critères sont l'impact en matière de lutte contre la pauvreté et le degré de durabilité, tout comme leur contribution à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays ou régions bénéficiaires. La coopération multilatérale luxembourgeoise vise à renforcer davantage l'approche « programme », voire l'approche conjointe du « One UN » avec ses partenaires de l'ONU, qui est en phase étroite avec les priorités et la cadence de la troisième génération des Programmes indicatifs de coopération.

L'initiative « Unis dans l'action » vise à renforcer la cohérence du système onusien (Cap Vert)

La mise en œuvre de cette coopération multilatérale se fait essentiellement par le biais de deux outils : le soutien donné à travers des contributions directes (thématiques, volontaires et obligatoires) aux budgets des agences, fonds et programmes des Nations unies ainsi qu'à travers la mise en œuvre de projets « multi-bi » exécutés par des agences multilatérales dans nos pays partenaires. Selon les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, ces projets « multi-bi » figurent au même rang que les projets bilatéraux et sont pris en compte en tant que tels dans les statistiques.

Le Luxembourg entretient des relations de coopération privilégiées avec un nombre limité de partenaires multilatéraux en suivant le modèle d'une coopération stratégique fondée soit sur des accords-cadres à durée non limitée, soit sur des accords de partenariat pluriannuels à durée limitée, assurant donc une grande prévisibilité et flexibilité de l'aide. Au cours de l'année 2011, des consultations bilatérales annuelles avec ces partenaires ont eu lieu à Genève, à New York et au Luxembourg et ont permis de discuter et d'évaluer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes.

Le 8 juin 2011, le Luxembourg a renforcé ses relations de coopération avec quatre partenaires multilatéraux privilé-

giés, à savoir le PNUD, l'UNCDF, l'UNFPA et l'UNICEF. En effet, la signature d'une nouvelle génération d'accords-cadres avec ces partenaires sont une confirmation des engagements de la Déclaration de Paris par le Luxembourg sur l'efficacité de l'aide. Les représentants des quatre agences ont en outre salué le Luxembourg pour les avoir encouragés à harmoniser au maximum les accords-cadres et à en faire un modèle de flexibilité, prévisibilité et structure en matière de soutien.

Comme par le passé, plus de la moitié du budget du Fonds de la coopération allouée à la coopération multilatérale en 2011 a été affectée au soutien de projets multi-bi dans nos pays partenaires dans le cadre des PIC.

En 2011, les trois volets de la contribution multilatérale restent équilibrés – chacun représentant à peu près un tiers du budget total multilatéral (voir tableau ci-dessous).

	2009	%	2010	%	2011	%
Contributions volontaires et obligatoires (lignes 031 et 032)	22 542 557	34,68%	22 385 314	33,11%	22 394 285	37,25%
Contributions thématiques (ligne 030)	19 923 422	30,65%	19 950 000	29,51%	19 797 353	32,93%
Projets multi-bi (FCD)	22 529 402	34,66%	25 278 404	37,39%	17 929 491	29,82%
Budget total coopération multilatérale	**64 995 381**	**100,00%**	**67 613 718**	**100,00%**	**60 121 129**	**100,00%**

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF)
GAVI	Global Alliance for Vaccine Immunization
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Nations unies)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale pour le commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH /sida
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
PAM	Programme alimentaire mondial (WFP)
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement (UNDP)
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP)
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
UNOPS	United Nations Office for Project Services
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

3 LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2011
AIEA				**57 353**	**57 353**
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2011	57 353	57 353
BANQUE MONDIALE				**2 200 000**	**2 200 000**
35.030	African Program for Onchocerciasis Control (APOC)	Afrique	2011	150 000	150 000
35.030	Education Program Development Fund (EPDF)	Monde	2011	700 000	700 000
35.030	Water and Sanitation Program (WSP)	Monde	2011	600 000	600 000
FCD	Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF)	Afghanistan	2011	750 000	750 000
BIT				**5 094 905**	**2 072 635**
35.030	Initiative du Socle de Protection civile	Monde	2011	980 000	980 000
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle (ISFP-Sénégal) (SEN/07/01/LUX) (GERME)	Mali	2007-2011	1 499 789	149 789
FCD	Strengthening of in-land tourism in Quang Nam, Vietnam (VIE/10/01/LUX)	Vietnam	2010-2013	1 090 116	363 372
FCD	Sécurité sociale Phase III	Laos	2011-2015	1 525 000	579 474
CARICOM				**300 000**	**75 000**
FCD	Appui au Fonds de Développement de la CARICOM	Caraïbes	2010-2013	300 000	75 000
CCD				**7 000**	**6 280**
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2011	7 000	6 280
CICR				**800 000**	**800 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	800 000	800 000
CNUCED				**2 675 840**	**933 380**
FCD	Transparence et simplification des procédures administratives grâce à l'installation du système de gouvernement en ligne « eRegulations dans les pays de l'UEMOA »	Afrique de l'Ouest	2011-2012	1 378 600	485 900
FCD	Transparence et simplification des procédures administratives grâce à l'installation du système de gouvernement en ligne « eRegulations dans les pays de la SIECA »	Amérique Centrale	2011-2012	1 297 240	447 480
ECOSOC				**350 000**	**296 443**
FCD	Colloque de haut niveau du Forum de la coopération en matière de développement à Luxembourg (UNDESA)	Monde	2011	350 000	296 443
FAO				**9 749 109**	**2 592 668**
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2011	364 000	311 152
FCD	Intensification de l'Agriculture par le renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC)	Niger	2008-2011	1 194 852	194 852
FCD	Support to household food security and livelihood of vulnerable and food insecure farming families affected by high prices and drought	Afghanistan	2009-2012	1 536 364	512 121
FCD	Development Assistance to Farmers in Remote Areas of Kosovo and Montenegro (Phase II)	Kosovo/ Monténégro	2009-2011	1 800 000	500 000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2011
FCD	Development Assistance to Farmers in Remote Areas of Kosovo and Montenegro (Phase III)	Kosovo/ Monténégro	2011-2012	1 160 000	574 543
FCD	Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des PFNL (PAGED - PFNL)	Burkina Faso	2009-2012	3 693 893	500 000
FENU				**1 500 000**	**1 500 000**
35.030	Contributions to practice area : local development	Monde	2011	300 000	300 000
35.030	Contributions to practice area : Inclusive finance	Monde	2011	300 000	300 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	900 000	900 000
FNUAP				**8 646 641**	**7 021 361**
35.030	Santé maternelle	Monde	2011	1 140 000	1 140 000
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2011	500 000	500 000
35.030	Démographie et recensement	Monde	2011	500 000	500 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	2 650 000	2 650 000
FCD	Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon de la pratique de l'excision / mutilation génitale féminine (E/MGF) Phase II (2011-2012)	Afrique	2011-2012	1 600 000	1 600 000
FCD	Global Programme to enhance reproductive health commodity security (RHCS ; ZZT05)	Monde	2011-2013	1 200 000	400 000
FCD	Implementation of the National SBA Plan in Lao PDR	Laos	2009-2011	1 056 641	231 361
Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme				**2 500 000**	**2 500 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	2 500 000	2 500 000
GAVI				**820 000**	**820 000**
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2011	820 000	820 000
HCR				**1 500 000**	**1 500 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	1 500 000	1 500 000
MRC (Mekong River Commission)				**1 500 000**	**428 795**
FCD	Support to the MRC Climate Change and Adaptation Initiative (CCAI) (MK 2010/10)	Vietnam, Laos	2010-2015	2 143 976	428 795
OCDE/CAD				**389 000**	**389 000**
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2011	150 000	150 000
35.030	Club du Sahel	Monde	2011	200 000	200 000
FCD	Contribution au programme de travail 2011-2012 de DevCom	Monde	2011-2012	20 000	20 000
FCD	4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan	Monde	2011	19 000	19 000
OCHA				**300 000**	**300 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	300 000	300 000
OIM				**36 000**	**30 450**
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2011	36 000	30 450

3 LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2011
OMS				**10 247 493**	**6 970 229**
35.030	VIH/sida, tuberculose, paludisme (SO2) (Awards no. 56382)	Monde	2011	1 500 000	1 500 000
35.030	Affections chroniques non transmissibles dans les pays en développement (SO3) (Award no. 56382)	Monde	2011	350 000	350 000
35.030	Santé infantile, des adolescents et santé maternelle (SO4)	Monde	2011	2 000 000	2 000 000
35.030	Systèmes et services de santé (SO10)	Monde	2011	1 000 000	1 000 000
35.030	Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.)	Monde	2011	1 250 000	1 250 000
FCD	Global Polio Eradication Inititative (Phase III)	Monde	2009-2013	2 500 000	500 000
FCD	CRP Phase III (Microbiology for Development)	Monde	2009-2013	799 993	200 729
FCD	Food fortification with Micronutrient (phase IV)	Monde	2009-2013	847 500	169 500
ONUDC				**100 000**	**100 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	100 000	100 000
ONUDI				**85 000**	**91 403**
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2011	85 000	91 403
ONUSIDA				**4 650 000**	**4 650 000**
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2011	1 000 000	1 000 000
35.030	Three Ones	Monde	2011	1 000 000	1 000 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	2 650 000	2 650 000
PAM				**3 700 000**	**1 950 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	700 000	700 000
FCD	School feeding	Monde	2009-2011	3 000 000	1 000 000
FCD	School Feeding Capacity Development Project for Latin America and the Caribbean Region	Amérique centrale	2011-2013	750 000	250 000
PNUD				**21 061 260**	**9 637 335**
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2011	1 550 000	1 550 000
35.030	Good Governance	Monde	2011	650 000	650 000
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2011	650 000	650 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	2 950 000	2 950 000
FCD	Capacity Development of the Micro-Insurance Market	Mongolie	2008-2011	1 031 717	294 573
FCD	Programme national plate-formes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PN-PFTM/LCP)	Burkina Faso	2010-2015	3 000 000	450 000
FCD	Projet pilote de développement de plate-formes multifonctionnelles au Niger (PTFM)	Niger	2010-2012	500 000	327 207
FCD	UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme, Phase V (00013337)	Laos	2011-2015	750 000	150 000
FCD	RTM (Round table meeting)	Laos	2012-2015	500 000	100 000
FCD	Appui conjoint des PTF au Pool Technique	Mali	2010-2011	50 000	25 000
FCD	Programme Conjoint de Maradi (PCM)	Niger	2010-2014	4 994 703	1 007 190
FCD	ONE UN - Soutien à la sécurité alimentaire et à la nutrition scolaire	Cap Vert	2011-2015	4 289 207	1 337 731
FCD	Renforcement du « Oslo Governance Centre » Fonds DGTTF	Monde	2011-2012	145 634	145 634

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2011
PNUE				**500 000**	**500 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	500 000	500 000
UNICEF				**14 583 710**	**7 653 451**
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2011	750 000	750 000
35.030	Global Thematic Reports on Young Child Survival and Development	Monde	2011	1 700 000	1 700 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	2 650 000	2 650 000
FCD	Saving the future generation - Extension	Namibie	2011-2012	1 000 000	1 000 000
FCD	CBSS (Empowering disadvantaged families)	Mongolie	2011-2012	380 000	153 451
FCD	Support to the Implementation of the National Integrated Package of MNCH Services in Lao PDR (Joint progr. UNICEF, OMS, PAM, UNFPA)	Laos	2011-2015	8 103 710	1 400 000
UNIFEM				**1 005 000**	**1 005 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2011	1 005 000	1 005 000
UNRWA				**4 000 000**	**4 000 000**
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2011	2 750 000	2 750 000
FCD	A long and a health life - UNRWA Life Cycle Approach to Health	TPO	2011	1 250 000	1 250 000
Fonds de Coopération au Développement (FCD)					**17 889 145**
Lignes budgétaires					
	- Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)				19 797 353
	- Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.031)				21 955 000
	- Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.032)				439 285
Total					**60 080 783**

4 LA COOPÉRATION AVEC LES ONG DE DÉVELOPPEMENT

La Coopération luxembourgeoise attache une grande importance aux organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement à part entière. Elle est en effet l'une des coopérations qui ont le plus recours aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de projets et programmes de développement.

Le poids qu'attache le Ministère en général à la coopération avec les ONGD et le pourcentage conséquent de l'APD qui leur est allouée s'explique par plusieurs raisons. En premier lieu, le travail des ONG de développement (ONGD) peut être considéré comme une forme d'expression de la solidarité internationale de la population luxembourgeoise. Ensuite, la complémentarité de leur action avec celle de l'État permet d'atteindre des parties de la population des pays en développement qui ne pourraient autrement pas profiter de la coopération.

En 2011, les 95 ONGD luxembourgeoises qui ont l'agrément du ministère des Affaires étrangères en vertu de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, ont déboursé 34.178.731 euros pour des activités de coopération au développement à travers les instruments financiers principaux destinés aux ONG de développement (accords-cadres de coopération, cofinancement de projets de développement et mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale).

- Accords-cadres de coopération : 18 accords-cadres (dont trois en consortium entre deux ONGD) ont été cofinancés en 2011, pour un total de 19.825.112 euros.
- Cofinancement de projets de développement : 122 projets individuels de 42 ONGD ont été appuyés en 2011, pour un total de 9.430.987 euros.
- Mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale : 4.922.632 euros.

A cela s'ajoutent des crédits comptabilisés en tant qu'aide publique au développement alloués pour l'action humanitaire (aide d'urgence, aide alimentaire, prévention des crises, reconstruction et réhabilitation), des subsides pour les activités de sensibilisation et d'éducation au développement et un appui en matière de frais administratifs encourus dans la préparation et le suivi des activités de développement. Au total, l'APD allouée aux organisations non gouvernementales en 2011 était de 48.029.164 euros, soit 16,34% de l'aide publique au développement luxembourgeoise comptabilisée pour cet exercice budgétaire.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2011

En 2011, le dialogue entre le MAE et les ONGD s'est poursuivi au cours de cinq réunions du groupe de travail permanent. Ces réunions ont permis d'approfondir les échanges sur la révision de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, les règlements grand-ducaux y afférents, les conditions générales régissant les relations entre le Ministère et les ONGD ainsi que sur les stratégies sectorielles de la Coopération luxembourgeoise. D'autres sujets figurant à l'ordre du jour relevaient de la cohérence des politiques pour le développement et de l'éducation au développement. Ces réunions du groupe de travail ont également offert un forum pour discuter de l'efficacité du développement et de l'aide et ceci plus particulièrement au niveau national à travers des consultations des ONGD et au niveau international à travers des travaux de *Open Forum* et de *Better Aid* en vue de la préparation du 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu du 29 novembre au 1er décembre 2011 à Busan.

Les ONGD ont par ailleurs choisi l'efficacité du développement comme thème pour la session qu'elles ont organisé lors de l'édition 2011 des Assises de la Coopération luxembourgeoise. En commençant par une pièce de théâtre pour illustrer comment les partenariats entre Sud et Nord se présentent en pratique, elles ont ensuite présenté les lignes directrices récemment adoptées et ont ouvert la discussion sur ces principes. Pour clôturer cette session, un représentant de la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (Concord) a présenté l'état des lieux des processus de *Open Forum* et de *Better Aid* à trois mois du 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

Sur demande du Cercle de coopération des ONG de développement de Luxembourg, une entrevue entre des représentants du Ministère et de Lux-Development et le réseau Eurodad a eu lieu en octobre 2011. Cette réunion donnait l'occasion à Eurodad de présenter son ouvrage *How to spend it – Smart procurement for more effective aid* et les discussions ont ensuite porté sur des questions du déliement de l'aide, l'utilisation et le soutien au renforcement des systèmes nationaux par défaut lors de marchés publics, ainsi que la préférence aux achats locaux ou régionaux

Le 12 juillet 2011, des représentants du Cercle de coopération de développement des ONG ont tenu leur échange annuel avec le Comité interministériel pour la coopération au développement consacré à la cohérence des politiques au service du développement (cf. page 17).

4 LA COOPÉRATION AVEC LES ONG DE DÉVELOPPEMENT

LES ONG LUXEMBOURGEOISES ET L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

L'année 2011 s'est terminée en force avec le 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu du 29 novembre au 1e décembre 2011 à Busan en Corée du Sud.

La préparation de la société civile pour ce Forum a inspiré le Cercle de coopération des ONG de développement à lancer des consultations auprès de ses membres, afin de distiller les thèmes que ses membres jugent essentiels pour arriver à une meilleure efficacité du développement. À travers un processus participatif de plusieurs mois, cette consultation des ONGD a abouti à l'élaboration de lignes directrices qui vont les accompagner dans le but de questionner leurs actions et de contribuer à l'efficacité du développement. Les membres du Cercle ont choisi d'élaborer des lignes directrices autour de trois thèmes : partenariats équitables et solidaires ; transparence et apprentissage mutuel ; droits humains.

Ces lignes directrices ont été adoptées par les membres du Cercle de coopération lors d'une assemblée générale extraordinaire le 13 septembre. Elles serviront de base pour la suite du processus qui consistera à mettre en œuvre ces lignes directrices dans les plans d'actions stratégiques des ONGD et à les appliquer aux réalités quotidiennes des ONGD et de leurs partenaires. Sans vouloir s'immiscer dans ce processus de la société civile, le Ministère l'a suivi avec intérêt et a encouragé le Cercle et les ONGD dans cette démarche.

APD allouée aux ONG en 2011 ventilée par instrument de coopération

Accords cadres	19 825 111,57	41,84%
Cofinancements individuels	9 430 986,60	19,91%
Frais administratifs ONG	3 529 937,64	7,45%
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale	4 271 034,01	9,01%
AH - Aide d'urgence	3 520 585,58	7,43%
AH - Aide alimentaire d'urgence	1 106 359,36	2,34%
AH - Prévention	676 052,71	1,43%
AH - Reconstruction / Réhabilitation	2 572 306,98	5,43%
Subsides-sensibilisation ONG	1 843 771,96	3,89%
Subsides au Cercle des ONGD	295 235,21	0,62%
Soutien aux ONG par des administrations publiques autres que la DCD	135 000,00	0,28%
Appui aux programmes	171 184,37	0,36%
Total	**47 377 565,99**	**100%**

Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG	APD bilatérale	%
Infrastructure et services sociaux	**20 122 494,62**	**42,47%**
Éducation	**4 792 659,77**	**10,12%**
dont éducation, niveau non spécifié	1 441 744,47	3,04%
dont éducation de base	2 472 309,24	5,22%
dont éducation secondaire	817 021,62	1,72%
dont éducation post-secondaire	61 584,44	0,13%
Santé	**4 406 994,10**	**9,30%**
dont santé, général	1 543 929,73	3,26%
dont santé de base	2 863 064,37	6,04%

Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG	APD bilatérale	%
Politique en matière de population/santé et fertilité	**304 644,61**	**0,64%**
Distribution d'eau et assainissement	**1 446 498,45**	**3,05%**
Gouvernement et société civile	**2 557 398,13**	**5,40%**
dont Gouvernement et société civile - général	2 023 177,34	4,27%
dont Conflits, paix et sécurité	534 220,79	1,13%
Infrastructure et services sociaux divers	**6 614 299,56**	**13,96%**
Infrastructure et services économiques	4 224 029,79	8,92%
Transports et entreposage	-	0,00%
Communications	83 423,61	0,18%
Production et distribution d'energie	117 800,85	0,25%
Banques et services financiers	4 022 805,33	8,49%
Entreprises et autres services	-	0,00%
Production	2 701 388,93 €	5,70%
Agriculture, sylviculture et pêche	2 528 320,89	5,34%
Industries manufacturières, ind. extractives, construction	38 308,04	0,08%
Politique commerciale et réglementations	-	0,00%
Tourisme	134 760,00	0,28%
Destination plurisectorielle ou transversale	3 519 140,38	7,43%
Protection de l'environnement	124 296,01	0,26%
Autres multi-secteurs	3 394 844,37	7,17%
dont aide plurisectorielle	242 122,00	0,51%
dont développement et gestion urbaine	48 000,00	0,10%
dont développement rural	2 771 006,93	5,85%
dont éducation et formation plurisectorielles	333 715,44	0,70%
dont institutions scientifiques et de recherche	-	0,00%
Soutien budgétaire	-	0,00%
Aide alimentaire développementale/sécurité alimentaire	-	0,00%
Aide humanitaire	7 875 304,63	16,62%
dont intervention d'urgence	3 520 585,58	7,43%
dont coordination	1 106 359,36	2,34%
dont reconstruction et réhabilitation	676 052,71	1,43%
dont Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 572 306,98	5,43%
Frais administratifs des donneurs	156 181,57	0,33%
Sensibilisation	1 844 133,60	3,89%
Non affecté / Non specifié	6 934 892,47	14,64%
Total aide bilatérale & multilatérale ventilable par secteur	47 377 565,99	100,00%

5 L'ACTION HUMANITAIRE

Conformément à sa stratégie en matière d'action humanitaire, le Ministère a soutenu en 2011 des interventions dans les trois phases des crises humanitaires - l'urgence, la phase de transition et la prévention. Le montant total de l'aide humanitaire luxembourgeoise s'est chiffré à 43.186.187 euros ; il inclut deux contributions non éligibles au titre de l'APD, en faveur du Japon pour un montant de 250.000 euros et en faveur de Malte pour un montant de 27.700 euros.

1. L'AIDE D'URGENCE

L'année 2011 a été principalement marquée par la sécheresse dans les pays de la Corne d'Afrique, les crises politiques violentes en Libye et en Côte d'Ivoire, la triple catastrophe – tremblement de terre, tsunami et incident nucléaire – au Japon, et par l'annonce d'une nouvelle crise alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel.

Au cours de l'année 2011, le Ministère a par ailleurs soutenu les interventions d'urgence de ses partenaires en faveur des populations affectées par une série de catastrophes de portée plus locale.

En réponse à la crise politique en Libye, le Ministère a versé 500.000 euros au CICR et 250.000 euros au HCR pour venir en aide aux populations affectées par les hostilités en Libye.

En réponse au tremblement de terre, au tsunami et aux radiations nucléaires au Japon, le Ministère a fait deux contributions à la Croix-Rouge japonaise d'un montant total de 250.000 euros.

Dans le contexte de la crise politique en Côte d'Ivoire, le Ministère a fait deux contributions d'un montant total de 198.000 euros pour venir en aide aux populations affectées par les affrontements : 70.000 euros en faveur de Handicap International Luxembourg pour un projet d'aide humanitaire en matière de soins essentiels de réadaptation physique des victimes de violences et 128.000 euros à l'ONG Care in Luxemburg pour deux projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en faveur des populations déplacées victimes du conflit.

Le Ministère à également appuyé des projets d'aide d'urgence dans les pays suivants : Afghanistan, Bangladesh, Burundi, République centrafricaine, Colombie, République démocratique du Congo, République démocratique populaire de Corée, Dominique, Salvador, Guatemala, Inde, République démocratique lao, Lesotho, Liban (réfugiés), Monténégro, Namibie (réfugiés), Nicaragua, Territoires palestiniens occupés, Pérou, Philippines, Rwanda, Serbie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande (réfugiés birmans), Vanuatu, Vietnam et Yémen.

L'année 2011 a été marquée entre autre par l'annonce d'une nouvelle crise alimentaire au Sahel (Burkina Faso)

Au total, le Ministère a affecté 29.735.380 euros à l'assistance humanitaire d'urgence, alimentaire et non alimentaire confondue, ce qui représente 68,85% du budget total dédié à l'aide humanitaire en 2011.

2. LA PHASE DE TRANSITION

Au cours de la phase post-urgence, les populations affectées par une crise humanitaire reconstruisent leurs vies et récupèrent leurs moyens de subsistance, dans l'objectif de retrouver leur autonomie et de vivre dans les mêmes – sinon de meilleures - conditions économiques, sociales et environnementales qu'avant la crise.

Conformément à l'engagement pris par le Luxembourg à l'occasion de la conférence des donateurs du 31 mars 2010 à New York de soutenir les efforts de réhabilitation et de reconstruction à Haïti à hauteur de 3.850.000 euros au cours des années 2010 à 2013, le Ministère a déboursé un montant total de 832.500 euros à cette fin en 2011. Il a ainsi soutenu les projets de reconstructions des partenaires suivants : Fondation Caritas Luxembourg, Objectif Tiers Monde, Care in Luxemburg, la Croix-Rouge luxembourgeoise et SOS Villages d'enfants Monde Luxembourg.

5 L'ACTION HUMANITAIRE

SÉCHERESSE DANS LA CORNE D'AFRIQUE

Au cours de l'année 2011, après deux saisons de pluies médiocres consécutives, la Corne d'Afrique connaît la pire sécheresse depuis 60 ans. La situation des populations vulnérables confrontées à des récoltes insuffisantes et un cheptel décimé est exacerbée par la montée en flèche des prix des denrées alimentaires de base et par la recrudescence du conflit en Somalie. Du Kenya à la Somalie, en passant par Djibouti et l'Ethiopie, 13,3 millions de personnes, dont la moitié des enfants, ont besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence. Dans la région, 320.000 enfants âgés de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë. Au cours de l'année, l'ONU déclare officiellement l'état de famine dans certaines régions, notamment dans le sud et le centre de la Somalie où les populations sont à la fois les plus durement touchées et difficilement accessibles pour les acteurs humanitaires. Les pays avoisinants, comme l'Ouganda, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad, souffrent également des conséquences de la famine et de la sécheresse. S'y ajoute que la combinaison fatale de la sécheresse, de l'insécurité et des violations systématiques des droits de l'homme contraint des centaines de milliers de Somaliens à s'enfuir dans les pays limitrophes, principalement au Kenya et en Ethiopie, dans des camps déjà surpeuplés. Ainsi, selon le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), un quart de la population somalienne comptant 7,5 millions d'habitants est désormais soit déplacée interne soit réfugiée dans d'autres pays.

A compter du mois de mars, des contributions d'un montant total de près de 4 millions d'euros ont été faites en réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle en Corne d'Afrique pour permettre à ses partenaires d'apporter une aide d'urgence aux populations les plus vulnérables. Le Ministère a soutenu les programmes régionaux du HCR à hauteur de 1,3 millions d'euros et du CICR à hauteur d'un million d'euros, a versé 500.000 euros au PAM pour appuyer l'assistance alimentaire d'urgence en Corne d'Afrique tandis que la Fondation Caritas Luxembourg a reçu des subsides de 300.000 euros pour mettre en œuvre quatre programmes en Somalie, au Kenya et en Ethiopie. UNICEF s'est par ailleurs vu allouer 250.000 euros pour soutenir les réfugiés somaliens au Kenya, Médecins sans frontières 250.000 euros pour un programme de récupération nutritionnelle en Ethiopie et Care in Luxemburg 200.000 euros pour un programme d'eau, assainissement et d'hygiène en Ethiopie. Le Ministère a financé un projet d'assistance alimentaire de SOS Villages d'enfants Monde Luxembourg dans la région de Gode en Ethiopie à hauteur de 143.514 euros. Finalement, le Ministère a soutenu un projet d'assistance alimentaire et nutritionnelle de la Croix-Rouge luxembourgeoise en Somalie par une contribution de 50.000 euros.

Dès l'été 2011, le Ministère a incité ses partenaires à soutenir les populations de cette région à plus long terme, pour leur permettre de reconstituer leurs moyens de subsistance et renforcer leur résilience, notamment à travers une réhabilitation durable du secteur agricole - 80% des habitants de la Corne d'Afrique vivent de l'agriculture – à travers l'amélioration des services de base (eau, assainissement, éducation, soins médicaux) et à travers une approche multisectorielle de lutte contre la malnutrition. De ce fait, le Ministère s'est engagé en date du 24 septembre 2011, à l'occasion du Sommet ministériel sur la Corne d'Afrique à New York, à continuer son soutien en faveur de cette région après la phase d'urgence et à financer des programmes de réhabilitation dans le domaine de l'agriculture, des services de base et de la lutte contre la malnutrition à hauteur de 1,5 millions d'euros au cours des années 2012 et 2013.

Les TPO ont bénéficié d'un appui luxembourgeois pour des programmes de réhabilitation ou de reconstruction

Suite aux inondations qui ont dévasté les régions du Sud du Pakistan, le Ministère a soutenu Care in Luxemburg à hauteur de 123.909 euros pour mettre en œuvre un projet d'eau et assainissement et la Fondation Caritas Luxembourg à hauteur de 127.501 euros pour un projet de reconstruction d'écoles et de centrales hydroélectriques.

La Fondation Caritas Luxembourg a également bénéficié d'un appui financier pour ses programmes de réhabilitation ou de reconstruction au Sri Lanka, au Soudan, en Somalie, au Myanmar, en Irak, en Indonésie, en Cisjordanie et bande de Gaza, en Colombie et en Afghanistan. Par ailleurs, le Ministère a soutenu les projets de réhabilitation de l'ONG Handicap International Luxembourg en République démocratique du Congo, au Laos, au Liban et en Thaïlande. Le Ministère a enfin participé au financement d'un projet de reconstruction de maisons suite aux inondations au Népal de la Croix-Rouge luxembourgeoise et d'un projet de réhabilitation agricole au Burkina Faso de la Fondation Chrétiens pour le Sahel.

Chaque année, 300.000 enfants meurent de malnutrition dans le Sahel (Burkina Faso)

Au total, le Ministère a appuyé les projets de reconstruction et réhabilitation pour un montant total de 3.722.307 euros, ce qui correspond à 8,62% de ses dépenses totales à titre de l'aide humanitaire de l'année 2011. Ce montant est donc inférieur au seuil minimal de quinze pour cent fixé comme objectif dans la stratégie sectorielle de l'action humanitaire, en sachant que de nombreux programmes du PAM et du CICR soutenus par le Ministère incluent des composantes de réhabilitation des moyens de subsistance et de renforcement des capacités locales et pourraient donc être comptabilisés tant sous le volet « aide d'urgence » que du volet « transition ».

3. LA PRÉVENTION

Depuis plusieurs années, force est de constater que les catastrophes naturelles se multiplient et produisent des effets de plus en plus dévastateurs. Pourtant, les risques naturels ne mènent pas nécessairement à des catastrophes, ces dernières résultant avant tout de l'impact des aléas naturels sur des systèmes sociaux vulnérables. Les conséquences des catastrophes peuvent être réduites, voire prévenues grâce à des interventions visant à réduire la vulnérabilité des populations et des infrastructures. Aux catastrophes naturelles s'ajoutent les crises causées par l'homme, comme les conflits armés, les crises politiques, ethniques ou religieuses violentes, qui engendrent autant de victimes, de réfugiés et de déplacés internes. Devant ce constat, il s'impose de prendre les mesures adéquates pour prévenir ou du moins diminuer l'impact des catastrophes naturelles et des crises causées par l'homme.

CRISE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LE SAHEL

Dans les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Nord du Cameroun et Nord du Nigéria), la sécheresse dévastatrice et les mauvaises récoltes ont été à l'origine de crises alimentaires et nutritionnelles en 2005, 2008 et 2010. En 2011, des pluies sporadiques, des récoltes insuffisantes, la hausse des prix alimentaires et les effets de la crise économique mondiale (notamment la réduction des transferts de migrants) ont eu un impact combiné sur les populations déjà très vulnérables dans les pays du Sahel. La résilience de plus en plus limitée des populations face aux crises récurrentes dans le Sahel est une des caractéristiques de la région, où les ménages ne parviennent plus, au lendemain d'une crise, à reconstituer leurs moyens d'existence avant que n'arrive le prochain choc. Les enfants du Sahel souffrent de malnutrition, non seulement en période de soudure, mais également en période de récolte. Chaque année environ 300.000 enfants meurent de malnutrition et de ses conséquences sur leur santé. La vulnérabilité des ménages est encore accrue par des facteurs extérieurs, notamment le retour de plusieurs centaines de milliers de travailleurs migrants de Libye ou de Côte d'Ivoire, du fait des crises politiques dans ces pays.
Ainsi, en novembre et décembre 2011, suite à l'annonce d'une crise alimentaire imminente dans le Sahel, le Luxembourg a fait des contributions de plus de 1,5 millions d'euros pour permettre à ses partenaires de se préparer de manière adéquate. Le Ministère a alloué 700.000 euros au programme régional du CICR en Afrique de l'Ouest, en ciblant prioritairement le Nord du Mali et du Niger. Le PAM a bénéficié de deux fois 300.000 euros pour ses projets d'assistance alimentaire et nutritionnelle au Niger et au Burkina Faso. De plus, le Luxembourg a fait une contribution de 100.000 euros en faveur des centres de récupération nutritionnelle de la Fondation Caritas Luxembourg au Niger, ainsi qu'une contribution du même montant à un projet d'assistance alimentaire, nutritionnelle et médicale de SOS Villages d'enfants Monde, toujours au Niger. En outre, la Fondation Chrétiens pour le Sahel a bénéficié d'un subside de 74.713 euros pour un programme d'assistance alimentaire d'urgence au Burkina Faso.

5 L'ACTION HUMANITAIRE

La prévention constitue ainsi le troisième pilier de l'action humanitaire luxembourgeoise et intervient en amont, mais aussi en aval des phases d'aide d'urgence et de reconstruction, de transition et de réhabilitation. La stratégie de l'action humanitaire luxembourgeoise prévoit de consacrer au moins cinq pour cent du budget annuel de l'aide humanitaire au financement d'actions dans le domaine de la prévention, de la réduction des risques, de la préparation aux catastrophes, du prépositionnement de matériel de secours et de l'alerte précoce.

Dans ce contexte, le Ministère, a versé un total d'un peu plus de 1,6 millions d'euros à ses partenaires pour des programmes dans ce domaine. Ainsi ont été soutenus des programmes mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg, Handicap International Luxembourg, Care in Luxembourg, la

Test grandeur nature de la plate-forme emergency.lu à Dakar (Sénégal)

EMERGENCY.LU

Après des mois de négociations et de consultations, le Ministère a signé le contrat relatif au projet emergency.lu en date du 31 mars 2011. emergency.lu est une solution de communication à déploiement rapide pour les secours d'urgence et les missions humanitaires à l'échelle mondiale, conçue et mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé par le Ministère des affaires étrangères du Luxembourg, en collaboration avec un consortium de sociétés et d'organismes luxembourgeois : HITEC Luxembourg, SES TechCom et Luxembourg Air Ambulance. Le projet a été développé en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) dans sa fonction de chef de file du *Emergency Telecommunications Cluster* au sein de la communauté humanitaire internationale. emergency.lu a fait l'objet d'une coordination avec les principales organisations internationales concernées, tels l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (UNOCHA) et la Commission européenne. Par la suite, Ericsson Response et Skype sont devenus partenaires techniques du projet.

La plate-forme emergency.lu est destinée à aider les organisations humanitaires et de protection civile sur le terrain à établir (ou rétablir) les services de télécommunications et à assurer une communication et une coordination efficaces des premiers intervenants. emergency.lu peut être déployé n'importe où dans le monde dans les heures qui suivent une catastrophe naturelle ou une crise d'origine humaine, ou encore dans des contextes humanitaires complexes ou chroniques.

La solution emergency.lu se compose d'une infrastructure et de capacités satellitaires, de services de communication et de coordination, de terminaux satellitaires de terrain ainsi que du transport des équipements vers les zones de catastrophe.

En date du 15 septembre 2011, dans le cadre des Assises de la Coopération luxembourgeoise, le projet a été présenté aux acteurs du développement luxembourgeois, en présence de la ministre Marie-Josée Jacobs et de la Directrice exécutive du PAM, Josette Sheeran.

Afin de tester le déploiement du système emergency.lu sur le terrain et de permettre aux équipes techniques de tirer des leçons d'un tel exercice avant de finaliser le développement technique et la production des équipements, le projet a fait l'objet d'une simulation et d'une démonstration à l'occasion d'une visite ministérielle au Sénégal en date du 25 octobre 2011. Au cours de la même semaine, la plate-forme de communication a également été présentée à Tunis, dans le cadre de la Réunion interrégionale Europe-Afrique-Moyen Orient de l'INSARAG (*International Search and Rescue Advisory Group*).

À l'occasion de sa visite à Luxembourg, Kristalina Georgieva, commissaire européenne en charge de la Coopération internationale, de l'Assistance humanitaire et de la Gestion de crises, a assisté à une présentation de la plate-forme emergency.lu à Betzdorf en date du 17 octobre 2011. Kristalina Georgieva a précisé au cours de la conférence de presse conjointe avec la ministre Jacobs qu'elle « était impressionnée par ce dispositif » qu'elle considère comme un « grand projet » appelé à « rendre d'importants services à la communauté humanitaire ».

Enfin, en présence de représentants des Nations unies, de nombreux États membres et des partenaires du projet, Marie-Josée Jacobs a procédé au lancement officiel d'emergency.lu le 7 décembre 2011 à New York.

Au cours de l'année 2011, une douzaine de bénévoles du groupe TAST de la Protection civile luxembourgeoise ont participé à des formations européennes et onusiennes, ainsi qu'à des formations techniques pour se préparer aux déploiements du système emergency.lu.

Comme prévu, la solution emergency.lu est opérationnelle depuis le 1er janvier 2012. A compter du 5 janvier 2012, une équipe conjointe de la Protection civile et du Ministère a déployé les quatre premiers terminaux en République du Soudan du Sud.

Croix-Rouge luxembourgeoise et Friendship International Luxembourg. Le Ministère a également appuyé le travail du Secrétariat des Nations unies pour la Stratégie internationale de réduction des risques de catastrophes (UN-ISDR), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD – BCPR), ainsi que l'Instrument pour la réduction des catastrophes et le relèvement de la Banque mondiale (*Global Facility for Disaster Reduction and Recovery* – GFDRR).

Le montant de 1.621.053 euros dédié à des projets et programmes éligibles au titre du volet « prévention » représente 3,75% du budget total de l'aide humanitaire. Il serait justifié d'y ajouter le montant de 7.907.194 euros déboursé en 2011 pour financer le développement et la mise en place du projet emergency.lu. En effet, l'objectif primordial de cette solution est d'améliorer la préparation aux catastrophes de la communauté humanitaire internationale à travers le pré-positionnement de systèmes de communication par satellite à des endroits stratégiques (Luxembourg, Dubaï, Panama) en vue d'une meilleure coordination et d'une plus grande efficience de la réponse humanitaire.

Répartition de l'aide humanitaire par secteur

Aide humanitaire		% de l'aide humanitaire	% de l'APD
Assitance matérielle et services d'urgence	27 442 041,95	63,54%	9,32%
Aide alimentaire	2 293 338,36	5,31%	0,78%
Coordination des secours et services de soutien et de protection	8 107 446,77	18,77%	2,75%
Aide à la reconstruction	3 722 306,98	8,62%	1,26%
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	1 621 052,71	3,75%	0,55%
Total	**43 186 186,77**	**100,00%**	**14,67%**

Contributions du budget de l'aide humanitaire par type de partenaire

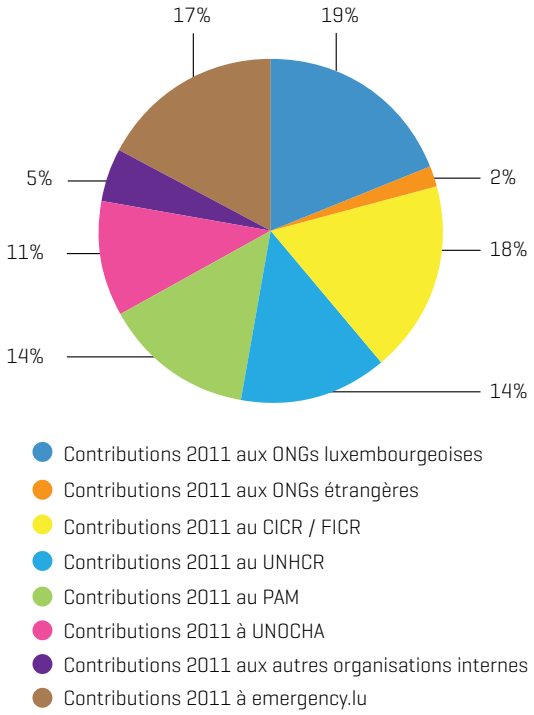

Répartition géographique du budget de l'aide humanitaire

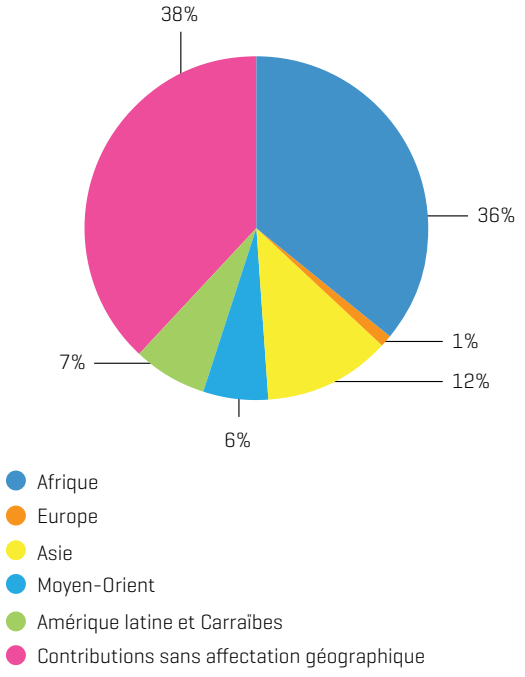

6 L'APPUI AUX PROGRAMMES

Dans le cadre de la politique luxembourgeoise de coopération au développement, l'appui aux programmes concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Il comprend les Jeunes experts associés (*Junior Professional Officers* ou JPO) auprès des Nations unies, les Jeunes experts dans les délégations de l'Union européenne (JED), les Volontaires des Nations unies (VNU), les agents de la coopération, les coopérants, les coopérants assimilés et les stagiaires ainsi que le congé de coopération.

En 2011, le financement de l'appui aux programmes s'est élevé à 3.878.800 euros, dont :

- 3.858.120 euros ont été imputés sur le Fonds de la coopération et
- 20.680 euros sur l'article budgétaire 01.7.32.020 pour le remboursement de congés de coopération.

LES AGENTS DE LA COOPÉRATION

La Coopération luxembourgeoise dispose de six bureaux de coopération situés dans les pays partenaires. En 2011, neuf agents de la coopération agréés ainsi que quatre agents expatriés provenant du ministère des Affaires étrangères et plusieurs employés locaux étaient affectés aux bureaux de la coopération. Cinq agents de la Coopération luxembourgeoise ont été affectés à des Représentations permanentes.

Les centres d'activité des bureaux régionaux sont localisés à Ouagadougou (couvrant Burkina Faso et Niger), Hanoi (Vietnam et Laos), Managua (Nicaragua et El Salvador), Dakar (Sénégal et Mali), Praia (Cap Vert) et Pristina (Kosovo).

LES COOPÉRANTS

Les coopérants, les coopérants assimilés et les coopérants religieux font l'objet d'un agrément ministériel sur base du titre IV de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.

En 2011, douze ONG agréées par le Ministère ainsi que deux congrégations religieuses avaient envoyé des coopérants dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

Les pays d'opération des coopérants, coopérants religieux et coopérants assimilés étaient : Algérie, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Colombie, Côte d'Ivoire, Ghana, Haïti, Inde, Laos, Mali, Népal, Philippines, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal et Sri Lanka.

Les bénéficiaires d'un congé de coopération se sont rendus dans douze pays (Namibie)

LE CONGÉ « COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT »

Sur base du titre V de la loi modifiée du 6 janvier 1996, le Ministère a accordé trente-huit congés de coopération pour l'année 2011, permettant à des membres d'ONGD luxembourgeoises agréées de participer à des missions auprès de leurs partenaires.

Les bénéficiaires se sont rendus en Afrique du Sud, au Brésil, au Burundi, au Cap Vert, en Guinée-Bissau, à Haïti, en Inde, au Laos, en Madagascar, au Malawi, en République démocratique du Congo et au Sénégal.

LES STAGIAIRES

Le Ministère peut accorder des stages à des étudiants qui souhaitent se familiariser avec la coopération au développement ou qui veulent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération.

Ces stages sont offerts soit au sein de la Direction de la Coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le Ministère et l'ONGD internationale Enda Tiers-Monde, soit à titre exceptionnel et dûment évalué pour des projets très spécifiques dans le cadre d'études supérieures en cours ou d'engagements personnels justifiés. Tous ces stages sont conventionnés et le Ministère participe aux frais de déplacement à l'étranger sous condition que le stagiaire remette un rapport de stage ou de mission complet et détaillé.

En 2011 le département a accueilli neuf stagiaires internes. Quatre stagiaires se sont rendus à Dakar pour un stage auprès de l'ONG Enda.

6 L'APPUI AUX PROGRAMMES

Le SVC connaît un succès croissant depuis sa création en 2009 (El Salvador)

Le Luxembourg est un des principaux bailleurs du programme des VNU (Burkina Faso)

LE SERVICE VOLONTAIRE DE COOPÉRATION (SVC)

Depuis son lancement en 2009, ce programme a connu un succès croissant parmi les jeunes et les ONG œuvrant dans le domaine de la coopération. En 2011, quinze organisations étatiques ont envoyé vingt-et-un jeunes auprès d'un partenaire dans un pays en voie de développement. Les intéressés peuvent se manifester soit auprès du Service national de la jeunesse, soit auprès du Cercle des ONG pour s'informer sur le SVC. Ils peuvent aussi entrer en contact direct avec les organisations d'envoi.

PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (VNU)

A partir de l'année 2000, le Luxembourg a pu se positionner comme un des principaux bailleurs du programme Volontaires des Nations unies (VNU) en finançant des volontaires des pays du Sud dans le cadre d'une coopération « Sud-Sud ». La destination et la provenance des volontaires se situent dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

Dix volontaires du Sud pour les Nations unies étaient financés par le Luxembourg en 2011. L'enveloppe budgétaire annuelle s'élève à 400.000 euros.

LES PROGRAMMES DE FORMATION

Le Luxembourg finance également depuis des années différents programmes d'organisations nationales et internationales dans le domaine de leurs activités de formation de jeunes professionnels.

Cette action d'aide au développement via ces organisations est prioritairement orientée vers les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Elle permet d'offrir aux nationaux ou résidents luxembourgeois plusieurs possibilités pour se familiariser avec les difficultés d'un pays en développement ainsi que la possibilité d'une formation dans le domaine de la coopération technique sur le terrain. L'expérience professionnelle obtenue facilitera par la suite de trouver des débouchés d'emploi dans le domaine de la coopération au développement.

LE PROGRAMME DES JEUNES EXPERTS ASSOCIÉS (JPO) AUPRÈS DES AGENCES DES NATIONS UNIES

Sur la base d'un accord général entre le Luxembourg et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Coopération luxembourgeoise offre aux jeunes diplômés, de nationalité ou de résidence luxembourgeoise, la possibilité de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes comme le UNFPA, UNICEF, OCHA, PAM, HCR, OMS et UNCDF.

En 2011, dix-huit JPO ont été financés par la Coopération luxembourgeoise.

Ces JPO du programme luxembourgeois étaient affectés au Kosovo, au Laos, au Mali, en Mongolie, au Nicaragua, au Sénégal, dans les Territoires palestiniens occupés et au Vietnam ainsi qu'auprès du siège de certaines agences (New York, Genève et Bruxelles).

A relever encore que le Luxembourg prévoit le financement intégral de ses JPO pour une durée allant jusqu'à quatre années, ce qui a permis dans le passé à un certain nombre de JPO d'intégrer pleinement les structures de l'ONU.

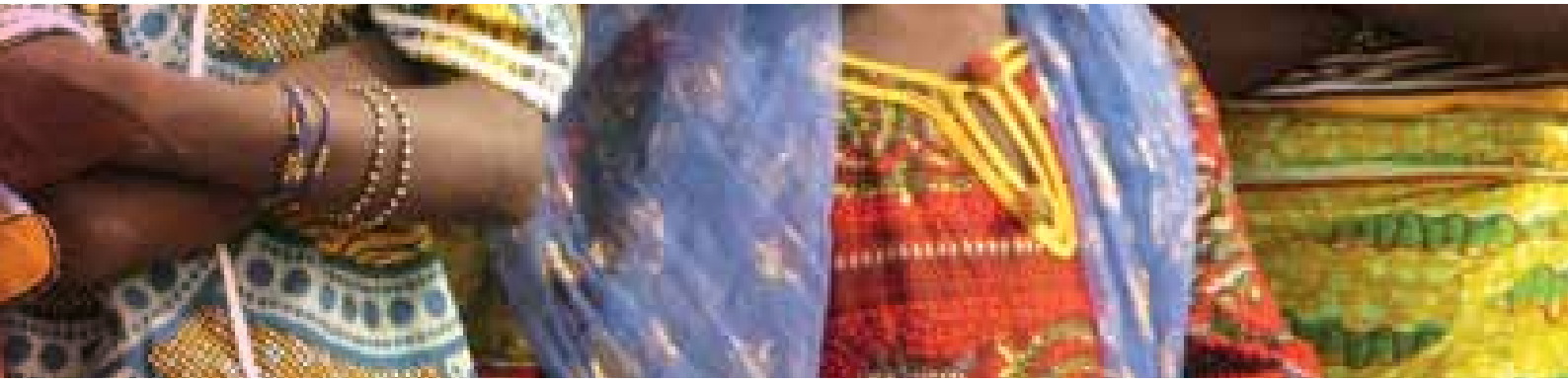

LE PROGRAMME DES JEUNES EXPERTS (JED) AU SEIN DES DÉLÉGATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La convention entre le Luxembourg et la Commission européenne offre aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois une autre possibilité d'être formés aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant attachés pour une période de deux ans auprès des délégations de la Commission européenne dans les pays partenaires luxembourgeois.

Suite au recrutement de 2010, sept JED, dont quatre sous financement luxembourgeois, ont pris leur fonction à partir du 1er février 2011 dans les délégations de l'Union européenne au Botswana, en Colombie, à Haïti, au Laos, au Malawi, au Niger et au Vietnam.

LE PROGRAMME DES STAGIAIRES DE LUX-DEVELOPMENT

A part les programmes susmentionnés, qui présupposent une certaine expérience professionnelle, le Ministère, en partenariat avec son agence d'exécution Lux-Development, offre aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois des stages rémunérés qui leur permettent d'obtenir une première expérience de terrain couvrant les différents aspects de la coopération au développement.

Les stagiaires sont formés au sein de Lux-Development avant d'être détachés sur le terrain pour une période initiale d'un an. La formation interne constitue une introduction à la politique de la Coopération luxembourgeoise, au fonctionnement de l'agence, au programme du pays dans lequel sera détaché le stagiaire, aux procédures de gestion, etc. Au lieu d'affectation, le stagiaire occupe la fonction d'assistant technique junior (ATJ). Il est encadré par un collaborateur de Lux-Development qui assure le rôle de tuteur. Cette formation peut être prorogée pour une deuxième année.

Au terme de la période, un rapport de stage est rédigé, visé par le maître de stage et contenant des observations ou propositions éventuelles. Un certificat de stage est remis au stagiaire à la fin de la formation.

Les dernières années ont montré que la formation et l'expérience obtenues sont d'une grande utilité pour pouvoir ultérieurement participer dans les programmes JPO ou JED.

En 2011, six candidats ont été recrutés comme ATJ pour des postes au Burkina Faso, au Kosovo, au Laos, au Mali, en Mongolie et au Sénégal. Quatre stagiaires ont prolongé leur contrat ATJ pour une deuxième et dernière année au Cap Vert, au Monténégro et au Nicaragua.

Statut	
Agents de la coopération	14
Coopérants	17
Coopérants religieux	6
Coopérants assimilés	13
Sous-total 1	**50**

Programmes de formation	
Experts associés auprès des Nations unies (JPO)	18
Jeunes experts auprès de la Commission européenne (JED)	7
Volontaires des Nations unies (VNU)	10
Stagiaires Lux-Development (ATJ)	10
Stagiaires Enda	4
Service volontaire de coopération (SVC)	21
Autres stagiaires	9
Sous-total 2	**79**
Total	**129**

7 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Suite à la recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Direction de la Coopération au développement avait élaboré une stratégie de communication dont elle a mis en place les premiers éléments au cours de l'année 2011.

Dans le cadre de l'Année internationale de la forêt, la Direction a produit deux courts-métrages et une brochure qui témoignent des projets forestiers du Luxembourg au Burkina Faso et au Monténégro. Elle a également financé un documentaire du Lycée technique hôtelier Alexis Heck pour fêter le dixième anniversaire du programme de formation professionnelle dont bénéficient chaque année plusieurs étudiants issus d'une des cinq écoles hôtelières partenaires au Vietnam. Ce reportage sert de bel exemple d'une *success story* illustrant l'efficacité de l'aide.

La Direction s'est engagée sur le plan socioculturel en appuyant, d'un côté, le projet *Nascente* qui proposait aux jeunes une pièce de théâtre et des ateliers pédagogiques pour les rendre attentifs à l'importance de l'eau dans nos sociétés. De l'autre, la Direction a permis aux organisateurs d'inviter deux spectacles monodramatiques du Mali et du Niger à la deuxième édition du *Fundamental Monodrama Festival* et de se rendre ensuite au Niger pour une mission de formation accessible à plusieurs étudiants des métiers du théâtre.

A la demande de la Ville de Luxembourg, la Direction a tenu un stand montrant plusieurs projets d'eau et d'assainissement de la Coopération luxembourgeoise lors d'une exposition sur les différents aspects de l'eau destinée en priorité aux classes de l'école fondamentale. *Aqua Tunnel* se situait dans le tunnel reliant la vallée de la Pétrusse au quartier du Pfaffenthal et a connu, avec 8.500 visiteurs, un succès extraordinaire auprès du grand public.

Dans le cadre de l'Année européenne du bénévolat 2011, la Direction s'est associée au « tour européen du bénévolat » qui a fait halte au Luxembourg pendant quatre jours ; elle y a présenté le programme de stages qu'elle entretient au Sénégal en collaboration avec l'ONG internationale Enda-Tiers Monde.

En ce qui concerne les relations avec les médias, la Direction a su placer trois *op-ed*, c.-à-d. des contributions par des auteurs qui ne font pas partie de la rédaction, dans les pages du quotidien *Luxemburger Wort*. Brian Atwood, président du Comité d'aide au développement (CAD), a publié un article sur l'efficacité de l'aide en vue du 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan ; Babatunde Osotimehin, directeur exécutif du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), ses réflexions sur le passage du seuil des sept milliards d'humains vivant sur la planète ; et finalement Michel Sidibé, directeur exécutif du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), un commentaire sur les avancées scientifiques et les conséquences pour l'action contre le VIH/sida. Toujours dans le domaine des médias, la radio socioculturelle *100,7* a choisi, suivant une suggestion de la Direction, comme un thème du mois les objectifs du Millénaire pour le développement.

La Direction a été impliquée dans la rédaction de trois documents stratégiques sur l'éducation au développement : la Stratégie nationale d'éducation pour un développement durable « Apprendre le développement durable – agir pour l'avenir » (version finale), une stratégie sur l'éducation au développement en collaboration avec le Cercle de coopération des ONGD (en cours) et une charte de qualité (en cours) qui devrait être signée à l'avenir par toutes les associations désirant organiser des ateliers pédagogiques dans les établissements scolaires publics.

Finalement, pour améliorer la communication interne, la Direction a envoyé les deux premières éditions de sa lettre d'information *Indicateur de direction* aux partenaires de la Coopération luxembourgeoise, la première sur *emergency.lu*, la plate-forme de télécommunication par satellites à déployer en cas de catastrophe humanitaire, la deuxième sur la nouvelle générations d'accords-cadres de partenariat avec quatre agences onusiennes.

L'ÉDITION 2011 DES ASSISES DE LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

La sixième édition des Assises de la Coopération luxembourgeoise s'est tenue du 14 au 16 septembre 2011, en présence de nombreux acteurs engagés dans le secteur et de deux invités internationaux de prestige : Josette Sheeran, directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM) et Brian Atwood, président du CAD de l'OCDE.

Lors d'une conférence à la médiathèque de la Ville de Luxembourg, Josette Sheeran a dressé un tableau des défis que son organisation rencontre en tant que chef de file des Nations unies dans le domaine des télécommunications en cas d'urgence humanitaire. Au cours de la table ronde consacrée à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, elle a eu l'occasion de présenter l'autre champ d'intervention du PAM, à savoir la lutte contre l'insécurité alimentaire et ceci dans des contextes géographiques et politiques souvent très compliqués.

Avec Brian Atwood, les participants d'une autre table ronde se sont penchés sur les travaux préparatoires en vue du 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu fin novembre à Busan, en République de Corée. Cette session a été complétée par une discussion animée par le Cercle de coopération des ONGD sur l'efficacité du développement. Par ailleurs, le *European Centre for Development Policy Management* (ECDPM) a tracé le cadre pour un échange d'idées sur les implications du traité de Lisbonne sur les relations entre l'Union européenne et le groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

LES SUBSIDES POUR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DES ONGD

En 2011, la Direction a cofinancé neuf projets de sensibilisation individuels et sept accords-cadres pluriannuels d'éducation au développement ; la participation publique totale était de 1.843.772 euros. Ces subsides ont permis de soutenir des activités sur un nombre de thématiques différentes, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique, l'agriculture familiale et la souveraineté alimentaire, l'éducation, le commerce équitable, la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la relation entre santé et développement, les migrations et le développement.

8 ANNEXES

DÉCLARATION DE MADAME MARIE-JOSÉE JACOBS
MINISTRE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
LE 12 OCTOBRE 2011

« Le Luxembourg souligne le rôle éminemment important que les femmes revêtent dans le développement en général » (Niger)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

« Chassez le naturel, il revient au galop. »

En ma qualité de ministre de la Coopération, mais évidemment aussi d'ancienne ministre de l'Egalité des chances, je me permets de commencer ma déclaration en rendant hommage à quatre lauréates du prix Nobel de la paix. En premier lieu, la lauréate de 2004, Madame Wangari Maathai, avec qui l'environnement a malheureusement perdu fin septembre l'un de ses défenseurs les plus célèbres.

En 2011, deux autres femmes africaines ainsi qu'une femme yéménite ont été honorées pour leur action et leur engagement en faveur d'un rôle plus fort de la femme. Il y a deux ans, j'ai eu l'honneur de rencontrer personnellement la présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, et de m'entretenir avec elle de la situation dans son pays. Notre entretien m'avait à l'époque confortée dans ma conviction que les questions de sécurité et de développement sont intimement liées et que la meilleure réponse aux situations de fragilité se trouve dans l'approche régionale. Dans notre stratégie sectorielle « Genre », nous soulignons le rôle éminemment important que les femmes revêtent dans de telles situations comme dans le développement en général. Le courage civique qui caractérise les trois lauréates de cette année est bien sûr essentiel quand, en tant que femme, on a dû affronter les problèmes que le Libéria et le Yémen ont connus ces dernières années. Le comité Nobel pour la Paix a cette année fait preuve de sagesse et de clairvoyance.

Monsieur le Président,

L'année prochaine, un rendez-vous important est fixé à Rio de Janeiro, au Brésil, à toutes celles et à tous ceux qui ont à cœur le développement durable. En 2012, cela fera en effet 20 ans que se sera tenu, en 1992, également à Rio, le sommet mondial sur le développement durable au cours duquel ont été formulées des promesses et des orientations qui continuent jusqu'à aujourd'hui d'influencer les politiques de développement à travers le monde. A Rio, on essaiera l'année prochaine de trouver des réponses pertinentes aux défis mondiaux du XXIe siècle. Comme nous avons pour habitude de considérer le développement durable comme un défi global commun, nous allons prendre part à ce débat avec notre meilleure volonté, avec tous les moyens à notre disposition et sur base de notre expérience.

Pour la Coopération luxembourgeoise, l'année 1992 a toujours été doublement importante : 10 ans après qu'une première loi eut ancré, en 1982, une politique de coopération étatique, le Premier ministre de l'époque, Jacques Santer, a annoncé en 1992 à Rio que notre aide publique au développement atteindrait 0,7% du RNB jusqu'en l'an 2000 - un objectif qui a été réalisé et même dépassé avec les gouvernements suivants, sous le Premier ministre Jean-Claude Juncker et grâce à l'engagement déterminé des secrétaires d'État et ministres de la Coopération au développement qui m'ont précédée.

Mais, pour la coopération au développement luxembourgeoise l'année 1992 ne s'est pas uniquement démarquée par l'objectif quantitatif fixé à ce moment-là. 1992 a également été l'année où le Luxembourg est devenu membre du CAD, du Comité d'aide au développement de l'OCDE, avec lequel notre interaction a été rythmée ensuite par l'examen régulier de la qualité de la Coopération luxembourgeoise que constitue la Peer Review, l'examen par les pairs.

Ainsi, la coopération au développement luxembourgeoise repose depuis 20 ans sur ces deux piliers indissociables que sont, d'une part, la quantité prévisible et, d'autre part, la qualité ambitieuse, au service de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit là d'une base solide à partir de laquelle nous avons pu atteindre un nombre appréciable de résultats concrets et sur laquelle repose notre effort international sincère et efficace, lequel est aussi reconnu à sa juste valeur au-delà de nos frontières.

Concernant les résultats, permettez-moi de citer quelques exemples dont nous nous avons eu des raisons d'être particulièrement fiers ces dernières années. (Des exemples similaires, il en existe évidement aussi pour les années précédentes, mais il ne m'appartient pas de me vanter des fruits d'autrui). - Je souhaiterais ensuite aborder le sujet éminemment important de la cohérence des politiques, puis évoquer la manière dont notre action est observée, étudiée et jugée au niveau international avant de commenter la situation dans nos pays partenaires et de terminer par l'action humanitaire.

8 ANNEXES

Monsieur le Président,

Voyons ces résultats :

Au Cap Vert, en 2011, 573 jeunes ont obtenu un stage en entreprise grâce à la formation professionnelle. En 2008, ils n'étaient que 57.

Au Sénégal, 642 villages, peuplés de quelque 250.000 habitants, ont été reliés à des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

A Rundu et à Katima Mullilo, en Namibie, 86.000 personnes bénéficient aujourd'hui d'un aménagement planifié de leurs quartiers d'habitation. Cela comporte l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi aux microcrédits.

A l'école hôtelière d'Hué, au Vietnam, 1.000 élèves sont formés chaque année.

Toujours au Vietnam, un système d'irrigation permet d'obtenir une troisième récolte de riz. Le revenu est ainsi passé de 300 à 1.000 dollars par hectare et par an.

Dans le district de Dosso, au Niger, le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école est passé de 67% à 75% ; mieux encore : le pourcentage d'enfants ayant achevé le cycle des 6 premières années est passé de 32% à 53%.

Au Salvador, dans 13 communes, 90% des naissances sont aujourd'hui assistées par des sages-femmes. (Nous aborderons ce sujet, parmi d'autres, avec le directeur du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) à l'occasion de sa visite à Luxembourg, la semaine prochaine.)

Au Nicaragua et au Burkina Faso, les transfusions sanguines improvisées entre membres d'une même famille ont cessé. Il y a quelques années, cette pratique dangereuse représentait encore 50% des transfusions. Entre-temps, la collecte de réserves de sang a augmenté de près de 100% au Burkina, et de plus de 50% au Nicaragua.

Grâce aux programmes de cantines scolaires au Burkina Faso, les pères envoient également davantage leurs filles à l'école. Josette Sheeran, la directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, nous a récemment décrit une autre conséquence positive de notre intervention dans ce domaine : en effet, en raison de la ration alimentaire supplémentaire distribuée chaque semaine aux filles, leurs pères tiennent de plus en plus souvent à ce qu'elles fréquentent l'école plus longtemps. Cela implique qu'elles sont également mariées moins tôt et qu'elles ont leur premier bébé plus tard, par exemple, non plus à 14 ans, mais à 16 ou 17 ans. A cet âge-là, elles ont elles-mêmes une constitution plus solide qui leur permet aussi de donner naissance à des enfants en meilleure santé.

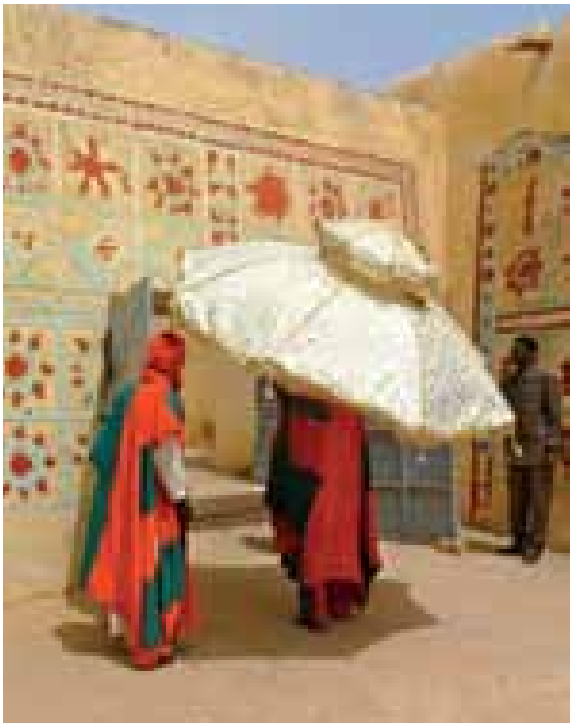

« Dans le disctrict de Dosso, le taux de scolarisation des enfants est passé de 67% à 75% » (Niger)

Au titre de la lutte contre le VIH/sida, on dénombre aujourd'hui 6 millions de patients qui ont accès à un traitement antirétroviral et le nombre de transmissions du virus de la mère à l'enfant est en forte baisse. (Pas plus tard que demain, Michel Sidibé, le directeur exécutif de l'ONUSIDA, sera à Luxembourg pour parler de la problématique du Sida dans le monde. Une entrevue avec les représentants des commissions parlementaires compétentes est prévue.)

Depuis que nous participons au Burkina Faso à la protection de la biodiversité, le nombre d'espèces dans l'une des rares forêts du pays a pu être augmenté de 49 à 65, et on dénombre aujourd'hui non plus 96, mais 490 arbres par hectare.

Quant aux partenariats globaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Luxembourg les a surtout soutenus en étant le premier pays donateur à amener, en juin de cette année, nos quatre principaux partenaires multilatéraux, à savoir le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour les populations (UNFPA), l'UNICEF et le FENU, à signer avec nous le même accord-cadre, reflétant ainsi notre souci d'harmoniser les procédures et de faciliter à nos pays partenaires dans le Sud les relations avec les nombreux acteurs du développement.

Bon nombre de nos pays partenaires ont été cités dans cette liste. Il va de soi que ces résultats n'ont été rendus possibles que par la coopération avec les autorités nationales. Dans ce contexte, je voudrais saisir l'occasion de saluer les ambassadeurs de nos pays partenaires qui ont pris le chemin du Luxembourg pour témoigner, par leur présence ici à la Chambre des députés, de l'esprit de partenariat qui caractérise depuis des années nos relations de coopération.

La plupart des avancées dont je viens de parler résultent de projets mis en œuvre avec notre agence Lux-Development. Un grand merci à son directeur général Gaston Schwartz, ainsi qu'à son équipe, mais aussi aux membres de son conseil d'administration, pour leur engagement et leur professionnalisme. Les activités de Lux-Development font actuellement l'objet d'un audit de la Cour des Comptes. Le Ministère se tient évidemment à l'entière disposition de l'agence et des auditeurs.

L'un ou l'autre parmi vous n'aura probablement pas manqué de remarquer que la liste des résultats très concrets de la coopération au développement luxembourgeoise n'a pas été établie au gré du hasard. En effet, tous ces résultats correspondent à au moins un des huit objectifs du Millénaire pour le développement tels qu'ils ont été fixés par les chefs d'État et de gouvernement en 2000 à New York au siège des Nations unies. Nous savons aujourd'hui que nous ne serons pas en mesure de réaliser tous ces objectifs partout d'ici 2015. C'est pourquoi, trois ans avant l'échéance fixée pour l'atteinte de ces objectifs, il me semble d'autant plus important de démontrer, preuve à l'appui, non seulement qu'il y a des progrès, mais aussi quels sont ces progrès et ce qui fonctionne. Sur la base de résultats concrets tels que ceux-ci, il doit être possible dans les mois et années à venir, d'accélérer la mise en œuvre des OMD et de venir en aide, le plus vite possible, aux centaines de milliers de personnes qui sont encore exclues.

« Dans la coopération au développement, l'argent seul ne fait pas la différence » (TPO)

Monsieur le Président,

Il me tenait à cœur de vous présenter cet échantillon de résultats concrets. J'estime en effet que la Chambre des députés – comme les Luxembourgeois en général – a le droit non seulement de savoir comment l'aide publique au développement du Luxembourg est dépensée – notre rapport annuel remplit cette mission – mais aussi de voir les retombées concrètes de notre action et quel développement durable peut en résulter. C'est aussi de la sorte que je conçois la distinction qui se fait actuellement dans le débat international entre « efficacité de l'aide » et « efficacité du développement ». Voilà pourquoi nous allons à l'avenir, dans le cadre de notre stratégie de communication, présenter de manière plus fréquente et plus détaillée les résultats de la Coopération luxembourgeoise.

Dans le même ordre d'idées, nous partagerons davantage les résultats des évaluations effectuées régulièrement des activités avec nos partenaires, tels que Lux-Development, les ONG ou encore les organisations internationales.

La coopération au développement n'est pas une science exacte, et même le meilleur projet peut toujours être amélioré ou développé. Les recommandations des évaluations nous renseignent d'une part sur les améliorations à apporter, et d'autre part sur les bonnes pratiques qui valent la peine d'être répliquées. Ces données empiriques seront collectées dans le cadre d'une stratégie d'évaluation pour être intégrées à des fins d'orientation dans la conception de notre politique de coopération.

Dans la coopération au développement, l'argent seul ne fait pas la différence. La qualité et l'honnêteté de l'effort collectif sont indispensables pour produire les changements qui donneront l'accès aux droits les plus élémentaires et aux services sociaux à ce grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants négligés que la pauvreté contraint à vivre à l'écart de la société. L'investissement dans les capacités humaines et institutionnelles de nos pays partenaires est au moins aussi important que l'investissement dans des infrastructures et des équipements techniques. Ce souci de renforcement des capacités, nous l'avons récemment couché sur papier sous forme d'une stratégie sectorielle, après un échange avec Lux-Development et le Cercle de coopération des ONG. Les exemples que j'ai cités montrent que des résultats durables sont possibles quand la volonté politique, le capital financier et humain et les moyens techniques nécessaires sont mis en œuvre conjointement pour produire des changements positifs. Cela exige un engagement de longue haleine ainsi qu'une volonté permanente de ne pas baisser les bras, même quand les résultats se font attendre plus longtemps qu'on ne l'espérait ou quand il faut encaisser des revers dus à un coup d'État, une crise financière mondiale ou à des raisons bien plus banales.

8 ANNEXES

« Nous partageons le souci des ONG quant à l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques » (Kosovo)

Les ONG luxembourgeoises, qui travaillent au quotidien avec leurs partenaires locaux sur le terrain, savent de quoi je parle. Permettez-moi de rendre hommage ici à leur engagement qui, pour certaines, remonte à bien plus loin que celui de l'État, et à les remercier sincèrement pour leur collaboration constructive avec le Ministère, dans l'intérêt des populations les plus pauvres de par le monde. Nous apprécions leur enthousiasme pour la cause tout comme leur rôle de représentants proactifs d'une société civile engagée légitimement en droit de donner libre expression à ses inquiétudes, réflexions, propositions et revendications. Le dialogue avec le Ministère se fait depuis des années par le biais de canaux souplement structurés, que ce soit au niveau des réunions régulières au sein du groupe de travail avec le Cercle des ONG, dans le dialogue direct avec les collaborateurs au Ministère ou, comme récemment, pendant les Assises de la Coopération.

Nous partageons le souci des ONG quant à la durabilité de l'effort international comme de notre effort national en matière de coopération au développement, cette durabilité sans laquelle les acquis d'aujourd'hui et les perspectives de demain risquent de partir en fumée. Nous partageons également le souci des ONG quant à l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques visant à maximiser l'efficacité du développement. En tant que gouvernement, nous ne pouvons évidement pas nous permettre d'investir les deniers publics dans des politiques contreproductives. La taille et l'organisation de l'appareil administratif gouvernemental, tout comme de notre vie publique en général, sont telles que la main droite peut très bien savoir ce que fait la main gauche et la cohérence des politiques au Luxembourg se laisse dès lors organiser assez bien. En revanche, on ne peut pas la décréter. Afin de mener la discussion sur la cohérence des politiques pour le développement, nous disposons d'un comité interministériel de haut niveau mis en place, conformément à la loi, par le gouvernement et qui a pour mission de prendre position par rapport à toutes les questions ayant trait à la coopération – partant aussi à la cohérence des politiques pour le développement – et de transmettre des avis au gouvernement. Depuis plus d'un an, le comité a aussi des échanges réguliers avec les ONG et le directeur de la Coopération, en sa qualité de président du comité interministériel, assure le suivi correct de chaque cas d'incohérence de politiques susceptible de nuire au développement dans les pays du Sud. En revanche, le comité ne prend pas de décisions. Ses comptes-rendus me sont transmis et ils peuvent d'ailleurs être consultés sur internet. Si un sujet donné l'exige, notamment lorsque plus d'un ministre est concerné, je considère qu'il est de mon devoir d'aborder le sujet en question au niveau adéquat, au besoin en conseil de gouvernement.

Permettez que j'illustre au moyen d'un exemple la manière dont cela peut se passer dans la pratique : Il y a exactement quatre mois, le 12 juillet, les ONG ont regretté au cours d'une discussion avec le comité interministériel que l'Inde ait toujours refusé d'intégrer une clause sur le développement durable dans ses négociations avec la Commission de l'UE en vue d'un accord de libre échange. Il s'agit d'un exemple d'incohérence politique qui pourrait effectivement diluer le souci pour le développement durable en Inde. D'où la demande des ONG au gouvernement d'intervenir à Bruxelles pour donner davantage de poids à leur revendication qui du reste nous paraît absolument légitime à nous aussi. Pas plus tard que le 26 septembre, à l'occasion du conseil des ministres sur le commerce extérieur suivant, le représentant du Luxembourg, avec ses collègues danois et néerlandais, a soulevé cette question, ce qui a amené le Commissaire Karel De Gucht à s'engager à aborder une fois de plus le sujet auprès des autorités indiennes et à insister sur l'importance que l'UE accorde à la mention du développement durable dans un accord international de commerce extérieur.

Ainsi, il est non seulement déjà prévu que les ministères et les administrations au Luxembourg, de même que la société civile, puissent soulever des cas d'incohérence des politiques présumée au sein d'un comité compétent, mais il existe aussi, comme je viens de l'illustrer, une procédure efficace qui permet de traiter et de trancher des questions d'incohérence concrète. En tant que ministre de la Coopération, il m'importe d'autant plus de pouvoir souligner ce point que le Comité d'aide au développement de l'OCDE nous avait recommandé en 2008 de veiller à élaborer une manière efficace d'assurer la cohérence des politiques pour le développement.

Un autre exemple pour lequel la cohérence des politiques luxembourgeoises est remise en question par crainte de conséquences négatives sur le développement dans les pays en développement, est celui de la lutte contre le changement climatique. D'aucuns me reprochent à cet égard de ne rien avoir compris et de concevoir la politique de coopération au

développement selon les priorités d'autres domaines politiques. Or, il n'en est rien. Le ministre en charge du développement durable gère le fonds Kyoto, et non le ministre de la Coopération ; tout comme le ministre en charge du commerce extérieur promeut l'économie luxembourgeoise à l'étranger, et non le ministre de la Coopération. Le ministre en charge de l'immigration et le ministre en charge de la famille s'occupent des réfugiés à Luxembourg, et non le ministre de la Coopération. – Par contre, le ministre de la Coopération définit les grandes orientations de la politique de coopération au développement. Dans ce contexte nous participons de manière très active aux discussions internationales telles qu'elles sont menées dans l'Union européenne, à l'OCDE et à l'ONU, et nous ne prenons pas des engagements internationaux, comme celui de la cohérence des politiques pour le développement, à la légère. Chaque année je me présente devant vous pour répondre de ces engagements et non seulement sur des questions ayant trait aux budgets ou au nombre de pays partenaires. Les membres de la commission parlementaire me voient encore plus souvent, notamment chaque fois qu'un nouveau PIC doit être signé avec un pays partenaire ou qu'un dossier important, comme par exemple, avant-hier, celui sur Busan (dont je reparlerai plus tard) vient sur la table. Depuis un certain temps il est également pratique courante que nos invités de marque des pays ou organisations partenaires viennent présenter leurs politiques et leurs mandats à la commission parlementaire. Par ailleurs, le public luxembourgeois observe de près notre politique de coopération. Les ONG y veillent, et c'est leur bon droit. Nous nous félicitons de cet intérêt marqué à la cause.

Il est un fait que le développement durable comporte des aspects tenant de l'économique, du social et de l'environnemental ; d'où les zones de recoupement fréquentes entre politique de coopération et d'autres domaines politiques. Et bien sûr il y a une responsabilité collective du gouvernement à mettre en œuvre le programme gouvernemental. Mais notre division du travail et les activités qui en découlent, reposent sur des choix politiques clairs et sains auxquels nous tenons. Chacun ne peut pas tout faire ; chacun ne doit d'ailleurs pas tout faire.

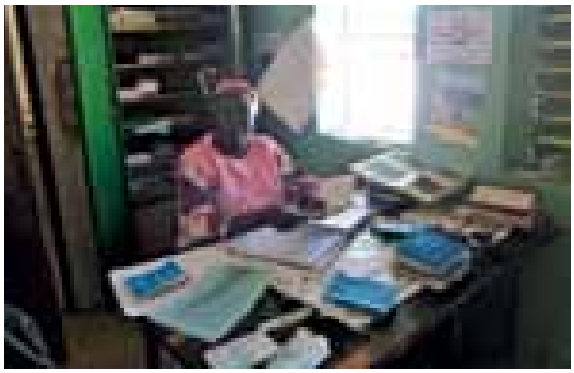

« Le développement durable comporte des aspects tenant de l'économique, du social et de l'environnementale » (Burkina Faso)

Mais à mon avis la responsabilité de gouverner ne s'exprime pas non plus par des réflexions et du travail dans des silos hermétiquement séparés. Au contraire, il doit être possible d'identifier de manière proactive des connexions horizontales à mettre au service du plus grand bien ; comme par exemple en microfinance, où la coopération entre ONG, ministères et secteur public ont permis d'explorer de nouvelles sources de financement pour des activités de développement au Sud. En effet, il n'est pas concevable que des compétences sectorielles et des politiques d'un gouvernement s'affaiblissent mutuellement, alors qu'elles devraient se renforcer, notamment dans l'esprit du développement.

C'est précisément dans de tels cas de figure qu'il devient tout à fait possible que la Coopération luxembourgeoise (dans le respect des règles du CAD) identifie, ensemble avec les pays partenaires, des mécanismes de développement propre, de les formuler avant de les soumettre pour le financement de leur réalisation au fonds Kyoto. Au Sénégal, par exemple, la Coopération a avisé positivement un projet d'assainissement d'une usine à sucre, en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. S'il s'avère qu'un tel projet peut générer en même temps des certificats d'émission pour le Luxembourg, je m'en félicite à triple titre, car en plus nous aurons œuvré au développement durable du pays partenaire, sans pour autant devoir sacrifier l'intégrité de notre effort d'aide publique.

Monsieur le Président,

L'année prochaine, à partir du mois de mars, aura lieu le cinquième examen par les pairs, un exercice auquel la Coopération luxembourgeoise se soumet depuis notre adhésion au CAD en 1992. Là encore il sera question de cohérence des politiques. Nous allons au-devant de cet examen avec ce genre de tension constructive qui par le passé nous a déjà permis non seulement de nous voir attribuer de bonnes notes à titre rétrospectif, mais aussi de développer la politique de Coopération luxembourgeoise, avec toutes ses facettes, ses instruments, ses domaines d'action et ses relations partenariales, dans l'esprit d'une efficacité toujours accrue dans la lutte contre la pauvreté. Dans notre stratégie d'intervention, nous nous plaçons au service d'un monde sans pauvreté ni faim, sans violence ni peur, sans injustice ni discrimination. Les recommandations de la revue par les pairs du CAD contribueront à nous organiser de manière à nous rapprocher pas à pas de cet objectif extrêmement ambitieux. Au cours de cet exercice, notre organisation interne, notre manière de travailler et notre interaction avec nos partenaires du Nord comme du

8 ANNEXES

« La Coopération luxembourgeoise a accompli d'importants efforts pour mieux nous aligner sur les priorités de nos pays partenaires » (El Salvador)

Sud font l'objet d'un examen des plus approfondis. L'effort quantitatif et qualitatif de la Coopération luxembourgeoise est analysé en détail ; d'abord pour voir si nous formulons notre politique et nos actions conformément aux règles et références en vigueur au niveau international ; ensuite pour s'assurer que nous les mettons également en pratique au quotidien. C'est pourquoi les examinateurs et le secrétariat du CAD se déplaceront dans un premier temps à Luxembourg pour nous rencontrer ainsi que tous les autres acteurs de la coopération – donc aussi les membres de la commission parlementaire compétente. Par la suite, une visite aura lieu, sans participation directe de notre côté, dans un de nos pays partenaires, avec pour mission principale d'évaluer dans quelle mesure la Coopération luxembourgeoise sur le terrain tient compte des priorités politiques et sectorielles de développement du pays partenaire. Enfin, les examinateurs rédigeront un rapport, sur lequel je prendrai position en session plénière du CAD en novembre de l'année prochaine.

Vous le voyez, cet exercice n'est pas à prendre à la légère si l'on veut, à notre instar, faire partie de ceux qui prennent la coopération au développement au sérieux et la pratiquent dans le respect des standards internationaux les plus élevés. A cet effet il faut évidement aussi une base légale adéquate. La procédure législative visant à adapter la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement est en cours et nous espérons que nous aurons avant l'examen par les pairs une nouvelle base légale, qui reposera sur l'expérience de ces 15 dernières années, inclura les adaptations nécessaires et comportera suffisamment de flexibilité pour nous permettre de réagir de manière adéquate à un environnement dans le monde en développement qui ne pourrait être plus changeant. Le contexte global dans lequel nous évoluons tous les jours avec notre travail évolue lui aussi au rythme des relations internationales en général et des négociations sur les priorités et modalités du développement en particulier. A l'époque, le CAD avait loué notre loi sur la coopération de 1996 comme l'une des plus modernes. Je souhaite à notre nouveau texte légal qu'il bénéficie lui aussi d'un jugement aussi élogieux. Le ministère se tient à la disposition de la Chambre des députés pour tout échange concernant ce dossier.

Monsieur le Président,

Avant que le CAD ne débute son examen de la Coopération luxembourgeoise et nous établisse un nouveau bulletin de notes, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de signaler que nous faisons aussi l'objet d'autres types d'appréciations et d'évaluations. La semaine dernière, l'ONG néerlandaise de renommée internationale « Action Aid » a publié son troisième rapport qui analyse l'action des pays donateurs à la lumière de la valeur réelle de leur aide au développement. « Action Aid » définit l'aide réelle comme étant une aide non liée à des conditionnalités, que celles-ci soient de nature commerciale ou autre ; il s'agit d'une aide qui permet au pays partenaire de mener lui-même sa barque ; une aide qui n'impose pas non plus une assistance technique non souhaitée. On lit notamment dans ce rapport que selon ces critères aussi le Luxembourg se situe dans le groupe de tête des bailleurs de fonds, tant en ce qui concerne le pourcentage d'aide réelle par rapport à l'aide totale ou par rapport à la richesse nationale, qu'en ce qui concerne le recours peu élevé à l'assistance technique ou qu'en ce qui concerne l'aide non liée à des intérêts commerciaux. Il me semble important que les appréciations positives de la qualité de notre aide au développement nous parviennent de sources différentes et pas uniquement de nos partenaires ou d'organisations dont nous sommes membre. Cela contribue à la crédibilité de notre effort.

Il sera également question de crédibilité à l'occasion du 4e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra fin novembre à Busan, en Corée. Après les rendez-vous importants de Paris en 2005 et d'Accra en 2008, où donateurs et bénéficiaires de l'aide se sont engagés à renforcer l'efficacité de l'aide, Busan sera l'occasion de tirer un bilan. La Coopération luxembourgeoise a accompli d'importants efforts au cours des dernières années pour respecter les engagements que nous avons pris à Paris, à savoir pour mieux nous aligner sur les priorités de nos pays partenaires, pour permettre une meilleure appropriation de l'aide par nos pays partenaires, pour harmoniser nos procédures avec celles des autres donateurs, pour travailler à l'atteinte de résultats et assumer notre part de responsabilité pour le développement dans nos pays partenaires. A cet effet, nous avons par exemple tenu compte de manière accrue dans l'élaboration de nos Programmes indicatifs de coopération (PIC) de troisième génération des priorités politiques et sectorielles de nos pays partenaires. Nous avons demandé à notre agence Lux-Development d'adapter dans la mesure du possible leurs

procédures internes aux mécanismes financiers internationaux et aux procédures du pays partenaire. Avec d'autres donateurs, nous avons emprunté la voie des coopérations déléguées afin de pouvoir mettre à profit nos avantages comparatifs respectifs.

Concrètement, cela signifie par exemple que dans le nord du Mali, à Kidal, nous restons, en dépit de la situation sécuritaire et à la demande du gouvernement malien, l'un des derniers partenaires à être actifs dans la région en matière de développement local. Cela signifie aussi qu'au Cap Vert nous explorons avec prudence la voie de l'appui budgétaire sectoriel dans le domaine de la formation professionnelle. Cela signifie par ailleurs que nous avons pu étendre les activités de notre programme en matière de santé publique au Laos suite à la décision de la Belgique de se retirer de ce pays et de nous confier le reliquat de leur budget de coopération.

Monsieur le Président,

L'agenda international du développement ne doit bien entendu pas reléguer au second plan nos relations bilatérales avec nos pays partenaires. Sans vouloir faire un tour d'horizon complet, il me semble pourtant important de me pencher plus particulièrement sur trois cas avant de clôturer par quelques mots sur l'action humanitaire.

Comme mon prédécesseur Jean-Louis Schiltz l'avait déjà annoncé à cette même tribune en 2009, notre programme de coopération bilatérale avec la Namibie touche à sa fin cette année, évidemment après concertation avec le gouvernement namibien. La Namibie ne figure plus sur la liste des pays les plus pauvres depuis quelques années, ce qui ne constitue pas une raison absolue de clôturer notre coopération, mais ce qui a tout de même joué un rôle dans la décision. Pour arrondir la clôture de notre programme en Namibie, je n'exclus pas d'y soutenir encore l'un ou l'autre programme multilatéral. Par souci de cohérence je verrais cependant ce soutien plutôt dans un contexte sous-régional. Une chose est sûre : la Coopération luxembourgeoise– en Namibie et avec la Namibie - de ces 18 dernières années fera l'objet d'une évaluation ex-post afin que nous puissions poser un regard critique, avec le recul adéquat, sur les différentes décisions stratégiques et opérationnelles.

En mars de l'année dernière, j'avais, dans ma déclaration à la Chambre, exprimé l'espoir que « le Niger revienne dans les plus brefs délais sur le chemin de la légitimité démocratique ». Je suis satisfaite de constater que tel est entretemps le cas. Après un an de junte militaire, qui avait renversé l'ex-président Tandja après que celui-ci eut violé la constitution en 2009, Mahamadou Issoufou est sorti vainqueur des élections qui ont eu lieu en toute légalité en janvier et il a pris ses fonctions de président au début du mois d'avril. Cela a marqué la fin de la crise constitutionnelle qui a paralysé le pays sur le plan politique durant 18 mois ainsi que la reprise par les donateurs internationaux de leurs activités. La Coopération luxembourgeoise, qui avait suspendu ses nouveaux projets pendant cette crise, peut elle aussi reprendre l'identification et la formulation de nouvelles activités. Cela me remplit d'autant plus de joie qu'il me semble que la population a souffert assez longtemps à double titre : d'une part d'une mauvaise gestion politique et d'autre part de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dont ce pays sahélien souffre de manière presque chronique et qui ne cessent de freiner son développement. A la fin du mois, une délégation luxembourgeoise, parmi laquelle se trouvera aussi le ministre des Finances, se rendra au Niger pour s'entretenir avec les nouveaux responsables politiques de la manière dont le Luxembourg pourra apporter son soutien le plus utile. Le Niger n'est pas encore au bout de ses peines, et le retour des immigrants nigériens qui ont perdu leur emploi en Libye de même que les armes qui affluent librement et illégalement de Libye vers le sud ne constituent que les plus récents des nombreux défis qui se posent à ce pays.

Dans le nord du Sahara, en Tunisie, les conséquences du « printemps arabe » sont heureusement plus positives. Après le départ de l'ancien régime, nous attendons avec grand intérêt les élections en vue de la mise en place d'une assemblée constituante prévues pour le 23 octobre prochain. Comparée au Niger, la Tunisie dispose bien entendu d'une position de redémarrage tout à fait différente. Pourtant, il ne faudrait pas sous-estimer les problèmes qui risquent de se poser en particulier pour le développement des régions à l'intérieur du pays, qui ont par le passé été sérieusement négligées au profit des régions côtières. Les discussions menées avec les autorités tunisiennes par une délégation luxembourgeoise ont montré que la Tunisie compte fortement sur l'appui de l'étranger. À la demande de la Banque européenne d'investissement, nous sommes en train d'explorer dans quelle mesure nous pouvons soutenir la BEI dans son appui au secteur de la microfinance en Tunisie. Nous avons également reçu une requête formelle d'appui au renforcement de la bonne gouvernance. La société civile a pour sa part prévu d'organiser une semaine culturelle tunisienne à l'occasion du premier anniversaire de la révolution de jasmin. Là encore nous avons confirmé notre appui. En parallèle, nous continuons à développer le projet d'une coopération trilatérale en matière de formation professionnelle entre le Luxembourg, la Tunisie et des pays partenaires de la zone sahélienne.

Dans d'autres régions de la planète, l'appui qui nous est demandé prend plutôt la forme d'aide humanitaire. La situation en Corne d'Afrique demeure dramatique : plus de 12 millions de personnes y sont victimes de la faim, de sous-alimenta-

tion chronique et de guerre. Il faut probablement considérer comme une chance dans le malheur que les décès dans les pays voisins de la Somalie soient moins nombreux que ceux dénombrés au cours des crises précédentes. Des mesures préventives, entre autres du Programme alimentaire mondial et des ONG sur le terrain, semblent avoir contribué à éviter le pire. L'aide luxembourgeoise aux victimes de la crise alimentaire se chiffre actuellement déjà à 3,5 millions d'euros. 1,5 millions sont par ailleurs prévus pour la phase de réhabilitation après la crise. J'ai été heureuse d'apprendre par la directrice exécutive du PAM à l'occasion des Assises que l'aide luxembourgeoise a, dans cette crise aussi, été parmi les plus rapides.

Monsieur le Président,

Une aide plus rapide, c'est également ce que nous attendons du projet emergency.lu. Je souhaitais aujourd'hui vous informer brièvement des avancées de cette initiative innovante et prometteuse.

En quelques mots, il s'agit d'apporter, par le biais de savoir-faire luxembourgeois, une nouvelle pierre à l'édifice de l'aide humanitaire internationale, à savoir rétablir dans les délais les plus brefs possibles les télécommunications en cas de catastrophe humanitaire. En effet, sans télécommunications modernes, il n'y a pas de coordination efficace dans les régions sinistrées, autrement dit, trop souvent on laisse s'écouler les 72 premières heures après la catastrophe, les plus cruciales pour sauver des vies humaines.

Le savoir-faire luxembourgeois est constitué dans le cas présent par les connaissances, l'expérience et les capacités de trois opérateurs du secteur privé, à savoir d'une part des sociétés HITEC et SES Astra TechCom dans le domaine des télécommunications et des satellites, et d'autre part de Luxembourg Air Rescue. Après le tremblement de terre en Haïti, le Ministère avait pris l'initiative de réunir ce savoir-faire et cette expertise pour trouver une réponse à un besoin certes déjà identifié sur le plan international mais pour lequel aucune solution intégrée satisfaisante n'existait jusqu'à présent.

Depuis que je vous en ai parlé pour la première fois ici à la Chambre des députés, en mars 2010, au cours de dizaines de réunions, au Luxembourg comme au-delà de nos frontières, des négociations ont eu lieu et nous ont permis de signer, en avril de cette année, un contrat avec nos partenaires du secteur privé afin de continuer à développer ce projet et à le rendre opérationnel d'ici la fin de l'année.

Il est de notre intention de mettre emergency.lu pendant les trois ans à venir comme bien public global au service de la communauté humanitaire internationale, pour tester le dispositif et pour le perfectionner. L'important coût de 17 millions d'euros pour quatre ans sur le budget de la coopération est relativisé par le fait que l'initiative a été conçue dès le départ comme un partenariat privé-public, c'est-à-dire :

la mission publique d'aide humanitaire par des fonds publics est à l'origine de la démarche ;

des capacités du secteur privé permettent de rendre cette mission plus efficace et de répondre à un besoin objectif ;

entre deux urgences, les infrastructures et les capacités techniques financées sur des fonds publics peuvent être louées à des acteurs privés ou publics avec mandat de développement ou mandat humanitaire qui, par les loyers payés, contribuent au financement durable de la mission initiale.

De la part du PAM qui, au niveau de l'ONU, est en charge de la coordination des télécommunications en cas d'urgence, on nous a assuré que même si la nature de leur travail ne change pas, grâce à emergency.lu ils pourront mieux s'acquitter de leur travail et plus rapidement. Lors des Assises de la Coopération luxembourgeoise la Directrice exécutive du PAM a été formelle : « This will save lives ! »

La semaine prochaine nous présenterons emergency.lu à Madame Georgieva, la Commissaire européenne aux affaires humanitaires, puis plus tard au Parlement européen et, en décembre, au Bureau de coordination humanitaire de l'ONU à New York.

Monsieur le Président,

La coopération au développement ne doit jamais être une fin en soi. Aussi important qu'il puisse être pour la communauté internationale et également ici à Luxembourg de définir les bonnes règles et références ainsi que les moyens et contrôles nécessaires, à travers lesquels nous espérons accéder à une coopération plus efficace et plus efficiente, il ne faut jamais oublier pour qui nous travaillons.

Que nous discutions avec nos partenaires d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine de leurs priorités de développement, que nous nous engagions à Bruxelles, New York, Genève ou Paris pour plus d'aide et une meilleure aide ou que nous nous apprêtions à rédiger et à voter notre nouvelle loi sur la coopération au développement, les femmes, les hommes et les enfants qui soufrent au quotidien des terribles conséquences de la pauvreté, doivent toujours rester au centre de nos réflexions, décisions et actions.

Je vous remercie de votre attention.

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 111 1er juin 2012

Sommaire

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement . . . . . page 1496

Texte coordonné de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement est l'action humanitaires 1499

1496

Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 29 mars 2012 et celle du Conseil d'Etat du 30 mars 2012 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1er. La loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement est modifiée comme suit:

1. A l'intitulé de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement sont ajoutés les termes suivants: «et l'action humanitaire».
2. L'article 1er de la même loi est remplacé par le texte suivant:

   «Art. 1er. La présente loi porte sur la coopération au développement et l'action humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg.

   L'objectif principal en matière de coopération au développement est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental des pays en développement.

   L'action humanitaire a pour objectif de répondre à des situations qui ont pour origine des catastrophes naturelles et des crises créées par l'homme. Elle peut intervenir à titre préventif, en réponse à l'urgence humanitaire et pour permettre la transition de l'urgence vers la coopération au développement.

   Le Grand-Duché de Luxembourg respecte les engagements et tient compte des objectifs qu'il a agréés dans le cadre des Nations Unies et des autres organisations internationales compétentes.»
3. L'article 2 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

   «Art. 2. Il est créé un Fonds de la Coopération au Développement dénommé ci-après le «Fonds». Il a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement en faveur des populations des pays en développement au moyen

   – de la coopération bilatérale;
   – de la coopération régionale;
   – de la coopération avec les organisations internationales;
   – de la collaboration avec les organisations non gouvernementales de développement agréées au sens de l'article 7.

   Ce financement peut inclure des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique, y compris des frais en relation avec le recrutement d'agents de la coopération et de coopérants ainsi que la formation de boursiers et de stagiaires.»
4. A l'article 4 de la même loi, les alinéas 1 et 2 sont remplacés par le texte suivant:

   «Art. 4. Sauf décision motivée du Gouvernement en conseil et sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, le Fonds peut intervenir en faveur des populations des pays en développement

   1) dans les secteurs suivants:
      – l'action sociale, y compris la santé, l'habitat, l'éducation et la formation professionnelle;
      – l'agriculture et la sécurité alimentaire;
      – l'eau et l'assainissement;
      – la coopération économique, financière et industrielle;
      – la coopération dans le domaine de l'environnement;
      – la coopération culturelle et scientifique;
      – l'éducation au développement.

   2) selon les approches transversales suivantes:
      – la promotion des droits de l'homme;
      – le renforcement de la bonne gouvernance, y inclus la démocratie participative;
      – la dimension du genre;
      – le développement local intégré.

   Le Fonds peut servir au financement de programmes pluriannuels à négocier avec les pays partenaires ou des acteurs de coopération au développement spécialisés, par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou des projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux.»
5. L'article 6 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

   «Art. 6. Le ministre présente chaque année à la Chambre des Députés un rapport sur le fonctionnement et les activités du Fonds, ainsi qu'un décompte spécifiant toutes les recettes et l'attribution des dépenses par pays et par grands types d'intervention sectorielle. Le rapport est complété par les autres interventions de l'administration publique en matière de coopération au développement, afin de donner à la Chambre des Députés

une vue d'ensemble sur les activités du Gouvernement dans le cadre de l'aide publique luxembourgeoise au développement. Il fait également état des travaux du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, notamment pour ce qui est de la cohérence des politiques pour le développement.»

6. Au titre III de la même loi, le terme «luxembourgeoise» est remplacé par celui de «de développement».

7. L'article 7 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

«Art. 7. Sont agréées comme organisations non gouvernementales de développement, les associations sans but lucratif ou les fondations, constituées conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif qui ont pour objet social notamment la coopération au développement.

L'agrément est accordé par le ministre sur base de critères à fixer par règlement grand-ducal.

L'agrément est accordé pour la durée de deux ans et peut être renouvelé. Il peut être retiré dans les cas prévus par règlement grand-ducal.»

8. A l'intitulé du chapitre 2 de la même loi, les termes «et de la donation globale» sont supprimés.

9. A l'article 8 de la même loi, les termes «luxembourgeoise» ainsi que «ou de donation globale» sont supprimés et l'alinéa 3 est abrogé.

10. A l'article 9, les termes «ou d'une donation globale» sont supprimés.

11. Aux articles 10 et 11 de la même loi, les termes «ou une donation globale» sont supprimés.

12. L'article 12 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

«Art. 12. Sans dépasser le seuil d'intervention prévu à l'article précédent, plusieurs seuils d'intervention du cofinancement peuvent être déterminés suivant un ensemble de critères à fixer par règlement grand-ducal. Un plafond financier annuel maximal pour un cofinancement à accorder à un programme ou projet peut également y être prévu.»

13. L'article 13 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

«Art. 13. L'apport de l'organisation non gouvernementale agréée peut inclure un financement provenant de ses propres ressources et de sources d'autres organisations non gouvernementales agréées et des bénéficiaires locaux, sans que l'apport de ces derniers puisse dépasser celui des organisations non gouvernementales agréées. Les ressources propres de l'organisation non gouvernementale et les sources d'autres organisations non gouvernementales doivent avoir été collectées au Luxembourg. Les conditions dans lesquelles un apport autre que financier de la part des bénéficiaires locaux peut être valorisé et mis en compte sont fixées par règlement grand-ducal.»

14. L'article 14 de la même loi est abrogé.

15. La dernière phrase de l'article 15 de la même loi est supprimée.

16. L'article 17 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

«Art. 17. Les subsides sont octroyés sur base de critères à fixer par règlement grand-ducal.»

17. A la suite de l'article 17 de la même loi, il est inséré un article 17bis, libellé comme suit:

«Art. 17bis. A la charge du Fonds, le ministre peut accorder à une organisation non gouvernementale agréée un subside destiné à la soutenir dans le financement des frais administratifs engendrés par des activités en faveur des populations des pays en développement. Les critères applicables sont fixés par règlement grand-ducal.»

18. A l'article 18 de la même loi, les termes «de la donation globale» sont supprimés.

19. L'article 18 de la même loi est complété par l'alinéa suivant: «Au titre de l'accord-cadre et par dérogation à l'article 11, le ministre peut accorder à une organisation non gouvernementale agréée un cofinancement s'élevant jusqu'à un seuil d'intervention de quatre cents pour cent de l'apport investi par cette organisation dans un programme.»

20. L'article 19 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

«Art. 19. Les critères applicables à la conclusion d'un accord-cadre sont fixés par règlement grand-ducal.»

21. A l'article 21 de la même loi, point 4, les termes «ou à une organisation non gouvernementale» sont supprimés.

22. A l'article 30 de la même loi, l'alinéa 3 est remplacé par le texte suivant:

«La part patronale des cotisations de sécurité sociale dues pour la durée de la mission de coopération est à charge de l'Etat. Elle est payée au centre commun de la sécurité sociale par l'organisation non gouvernementale et remboursée à celle-ci par l'Etat sur présentation des pièces justificatives.»

23. A l'article 35 de la même loi, les termes «des membres d'organisations non gouvernementales» sont remplacés par ceux de «des membres d'organisations non gouvernementales agréées».

24. L'article 50 de la même loi est remplacé par le texte suivant:

«Art. 50. Il est institué un comité interministériel pour la coopération au développement. Il donne son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement, sur la cohérence des politiques pour le développement ainsi que sur les matières indiquées par la présente loi. La composition et le fonctionnement de ce comité interministériel sont fixés par règlement grand-ducal.»

Art. 2. Le Code de la sécurité sociale est modifié comme suit:

1. L'article 32 est modifié comme suit:

   aa) le 2e tiret prend la teneur suivante:

   «– par parts égales à l'Etat et aux assurés visés à l'article 1er, alinéa 1, sous 7) et 12) et à l'article 2, alinéa 3;»

   b) le 8e tiret prend la teneur suivante:

   «– à l'Etat en ce qui concerne les assurés visés à l'article 1er, alinéa 1, sous 13), 15), 16), 17) et 19);»

2. L'article 240, alinéa 1 est modifié comme suit:

   aa) le point 3) prend la teneur suivante:

   «3) entièrement à charge de l'Etat pour les assurés visés à l'article 171, alinéa 1, point 12);»

   b) le point 11) prend la teneur suivante:

   «11) par parts égales à l'Etat et aux assurés visés à l'article 171, alinéa 1, point 8) et à l'article 173bis, alinéa 2.»

3. L'article 377, alinéa 1er prend la teneur suivante:

   «La contribution dépendance sur les revenus professionnels et les revenus de remplacement est due par les personnes assurées en vertu des articles 1er à 4. Toutefois, elle est à charge de l'assuré principal, de la congrégation ou de l'Etat pour les personnes visées respectivement au numéro 5), au numéro 4) et aux numéros 13) et 15) de l'article 1er, alinéa 1 dans les conditions prévues à l'article 32.»

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire,
Marie-Josée Jacobs

Château de Berg, le 9 mai 2012.
Henri

Doc. parl. 6261; sess. ord. 2010-2011 et 2011-2012.

Loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire[1],

(Mém. A - 2 du 17 janvier 1996, p. 7; doc. parl. 3943)

modifiée par:

Loi du 9 juillet 2004

(Mém. A - 143 du 6 août 2004, p. 2020; doc. parl. 4946)

Loi du 9 mai 2012.

(Mém. A - 111 du 1er juin 2012, p. 1496; doc. parl. 6361)

Texte coordonné au 1er juin 2012

Version applicable à partir du 5 juin 2012

Titre I. – Dispositions générales

(Loi du 9 mai 2012)

«Art. 1er.

La présente loi porte sur la coopération au développement et l'action humanitaire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'objectif principal en matière de coopération au développement est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté, à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental des pays en développement.

L'action humanitaire a pour objectif de répondre à des situations qui ont pour origine des catastrophes naturelles et des crises créées par l'homme. Elle peut intervenir à titre préventif, en réponse à l'urgence humanitaire et pour permettre la transition de l'urgence vers la coopération au développement.

Le Grand-Duché de Luxembourg respecte les engagements et tient compte des objectifs qu'il a agréés dans le cadre des Nations Unies et des autres organisations internationales compétentes.»

Titre II. – Du Fonds de la Coopération au Développement

(Loi du 9 mai 2012)

«Art. 2.

Il est créé un Fonds de la Coopération au Développement dénommé ci-après le «Fonds». Il a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement en faveur des populations des pays en développement au moyen

- de la coopération bilatérale;
- de la coopération régionale;
- de la coopération avec les organisations internationales;
- de la collaboration avec les organisations non gouvernementales de développement agréées au sens de l'article 7.

Ce financement peut inclure des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique, y compris des frais en relation avec le recrutement d'agents de la coopération et de coopérants ainsi que la formation de boursiers et de stagiaires.»

Art. 3.

Le Fonds est placé sous l'autorité du ministre ayant dans ses attributions la coopération au développement, ci-après dénommé «le ministre».

Art. 4.

(Loi du 9 mai 2012)

«Sauf décision motivée du Gouvernement en conseil et sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, le Fonds peut intervenir en faveur des populations des pays en développement

1) dans les secteurs suivants:
   - l'action sociale, y compris la santé, l'habitat, l'éducation et la formation professionnelle;
   - l'agriculture et la sécurité alimentaire;
   - l'eau et l'assainissement;
   - la coopération économique, financière et industrielle;
   - la coopération dans le domaine de l'environnement;
   - la coopération culturelle et scientifique;
   - l'éducation au développement.

[1] Inséré par la loi du 9 mai 2012.

2) selon les approches transversales suivantes:
- la promotion des droits de l'homme;
- le renforcement de la bonne gouvernance, y inclus la démocratie participative;
- la dimension de genre;
- le développement local intégré.

Le Fonds peut servir au financement de programmes pluriannuels à négocier avec les pays partenaires ou des acteurs de coopération au développement spécialisés, par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou des projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux.»

Le financement des interventions peut se faire par des contributions ou subventions financières, en capital ou en nature, à accorder à des programmes ou projets.

Le financement des interventions peut se faire, sur décision conjointe du ministre et du ministre ayant dans ses attributions les finances, par des bonifications d'intérêts ou des crédits à accorder à des programmes ou projets.

Art. 5.

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

(Loi du 9 mai 2012)

«Art. 6.

Le ministre présente chaque année à la Chambre des Députés un rapport sur le fonctionnement et les activités du Fonds, ainsi qu'un décompte spécifiant toutes les recettes et l'attribution des dépenses par pays et par grands types d'intervention sectorielle. Le rapport est complété par les autres interventions de l'administration publique en matière de coopération au développement, afin de donner à la Chambre des Députés une vue d'ensemble sur les activités du Gouvernement dans le cadre de l'aide publique luxembourgeoise au développement. Il fait également état des travaux du comité interministériel prévu à l'article 10 de la présente loi, notamment pour ce qui est de la cohérence des politiques pour le développement.»

Titre III. – De la coopération avec les organisations non gouvernementales «de développement»[1]

Chapitre 1. – De l'agrément

(Loi du 9 mai 2012)

«Art. 7.

Sont agréées comme organisations non gouvernementales de développement, les associations sans but lucratif ou les fondations, constituées conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, qui ont pour objet social notamment la coopération au développement.

L'agrément est accordé par le ministre sur base de critères à fixer par règlement grand-ducal.

L'agrément est accordé pour la durée de deux ans et peut être renouvelé. Il peut être retiré dans les cas prévus par règlement grand-ducal.»

Chapitre 2. – Du cofinancement (...)[2]

Art. 8.

A charge du Fonds et aux conditions déterminées par la présente loi, le ministre peut accorder aux organisations non gouvernementales (...)[2] qu'il a agréées, des subventions, sous forme de cofinancements (...)[2], destinées à des programmes ou projets de coopération qu'elles exécutent au bénéfice des pays en développement.

Le cofinancement est une subvention destinée à un programme ou projet de coopération précis.

(...) *(abrogé par la loi du 9 mai 2012)*

Art. 9.

Pour pouvoir bénéficier d'un cofinancement (...)[2], les programmes ou projets doivent:

1° concerner un ou plusieurs pays en développement et viser le développement de ce ou de ces pays,

2° être présentés en détail quant au lieu, au secteur et à la population bénéficiaire, quant au but et aux objectifs recherchés, quant aux moyens à mettre en œuvre, quant au financement et quant au calendrier d'exécution,

3° être gérés par des personnes suffisamment compétentes pour garantir une bonne exécution et une parfaite administration financière.

Art. 10.

Au cas où un programme ou un projet à retenir pour un cofinancement (...)[2] fait partie d'un programme ou projet plus vaste, celui-ci doit être présenté dans un descriptif renseignant notamment sur les bailleurs de fonds impliqués.

---

[1] Modifié par la loi du 9 mai 2012.
[2] Abrogé par la loi du 9 mai 2012.

Art. 11.

Lorsqu'une organisation non gouvernementale agréée présente un programme ou projet, le ministre peut accorder à cette organisation, dans les limites des moyens budgétaires disponibles, un cofinancement (...)[1] s'élevant jusqu'à un seuil d'intervention de trois cents pour cent de l'apport financier investi par cette organisation dans le programme ou projet.

(Loi du 9 mai 2012)

«Art. 12.

Sans dépasser le seuil d'intervention prévu à l'article précédent, plusieurs seuils d'intervention du cofinancement peuvent être déterminés suivant un ensemble de critères à fixer par règlement grand-ducal. Un plafond financier annuel maximal pour un cofinancement à accorder à un programme ou projet peut également y être prévu.

Art. 13.

L'apport de l'organisation non gouvernementale agréée peut inclure un financement provenant de ses propres ressources et de sources d'autres organisations non gouvernementales agréées et des bénéficiaires locaux, sans que l'apport de ces derniers puisse dépasser celui des organisations non gouvernementales agréées. Les ressources propres de l'organisation non gouvernementale et les sources d'autres organisations non gouvernementales doivent avoir été collectées au Luxembourg. Les conditions dans lesquelles un apport autre que financier de la part des bénéficiaires locaux peut être valorisé et mis en compte sont fixées par règlement grand-ducal.»

Art. 14.

(...) *(abrogé par loi du 9 mai 2012)*

Art. 15.

Chaque programme ou projet subventionné doit faire l'objet d'un rapport d'exécution après son achèvement. Le ministre peut demander la présentation d'un ou de plusieurs rapports intermédiaires au cours de l'exécution d'un programme ou projet. (...)[1]

Chapitre 3. – Des subsides

Art. 16.

A charge du budget de l'Etat, le ministre peut accorder à une organisation non gouvernementale agréée un subside destiné à la soutenir dans le financement de programmes ou projets précis dans le domaine de la promotion de la coopération au développement ainsi que d'actions de sensibilisation de l'opinion publique.

(Loi du 9 mai 2012)

«Art. 17.

Les subsides sont octroyés sur base de critères à fixer par règlement grand-ducal.

Art. 17bis.

A charge du Fonds, le ministre peut accorder à une organisation non gouvernementale agréée un subside destiné à la soutenir dans le financement des frais administratifs engendrés par des activités en faveur des populations des pays en développement. Les critères applicables sont fixés par règlement grand-ducal.»

Chapitre 4. – De l'accord-cadre

Art. 18.

Le ministre peut conclure avec une organisation non gouvernementale agréée un accord-cadre de coopération. L'accord-cadre peut définir les modalités de coopération avec une organisation non gouvernementale dans une perspective pluriannuelle. Il peut contenir des arrangements au sujet du cofinancement (...)[1] et des subsides.

(Loi du 9 mai 2012)

«Au titre de l'accord-cadre et par dérogation à l'article 11, le ministre peut accorder à une organisation non gouvernementale agréée un cofinancement s'élevant jusqu'à un seuil d'intervention de quatre cents pour cent de l'apport investi par cette organisation dans un programme.»

(Loi du 9 mai 2012)

«Art. 19.

Les critères applicables à la conclusion d'un accord-cadre sont fixés par règlement grand-ducal.»

Titre IV. – Des agents de la coopération et de coopérants

Art. 20.

Toute personne qui entend, sans but lucratif, apporter son aide à la population d'un pays en développement bénéficiant d'un programme ou d'un projet de l'Organisation des Nations Unies, de l'une de ses institutions spécialisées, de l'Union européenne, du Gouvernement luxembourgeois ou d'une organisation non gouvernementale agréée, peut se voir admettre au statut d'agent de la coopération ou de coopérant selon les dispositions qui suivent.

---

[1] Abrogé par la loi du 9 mai 2012.

Chapitre 1. – Des agents de la coopération

Section 1. – Des agents issus du secteur public

Art. 21.

Peut être agréé comme agent de la coopération, le candidat qui remplit les conditions suivantes, en dehors de celles prévues à l'article 20:

1° être fonctionnaire, employé ou ouvrier de l'Etat;

2° avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre du ressort dont il relève;

3° être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;

4° collaborer à la mise en œuvre d'un programme ou projet de développement en faveur des populations des pays en développement et dont la réalisation incombe au Gouvernement luxembourgeois, aux Gouvernements des pays en développement liés au Gouvernement luxembourgeois dans le cadre d'un accord bilatéral ou multilatéral, à une institution internationale ou supranationale dont le Luxembourg est membre (...)[1];

5° avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche;

6° s'engager pour une durée minimum d'une année, y non compris le temps de formation spécifique, dont la prise en charge par l'Etat ne peut toutefois pas dépasser la durée de trois mois. Dans certains cas exceptionnels, le ministre peut réduire cette durée minimum d'une année sans que celle-ci ne puisse toutefois être inférieure à six mois, y non compris le temps de formation spécifique. Le ministre détermine la nature et les modalités de la formation spécifique.

Art. 22.

L'agent de la coopération agréé se voit de plein droit appliquer celui des régimes correspondant à sa situation statutaire prévus aux articles 24 à 27.

L'agent de la coopération agréé obtient un congé spécial pour la durée de sa mission de coopération au développement avec maintien de tous les avantages et droits découlant de son statut respectif. Il continue notamment à jouir de son traitement, indemnité ou salaire, suivant le cas, ainsi que du régime de sécurité sociale correspondant à son statut.

A l'expiration du congé spécial, l'agent de la coopération est réintégré dans son service d'origine avec le rang et le grade atteint par ses collègues de rang égal ou immédiatement inférieur.

A défaut d'emplois, l'intéressé est nommé à un emploi «hors cadre» par dépassement des effectifs. Cet emploi est supprimé de plein droit à la première vacance de poste appropriée se produisant dans le cadre ordinaire.

Section 2. – Des agents autres que ceux issus du secteur public

Art. 23.

Peut être agréé comme agent de la coopération pour la durée de sa mission de coopération, le candidat autre que celui issu du secteur public visé à l'article 21 qui remplit les conditions suivantes, en dehors de celles prévues à l'article 20:

1° être majeur;

2° être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;

3° collaborer à la mise en œuvre d'un programme ou projet de développement en faveur des populations des pays en développement et dont la réalisation incombe au Gouvernement luxembourgeois, aux Gouvernements des pays en développement liés au Gouvernement luxembourgeois dans le cadre d'un accord bilatéral ou multilatéral ou à une institution internationale ou supranationale dont le Luxembourg est membre;

4° avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche;

5° s'engager pour une durée minimum d'une année, y non compris le temps de formation spécifique, dont la prise en charge par l'Etat ne peut toutefois pas dépasser la durée de trois mois. Dans certains cas exceptionnels, le ministre peut réduire cette durée minimum d'une année sans que celle-ci ne puisse toutefois être inférieure à six mois, y non compris le temps de formation spécifique. Le ministre détermine la nature et les modalités de la formation spécifique.

Sous réserve des dispositions qui suivent, cet agent de la coopération est soumis au régime de la sécurité sociale soit des employés privés, soit des ouvriers, suivant que son occupation est principalement intellectuelle ou manuelle.

Il a droit à une rémunération fixée de cas en cas par le ministre sur proposition du comité interministériel prévu à l'article 30 de la présente loi.

En vue de la fixation de cette rémunération il est tenu compte notamment de celle que l'agent a touchée dans la profession dont il a abandonné l'exercice, ainsi que du niveau de rémunération accordée pour une activité similaire exercée au service de l'Etat.

Sont applicables à cet agent de la coopération les dispositions des articles 24 à 27.

---

1 Abrogé par la loi du 9 mai 2012.

L'exécution d'une mission de coopération au développement ne confère pas à celui qui en a été chargé le droit à un engagement ultérieur au service de l'Etat. Lorsqu'un ancien agent de la coopération entre au service permanent de l'Etat après avoir accompli de façon satisfaisante sa mission de coopération, il est tenu compte du temps passé dans la coopération pour la bonification d'ancienneté de service en vue de la fixation du traitement initial et pour la computation du temps de service en vue de la pension.

Section 2. – Dispositions communes

Art. 24.

L'agrément est donné par le ministre sur avis du comité interministériel prévu à l'article 30 de la présente loi.

Les conditions et modalités de l'agrément peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

Outre leur traitement, indemnité ou salaire, il est alloué à l'agent de la coopération une indemnité de séjour fixée de cas en cas par arrêté du ministre, sur proposition du comité interministériel prévu à l'article 30 de la présente loi.

A l'exception de l'indemnité de séjour, les rémunérations et émoluments touchés par l'agent de la coopération sont soumis aux charges sociales et fiscales généralement prévues en matière de salaires.

L'Etat prend à charge les frais du voyage aller et retour entre le Luxembourg et le pays où l'agent de la coopération est appelé à exercer son activité ainsi que les frais relatifs au déménagement.

L'agent de la coopération a droit à un voyage aller et retour aux frais de l'Etat pour chaque période d'un an accomplie passé dans la coopération.

(Loi du 9 juillet 2004)

«Il peut être autorisé par le ministre à se faire accompagner de son conjoint ou de son partenaire au sens de l'article 2 de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats, et de ses enfants.

Dans ce cas, les frais de voyage du conjoint ou du partenaire, et des enfants pour lesquels les parents touchent des allocations familiales, sont pris en charge par l'Etat et ce tant pour les voyages visés à l'alinéa 5 qu'à l'alinéa 6.»

Art. 25.

L'Etat assume la différence entre le montant des frais pour soins médicaux effectivement exposés par l'agent de la coopération pendant sa mission et les tarifs applicables par les caisses de maladie, déduction faite de la participation éventuellement à charge de l'assuré en vertu des lois, règlements ou statuts. La part différentielle à charge de l'Etat est remboursée par celui-ci aux caisses qui en font l'avance. Les prestations accordées à titre gratuit par l'intermédiaire d'un service de santé ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement.

Pour l'application de la législation concernant les prestations familiales, les périodes passées à l'étranger lors d'une mission de coopération sont assimilées à des périodes de résidence au Luxembourg.

L'agent employé ou ouvrier de l'Etat jouit durant la maladie de l'intégralité de sa rémunération, sans que ce droit puisse dépasser la durée prévue à l'article 14 du code des assurances sociales pour les indemnités pécuniaires de maladie.

Pendant la durée du congé légal de maternité, l'employeur leur fait, à charge de remboursement par les caisses de maladie, l'avance des indemnités pécuniaires de maternité.

Les périodes accomplies à l'étranger en tant qu'agent de la coopération sont prises en compte pour le stage prévu à l'article 16 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant:

- création d'un fonds pour l'emploi
- réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet.

Art. 26.

Les rémunérations, indemnités et autres prestations à charge de l'Etat, du Fonds de la Coopération au Développement ou d'un organisme de sécurité sociale prévues par la présente loi sont déduites du montant des rémunérations, indemnités et autres prestations de même nature versées directement à l'agent de la coopération par un Etat étranger ou par une institution internationale ou supranationale.

Art. 27.

L'agent de la coopération est placé sous l'autorité du ministre. Dans l'exercice de sa mission de coopération il est tenu aux devoirs résultant du statut des fonctionnaires.

Il exécute ses missions avec dévouement et intégrité et met en œuvre les instructions de ses supérieurs hiérarchiques.

Il s'abstient de toute intervention dans les affaires politiques des pays où il exécute sa mission de coopération.

Il ne peut accepter ni directement, ni indirectement, des avantages matériels dont l'acceptation pourrait le mettre en conflit avec les obligations et défenses que lui imposent les lois et les règlements et notamment le présent statut.

Il ne peut collaborer, en dehors des nécessités inhérentes à l'exécution de sa mission, d'une manière quelconque, même à titre gratuit, avec des entreprises qui poursuivent un but lucratif, ou à la réalisation d'affaires menées dans un but de profit.

L'agent de la coopération qui enfreint les dispositions qui précèdent peut être révoqué par le ministre, sur avis du comité interministériel prévu à l'article 30 de la présente loi. La révocation entraîne la perte de tous les avantages attachés à son statut, à l'exception du droit au rapatriement.

Contre les décisions prononçant la révocation un recours est ouvert devant le Conseil d'Etat, comité du contentieux, qui statue comme juge du fond et en dernière instance.

La révocation prévue au présent article ne préjudicie pas d'autres recours à l'égard de l'agent de la coopération, notamment ceux prévus dans le cadre du statut général des fonctionnaires de l'Etat.

Chapitre 2. – Des coopérants

Art. 28.

Peut être agréé comme coopérant, le candidat qui remplit, en dehors de celles prévues à l'article 30, les conditions suivantes:

1° être majeur;

2° être ressortissant d'un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques;

3° être apprêté à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;

4° collaborer à la mise en œuvre d'un programme ou projet de développement en faveur des populations des pays en développement et dont la réalisation incombe à une organisation non gouvernementale;

5° avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche;

6° avoir conclu un contrat d'engagement pour une durée minimum de deux années avec une organisation non gouvernementale, y non compris le temps de formation spécifique, dont la prise en charge par l'Etat ne peut toutefois pas dépasser la durée de trois mois. Dans certains cas exceptionnels, le ministre peut réduire cette durée minimum de deux années sans que celle-ci ne puisse toutefois être inférieure à six mois, y non compris le temps de formation spécifique;

7° bénéficier d'une rémunération permettant des conditions de vie adéquates d'un point de vue physique et sanitaire.

Art. 29.

L'agrément est donné par le ministre, sur avis du comité interministériel prévu à l'article 30 de la présente loi.

L'agrément a la même durée que le contrat de travail du coopérant avec l'organisation non gouvernementale, sans cependant pouvoir dépasser trois années. L'agrément est renouvelable. Les dispositions des articles 7 et 8 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ne sont pas applicables au contrat de travail qui lie le coopérant à l'organisation non gouvernementale pour la durée de la mission de coopération.

Le coopérant agréé jouit de plein droit des avantages prévus aux articles 30 à 32.

Les conditions et modalités de l'agrément peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

Art. 30.

L'Etat prend à charge les frais du voyage aller et retour entre le Luxembourg et le pays où le coopérant est appelé à exercer son activité ainsi que les frais relatifs au déménagement.

Le coopérant a droit à un voyage aller et retour aux frais de l'Etat pour chaque période d'un an accomplie passé dans la coopération.

(Loi du 9 juillet 2004)

«Sur demande de l'organisation non gouvernementale qui a engagé le coopérant, il peut être autorisé à se faire accompagner de son conjoint ou de son partenaire au sens de l'article 2 de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats et de ses enfants. Dans ce cas, les frais de voyage du conjoint ou du partenaire, et des enfants pour lesquels les parents touchent des allocations familiales, sont pris en charge par l'Etat et ce tant pour les voyages visés à l'alinéa 1 qu'à l'alinéa 2.»

Les frais de voyage sont payés par l'intermédiaire de l'organisation non gouvernementale qui a engagé le coopérant. Sur présentation des pièces justificatives, l'Etat rembourse à l'organisation non gouvernementale les frais en question.

(Loi du 9 mai 2012)

«La part patronale des cotisations de sécurité sociale dues pour la durée de la mission de coopération est à charge de l'Etat. Elle est payée au centre commun de la sécurité sociale par l'organisation non gouvernementale et remboursée à celle-ci par l'Etat sur présentation des pièces justificatives.»

Nonobstant les dispositions de l'article 38, 7°, est prise en compte pour la détermination des cotisations et des prestations, une rémunération de référence déterminée dans les limites par le ministre, sur proposition du comité interministériel prévu à l'article 30 de la présente loi, des minima et maxima cotisables en tenant compte des éléments d'appréciation comme la rémunération que l'agent a touchée dans la profession dont il a abandonné l'exercice et le niveau de rémunération accordée pour une activité similaire exercée au service de l'Etat.

Sont applicables au coopérant les dispositions de l'article 25, à l'exception de l'alinéa 3.

En cas d'incapacité de travail pour cause de maladie, le coopérant bénéficie de la conservation de la rémunération au moins pendant le mois de la survenance de l'incapacité de travail et les trois mois subséquents.

L'Etat paie au coopérant une prime de réinstallation due une fois le contrat de travail accompli. Cette prime d'un montant de e99,16 euros[1] mise en compte pour chaque mois de présence dans les pays en développement correspond à l'indice cent du coût de la vie raccordé à la base de 1948. Elle varie avec cet indice dans la mesure et suivant les modalités applicables aux traitements des fonctionnaires de l'Etat. Elle est majorée des intérêts légaux. Le coopérant peut demander le paiement de cette prime après chaque année complète passée dans la coopération.

A l'exception de la prime de réinstallation, les rémunérations et émoluments touchés par le coopérant sont soumis aux charges sociales et fiscales généralement prévues en matière de salaires.

L'article 26 est applicable par analogie aux coopérants.

Art. 31.

L'agrément n'entraîne pas la création d'un lien contractuel entre l'Etat et le coopérant.

Le fait d'avoir passé une période de temps dans la coopération ne donne aucun droit à un emploi permanent au service de l'Etat luxembourgeois. Toutefois si un coopérant entre de manière permanente au service de l'Etat, il est tenu compte du temps passé dans la coopération pour la bonification de l'ancienneté de service en vue de la fixation du traitement initial et pour la computation du temps de service en vue de la pension.

Art. 32.

Le coopérant exécute sa mission avec dévouement et intégrité et met en œuvre les instructions de ses supérieurs hiérarchiques.

Il s'abstient de toute intervention dans les affaires politiques des pays où il exécute sa mission de coopération.

Le coopérant ne peut accepter ni directement, ni indirectement, des avantages matériels dont l'acceptation pourrait le mettre en conflit avec les obligations et les défenses que lui imposent les lois et les règlements et notamment le statut défini par la présente loi.

Il ne peut collaborer, en dehors des nécessités inhérentes à l'exécution de sa mission, d'une manière quelconque, même à titre gratuit, avec les entreprises qui poursuivent un but lucratif, ou à la réalisation d'affaires menées dans un but de profit.

Le coopérant qui enfreint les dispositions qui précèdent peut être révoqué par le ministre, sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi. La révocation entraîne la perte de tous les avantages attachés à son statut, à l'exception du droit de rapatriement.

Contre les décisions prononçant la révocation de l'agrément, un recours est ouvert devant le Conseil d'Etat, comité du contentieux, qui statue comme juge du fond et en dernière instance.

Chapitre 3. – Cas d'applications particuliers du statut de coopérant

Art. 33.

Après avoir pris l'avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, le ministre peut accorder tout ou partie des avantages créés en faveur des coopérants, notamment en matière de sécurité sociale, aux ministres d'un culte, ainsi qu'aux membres d'ordres ou de congrégations religieuse, de nationalité luxembourgeoise. Ils doivent remplir les conditions suivantes:

1° être majeur;

2° être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;

3° avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de leur tâche.

Art. 34.

Après avoir pris l'avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi, le ministre peut accorder les avantages en matière de sécurité sociale créés en faveur des coopérants aux experts et représentants des organisations non gouvernementales agréées participant à des projets de coopération au développement dans un pays en développement pendant une durée minimale de sept jours. Ils doivent remplir les conditions suivantes:

1° être majeur;

2° être ressortissant d'un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques;

3° être appelé à assurer des services à la population d'un pays en développement dans le cadre d'un programme ou projet de développement;

4° collaborer à la mise en œuvre d'un programme ou projet de développement en faveur des populations de pays en développement et dont la réalisation incombe à une organisation non gouvernementale agréée;

5° avoir la formation, les aptitudes et la préparation nécessaires pour l'accomplissement de leur tâche.

---

[1] Modifié implicitement par la loi du 1er août 2001 relative au basculement en euro (Mém. A - 117 du 18 septembre 2001, p. 2440).

Art. 35.

Peuvent encore être assimilés à des coopérants aux fins de l'affiliation à la sécurité sociale par décision du ministre ayant dans ses attributions la coopération au développement, sur avis du comité interministériel pour la coopération au développement:

1° les personnes en services d'une société commerciale de droit luxembourgeois qui, pour le compte du Gouvernement luxembourgeois, exécutent des programmes ou projets de développement en faveur des populations en développement;

2° les membres d'«organisations non gouvernementales agréées»[1], non autrement couvertes par la présente loi, qui participent à des missions humanitaires dans des pays en développement dans l'intérêt de la population de ces pays.

Un règlement grand-ducal peut déterminer les conditions et les modalités suivant lesquelles d'autres droits et obligations prévues par la présente loi sont étendus aux personnes visées par le présent article.

Titre V. – Du congé «coopération au développement»

Chapitre 1. – Bénéficiaires et objectifs

Art. 36.

Il est institué un congé spécial dit «congé de la coopération au développement» dans l'intérêt des experts et des représentants des organisations non gouvernementales, remplissant les conditions définies à l'article 34, s'ils exercent une autre activité professionnelle, salariée ou non salariée.

Art. 37.

Le congé de la coopération au développement a pour but de permettre aux intéressés visés à l'article 36 de participer à des programmes et projets au bénéfice des populations des pays en développement tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Chapitre 2. – Durée

Art. 38.

La durée du congé de la coopération au développement ne peut pas dépasser six jours par an et par bénéficiaire. Ce congé peut être fractionné suivant les besoins.

Art. 39.

La durée du congé de la coopération au développement ne peut être imputée sur le congé annuel payé fixé par la loi ou par une convention spéciale.

Chapitre 3. – Conditions d'octroi

Art. 40.

L'octroi du congé de la coopération au développement aux experts et des représentants des organisations non gouvernementales exerçant une activité professionnelle salariée est subordonnée aux conditions suivantes:

1° l'intéressé doit pouvoir justifier d'au moins un an de service auprès du même employeur;

2° sauf accord de la part de l'employeur, le congé de la coopération au développement ne peut être rattaché à une période de congé annuel payé ou à une période de maladie pour le cas où ce cumul entraînerait une absence continue dépassant la durée totale du congé annuel dû;

3° l'octroi du congé de la coopération au développement sollicité peut être refusé si l'absence du salarié risque d'avoir une répercussion majeure préjudiciable à l'exploitation de l'entreprise, au bon fonctionnement de l'administration ou du service public ou au déroulement harmonieux du congé annuel payé des autres membres du personnel.

Chapitre 4. – Maintien des droits

Art. 41.

La durée du congé de la coopération au développement est assimilée à une période de travail effectif. Pendant la durée du congé de la coopération au développement, les dispositions légales et réglementaires en matière de sécurité sociale et de protection du travail restent applicables aux bénéficiaires.

Chapitre 5. – Détermination des indemnités et modalités de paiement

Art. 42.

Les experts et les représentants des organisations non gouvernementales exerçant une activité non salariée peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire, dont la base de calcul est fixée par le règlement d'application.

---

[1] Modifié par la loi du 9 mai 2012.

Art. 43.

Les experts et les représentants des organisations non gouvernementales exerçant une activité salariée relevant du secteur privé peuvent bénéficier d'une indemnité compensatoire.

Art. 44.

L'indemnité forfaitaire ou compensatoire est égale au salaire journalier moyen tel qu'il est défini par la législation en vigueur portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé, sans que le montant de cette indemnité puisse dépasser quatre cents pour cent du salaire social minimum journalier pour un travailleur non qualifié âgé de dix-huit ans au moins. L'employeur avance l'indemnité laquelle lui sera remboursée par l'Etat.

Art. 45.

Les dépenses occasionnées par le congé de la coopération au développement sont à charge du budget de l'Etat dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Art. 46.

Les experts et des représentants des organisations non gouvernementales employés dans le secteur public continuent, pendant la durée du congé de la coopération au développement, à toucher leur rémunération et à jouir des avantages attachés à leur fonction.

Sont visés sous le terme de secteur public l'Etat, les communes ou les syndicats de communes, les établissements publics et les services publics qui leur sont subordonnés.

Chapitre 6. – Compétence

Art. 47.

Le congé de la coopération au développement ainsi que les indemnités visées aux articles 42 et 43 de la présente loi sont accordés par le ministre sur avis du comité interministériel prévu à l'article 50 de la présente loi.

Chapitre 7. – Sanctions

Art. 48.

Les infractions aux dispositions des articles 36 à 47 de la présente loi et à son règlement d'exécution sont punies d'une amende de «251 à 2.500 euros»[1].

Chapitre 8. – Exécution

Art. 49.

Un règlement grand-ducal fixe les modalités d'exécution du congé de la coopération au développement.

Titre VI. – Du comité interministériel

(Loi du 9 mai 2012)

«Art. 50.

Il est institué un comité interministériel pour la coopération au développement. Il donne son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement, sur la cohérence des politiques pour le développement ainsi que sur les matières indiquées par la présente loi. La composition et le fonctionnement de ce comité interministériel sont fixés par règlement grand-ducal.»

Titre VII. – Des dispositions fiscales relatives aux dons alloués aux organisations non gouvernementales

Art. 51.

Les dons en espèces alloués aux organisations non gouvernementales, agréées au sens de l'article 7 de la présente loi, sont déductibles dans le chef du donateur à titre de dépenses spéciales dans les limites et conditions prévues par les articles 109 et 112 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Art. 52.

La loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu est modifiée comme suit:

a) à l'article 112 les termes «au Fonds d'aide au développement» sont remplacés par les termes «aux organisations non gouvernementales agréées au sens de l'article 7 de la loi sur la coopération au développement»;

b) à l'article 150 les termes «et au Fonds d'aide au développement» sont supprimés.

---

[1] Modifié implicitement par la loi du 1er août 2001 relative au basculement en euro (Mém. A - 117 du 18 septembre 2001, p. 2440).

Art. 53.

Lorsqu'une personne a fait un don en espèces au profit d'une organisation non gouvernementale agréée dans l'année précédant son décès, ce don n'est pas considéré comme faisant partie de la succession de cette personne, même si la libéralité n'a pas été assujettie au droit d'enregistrement établi pour les donations. Il en est de même des sommes ou valeurs que les organisations non gouvernementales agréées sont appelées à recevoir à titre de legs en vertu d'un contrat renfermant une stipulation à leur profit.

Art. 54.

Les dispositions finales prévues au Titre VII s'appliquent à partir de l'année d'imposition en cours.

Titre VIII. – Dispositions additionnelles et finales

Art. 55.

L'alinéa 1 de l'article 15 du code des assurance sociales prend la teneur suivante:

«L'indemnité pécuniaire n'est accordée qu'aux personnes âgées de moins de soixante-huit ans et assurées en vertu de l'article 1er, numéros 1) à 5) et 7).»

Art. 56.

Sont abrogées à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente loi toutes les dispositions contraires à la présente loi, notamment:

- la loi du 17 décembre 1965 relative à la création d'un Fonds de la Coopération au Développement;
- la loi du 17 décembre 1965 relative aux subventions accordées par l'Etat aux programmes ou projets de coopération des organisations non gouvernementales luxembourgeoises;
- la loi du 25 avril 1989 remplaçant la loi du 13 juillet 1982 relative à la coopération au développement;
- la loi du 17 décembre 1985 a) portant création d'un Fonds d'aide au développement b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Editeur : Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur : Association nationale Imprimerie Centrale / Victor Buck

SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DES FINANCES

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Le ministère des Finances contribue à la lutte contre la pauvreté par une politique active de promotion d'un développement économique durable et du secteur privé dans les pays en développement. Son action est à la fois multilatérale, multibilatérale et bilatérale.

Les engagements du ministère des Finances en matière d'aide au développement et d'appui aux institutions financières internationales pour l'année 2011 sont repris en détail dans la partie 4 (pages 39 à 58) du rapport d'activité 2011 du ministère des Finances : www.mf.public.lu/publications/rapports/rapport_activite_2011.pdf

Ci-dessous sont repris les principaux titres du rapport :

Le Fonds monétaire international

L'assistance technique du FMI : centres d'assistance technique en Afrique (Afritac) et fonds fiduciaires thématiques

Le groupe « Banque mondiale »

- Association internationale de développement (AID)
- Les fonds globaux et verticaux gérés administrativement ou co-sponsorisés par la Banque mondiale
  - ✓ Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)
  - ✓ Groupe consultatif pour la recherche agricole (CGIAR)
  - ✓ Road to Europe : Program of Accounting Reform and Institutional Strengthening (REPARIS)
- Société financière internationale (SFI-IFC)
  - ✓ Foreign Investment Advisory Service (FIAS)
  - ✓ Sustainable Business Advisory Services (SBA)
  - ✓ Global Corporate Governance Forum (GCGF)
  - ✓ Technical Assistance Trust Fund (TATF)

Participation dans les programmes de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD-EBRD)

- Contribution à des programmes d'assistance technique
  - ✓ Early Transition Countries Fund (ETC Fund)
  - ✓ Fonds luxembourgeois de coopération technique
  - ✓ Programme TAM/BAS (Turn Around Management / Business Advisory Services)
- Contribution aux fonds multilatéraux dits « nucléaire » (Nuclear Decommissioning Funds)
  - ✓ Réfection du sarcophage de Tchernobyl (Ukraine)
  - ✓ Mise hors service de la centrale nucléaire de Ignalina (Lituanie)

La Banque européenne d'investissement (BEI) et la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Femip)

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

La Banque asiatique de développement (BASD)

Le Fonds international pour le développement agricole (FIDA)

Les activités du ministére des Finances en faveur de la microfinance :

- Membre du Consultative Group to Assist the Poorest (CGAP)
- Participation à la Table ronde luxembourgeoise de la microfinance
- Elaboration d'une formation en « gestion des risques appliquée aux institutions de microfinance » à travers l'Agence de transfert des technologies financières (ATTF)
- Accord de coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI)
- Appui à la « Luxembourg Fund Labeling Agency » (LuxFlag)

8 ANNEXES

ADRESSES UTILES

I. COORDONNÉES DES MISSIONS ET BUREAUX LUXEMBOURGEOIS À L'ÉTRANGER QUI INTERVIENNENT DANS LA GESTION DES PROJETS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi

Bureau de la Coopération au Développement
Pacific Place – Suite 1403
83B Ly Thuong Kiet
Hoan Kiem
Hanoi - Vietnam
Tél. : +84-43-946 14-14
Fax : +84-43-946 14-15
Courriel : secretariat1.hanoi@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec les deux pays partenaires privilégiés en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos. Son responsable est M. Marc Franck.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

Bureau de la Coopération au Développement
Cité des Jeunes Cadres Lébous
Zone Toundoup Riya
Lot n°43, route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor
BP 11750 Dakar - Sénégal
Tél. : +221 33 869 59-59
Fax : +221 33 869 59-60
Courriel : secretariat.dakar@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali. Son responsable est M. Jacques Flies.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia

Bureau de la Coopération au Développement
C.P. 163
Plateau
Praia – Cap Vert
Tél. : +238 261 95-62
Fax : +238 261 95-63
Courriel : secretariat.praia@mae.etat.lu

Le bureau assure la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cap Vert.
Son responsable est M. Thierry Lippert.

Bureau du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi
10 000 Pristina – Dragodan
Kosovo
Tél. / fax : +381 38 266 787
Courriel : pierre.weber@mae.etat.lu

Le bureau s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et – si besoin est – en Serbie et au Monténégro. Son responsable est M. Pierre Weber.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

Bureau de la Coopération au Développement
937 Avenue Kwamé N'krumah
11 B.P. 1609 CMS
Ouagadougou 11
Burkina Faso
Tél. : +226 50 30 13-37/38
Fax : +226 50 30 13-40
Courriel : secretariat.ouagadougou@mae.etat.lu

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger. Son responsable est M. Roland Reiland.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua

Bureau de la Coopération au Développement
Bolonia del Hospital militar, 1 c al norte, 1, ½ c al oeste
Contiguo al Hotel Maracas Inn
Managua – Nicaragua
Tél. : +505 22 68 1881
Fax : +505 22 66 7965
Courriel : rene.lauer@mae.etat.lu

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et El Salvador. Son responsable est M. René Lauer.

II. AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Lux-Development S.A.
10, rue de la Grève
B.P. 2273
L-1022 Luxembourg
Tél. : +352 29 58 58 1
Fax : +352 29 58 58 200
Courriel : ask@lux-development.lu
Page d'accueil : www.lux-development.lu

III. CERCLE DE COOPÉRATION DES ONG DE DÉVELOPPEMENT

13, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Fax : +352 26 02 09 26
Page d'accueil : www.cercle.lu

Secrétariat
Mme Christine Dahm
Tél. : +352 26 02 09-11
Courriel : christine.dahm@cercle.lu

Mme Monica Fernandes
(appui/conseil à l'éducation au développement)
Tél. : +352 26 02 09-33
Courriel : monica.fernandes@cercle.lu

Bureau d'assistance technique (BAT)
M. François-Xavier Dupret
(responsable synergies et formations)
Tél. : +352 26 02 09-21
Courriel : fx.dupret@cercle.lu

M. Dennis Yaun
(appui/conseil aux projets de développement)
Tél. : +352 26 02 09-22
Courriel : dennis.yaun@cercle.lu

IV. CENTRES DE DOCUMENTATION AU LUXEMBOURG SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)

55, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél. : +352 40 04 27-1 / 31
Fax : +352 40 04 27-27
Courriel : education@astm.lu
Page d'accueil : www.astm.lu

Maison de la Microfinance

2, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél. : +352 45 68 68-1
Fax : +352 45 68 68-68
Courriel : adainfo@microfinance.lu
Page d'accueil : www.microfinance.lu

8 ANNEXES

DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL
6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Tél. : +352-247 82351 Fax : +352-46 38 42

Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la Coopération au développement par courrier électronique sous l'adresse suivante : prénom.nom@mae.etat.lu

Direction			
Directeur	Marc Bichler	Conseiller de Légation 1e classe	+352-247 82364
Directeur adjoint	Léon Delvaux	Conseiller de Légation	+352-247 82457
Secrétaire de direction	Valérie Machado	Employée	+352-247 82351
Service « Administration et finances »			
Coordination	Léon Delvaux	Conseiller de Légation	+352-247 82457
Service financier	Antoine Bernardy Marc Padjan	Inspecteur principal 1er en rang Commis principal	+352-247 82440 +352-247 82425
Ressources humaines Appui aux programmes	Charles Schmit	Inspecteur principal 1er en rang	+352-247 82338
Courrier et archives	Malou Felten	Employée	+352-247 82458
Huissiers	Hervé Wohl Gaston Parage	Huissier principal Employé	+352-247 82319 +352-247 82322
Service « Programmes »			
Coordination	Manuel Tonnar	Attaché de Gouvernement 1er en rang	+352-247 82361
Coopération bilatérale			
Afrique			
Desk – Burkina Faso, Niger, Namibie, Rwanda Coopération régionale	Alex Diederich	Chargé de programme	+352-247 82453
Bureau Ouagadougou	Rol Reiland Anne Schintgen	Secrétaire de Légation, Chef de bureau Agent de la coopération	+226-503 013 37 +226-503 013 38
Desk – Mali, Sénégal	Anne Masotti	Attaché de gouvernement 1er en rang	+352-247 88368
Bureau Dakar	Jacques Flies Hamadou Konaté David Goebbels	Conseiller de Légation, Chef du bureau Consultant (Afrique de l'Ouest) Agent de la coopération	+221-33 869 5959 +221-33 869 5959 +221-33 869 5959
Desk – Cap Vert	Jean-Marc Lentz	Chargé de programme	+352-247 82448
Bureau Praia	Thierry Lippert Céleste Monteiro Marc Thein	Chargé de programme, Chef du bureau Agent de la coopération Agent de la coopération	+238-261 95 62 +238-261 95 62 +238-261 95 62
Bureau Addis Abeba	Valérie Heyman	Agent de la coopération	+251 (0) 11 661 6780
Amérique latine : Nicaragua, El Salvador, Equateur			
Desk	Elisabeth Thioléron	Chargé de programme	+352-247 82428
Bureau Managua	René Lauer Jakub Dolezel	Attaché de Gouvernement, Chef du bureau Agent de la coopération	+505-268 1881 +505-268 1881

Asie : Vietnam, Laos, Chine, Mongolie			
Desk	Claude Jentgen	Chargé de programme	+352-247 82354
Bureau Hanoi	Marc Franck Gabriel Baptista	Agent de la coopération, Chef du bureau Agent de la coopération	+84-43 946 1414 +84-43 946 1416
Pays à projets			
Desk – Balkans	Jean-Marc Lentz	Chargé de programme	+352-247 82448
Bureau Pristina	Pierre Weber	Agent de la coopération, Chef du bureau	+381-38 266 787
Desk – TPO, Afghanistan, Tunisie	Charles Schmit	Inspecteur principal 1er en rang	+352-247 82338
Coopération multilatérale			
Union européenne			
Coordination	Léon Delvaux	Conseiller de Légation	+352-247 82457
RP UE Bruxelles	Tim Kesseler	Secrétaire de Légation 1er en rang	+322-737 5792
ONU et agences spécialisées			
Coordination	Marc de Bourcy	Secrétaire de Légation	+352-247 82388
Desk	François Berg	Chef de bureau adjoint	+352-247 88325
Desk	Patrice Schmitz	Chef de bureau adjoint	+352-247 82328
RP New York	Maïté van der Vekene	Agent de la coopération	+1-212 935 3589
RP Genève	Anne Weber	Agent de la coopération	+41-22 919 19 29
RP Rome	Richard Philippart	Agent de la coopération	+39-(0)6 7720 1177
OCDE – CAD			
Desk – Statistiques	Jean-Marc Lentz	Chargé de programme	+352-247 82448
Desk – Evaluation	Daniel Feypel	Inspecteur principal	+352-247 82347
RP Paris	Aurélie Klein	Agent de la coopération	+33-1 45 551 337
Coopération avec les ONG			
Coordination	Geneviève Hengen	Secrétaire de Légation	+352-247 82323
Desk	Frank Mertens	Rédacteur stagiaire	+352-247 82359
Action humanitaire			
Coordination	Marianne Donven	Employée	+352-247 88382
Desk	François Berg	Chef de bureau adjoint	+352-247 88325
Sensibilisation et éducation au développement			
Desk	Romain Kohn	Agent de la coopération	+352-247 82479
Microfinance			
Desk	Daniel Feypel	Inspecteur principal	+352-247 82347
Service « Contrôle de qualité »			
Statistiques	Jean-Marc Lentz	Chargé de programme	+352-247 82448
Suivi, évaluations, audits	Daniel Feypel	Inspecteur principal	+352-247 82347
Knowledge management	Anne Masotti	Attaché de Gouvernement 1er en rang	+352-247 88368
Manuel de procédures	Valérie Machado	Employée	+352-247 82351

Edité par la :
Direction de la Coopération au développement
6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352-247 82351
Fax : +352-46 38 42
http://cooperation.mae.lu
www.cooperation.lu (microsite dédié aux rapports annuels)

Crédit photo :
Direction de la Coopération au développement
Service information et presse
Photo couverture : Danse traditionnelle (Sénégal)

Conception et réalisation :
cropmark, Luxembourg

Impression :
Imprimerie Centrale, Luxembourg

DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg Tél. : +352-247 82351 Fax : +352-46 38 42

FSC
Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées

Cert no. EUR-COC-051203
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council